This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932952 6

DE

Roland de la

Platière

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND,

TOME II.

J. P. JACOB, IMPRIMEUR A VERSAILLES.

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND,

NOUVELLE ÉDITION,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'APPENDICE;
PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,
ET ORNÉE D'UN BEAU PORTRAIT.

TOME SECOND.

PARIS,
CHEZ RAPILLY, LIBRAIRE,
BOULEVARD MONTMARTRE, N° 23;
F. BAROYER, RUE PAVÉE ST. ANDRÉ, N° 2;
COLLIN DE PLANCY, RUE MONTMARTRE, N° 121.

1823.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
19537 OB
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1942 L

MÉMOIRES

DE MADAME ROLAND.

SUITE DES NOTICES HISTORIQUES

SUR LA RÉVOLUTION.

SECOND MINISTÈRE DE ROLAND.

Tout le monde connaît la révolution du 10 août : je n'en sais pas plus que le public à cet égard; car instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la suivant avec intérêt, même lorsqu'il n'était plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeler les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Rappelé au ministère à cette époque, il y rentra avec de nouvelles espérances pour la liberté. Il est grand dommage, disions-nous,

42X5421

que le conseil soit gâté par ce Danton, qui a une réputation si mauvaise! Quelques amis, à qui je le répétais à l'oreille, me répondirent : Que voulez-vous! il a été utile dans la révolution, et le peuple l'aime : on n'a pas besoin de faire des mécontens; il faut tirer parti de ce qu'il est. » C'était fort bien dit; mais il est plus aisé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuser. Là commencèrent les fautes des patriotes. Dès que la cour était abattue, il fallait former un excellent conseil, dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, distingués par leurs lumières, imprimassent au gouvernement une marche respectable, et aux puissances étrangères de la considération. Placer Danton, c'était inoculer dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, qui le détériorent et l'avilissent dès qu'ils participent à son action. Mais qui donc aurait fait ces réflexions? qui eût osé les communiquer et les appuyer hautement? C'était l'Assemblée ou la commission des vingt-un, qui déterminait les choix; il y avait là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef, pas un de ces êtres à la Mirabeau, propres à commander

au vulgaire, à rallier, en un faisceau, les volontés des sages, et à les présenter avec l'ascendant du génie qui se fait obéir dès qu'il se manifeste.

On ne savait qui mettre à la marine : Condorcet parla de Monge, parce qu'il l'avait vu résoudre des problêmes de géométrie à l'Académie des sciences, et Monge fut élu. C'est une espèce d'original, qui ferait bien des singeries à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les fossés de la ville de Berne : on n'est pas plus lourdement Pasquin et moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierres à Mézières, où l'abbé Bossut l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'est avancé à force de travail, et avait cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avait espéré de devenir son égal. Bon homme, au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle, dont les plus malins personnages ne se seraient pas amusés à faire voir qu'il n'était qu'épais et borné. Mais enfin il passait pour être honnête homme, ami de la révolution; et l'on était si las des traîtres, si embarrassé de trouver des gens capables, que l'on commençait par s'accommoder de ceux qui étaient sûrs. Je n'ai pas besoin de parler de son ministère; le triste

état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui son ineptie et sa nullité.

Lebrun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, passait pour un esprit sage; parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme, parce qu'il était assez bon commis. Il connaissait passablement sa carte diplomatique, et savait rédiger, avec bon sens, un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire; mais il n'avait rien de l'activité d'esprit et de caractère qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé. Mal instruit de ce qui se passait chez nos voisins, envoyant dans les cours des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avaient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation, et pouvaient à peine passer l'antichambre de quelques grands, il ne savait employer ni l'espèce d'intrigue, au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui voulaient nous attaquer, ni l'espèce de grandeur dont un Etat puissant doit investir ses agens reconnus pour se faire respecter. « Que faites-vous donc? lui demandait quelquefois Roland. A votre place, j'aurais déjà mis l'Europe en

mouvement et prépané la paix de la France, sans le secours des armes; je voudrais savoir ce qui se passe dans tous les cabinets, et y exercer mon influence. » Lebrun ne se pressait jamais; et l'on vient, en août 1793, d'arrêter, à son passage en Suisse, pour aller à Constantinople, Sémonville, qui devait y être rendu depuis huit mois. Les derniers chocs de Lebrun achèvent de le peindre, et me dispensent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer ministre plénipotentiaire en Danemarck, Grouvelle, le secrétaire du conseil, dont, à ce titre, j'avais déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti, dont il n'a appris qu'à faire de petites phrases, où il met toute sa philosophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue flasque comme lui; Grouvelle avait été sur les rangs pour je ne sais quel ministère, et fut nommé secrétaire du conseil au 10 août, en exécution d'une loi constitutionnelle, contre l'inobservation de laquelle Roland avait si vivement réclamé, que le roi s'était enfin déterminé à la faire suivre. Roland avait espéré que la tenue régulière d'un registre où l'on inscrirait les délibérations, établirait, dans le conseil, une marche plus sérieuse et mieux remplie; il y voyait l'avan-

tage, pour les hommes fermes de faire, constater leurs opinions, et de laisser un témoignage quelquefois utile à l'histoire, et toujours à leur justification. Mais les meilleures institutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne savait point dresser un procès-verbal, et les ministres ne se souciaient nullement, pour la plupart, qu'il restât des traces de leur avis. Jamais le secrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations prises, sans déduction de motifs, ni mention des oppositions; jamais Roland n'a pu obtenir de faire consigner les raisons des siennes, quand il en élevait de formelles contre les résolutions. Grouvelle s'immisçait constamment dans la discussion, et sa manière pointilleuse ne contribuait pas peu à la rendre difficile. Roland, ennuyé, lui observa une fois qu'il oubliait son rôle : « Ne suis-je donc qu'une écritoire? » s'écria aigrement l'important secrétaire. « Vous ne devez pas être autre chose ici, répliqua le sévère Roland : chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui est de la recueillir; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire, sur feuille volante, une petite nomenclature insignifiante, qui, reportée sur le registre, ne présente au-

cun tableau des opérations du gouvernement, tandis que le registre du conseil devrait servir d'archives au pouvoir exécutif. » Grouvelle, piqué, n'en fit pas mieux, et ne changea point sa méthode. On voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devaient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointemens étaient attribués à sa place; il lui parut qu'il fallait y joindre un appartement au Louvre, assez considérable pour y loger avec lui ses commis; et il fit ses représentations en conséquence au ministre de l'intérieur. Il suffit d'un léger aperçu du caractère de Roland, pour se représenter le scandale qu'il trouva dans cette proposition, et la vigueur avec laquelle il la repoussa. « Des commis! pour un travail que je ferais moi-même en quelques heures, et mieux que vous, si j'étais à votre place, disait-il à Grouvelle; je veux que vous preniez un copiste, pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir; mais vingt mille livres doivent vous suffire pour l'appointer et le loger, ainsi que vous; leur quotité est même indécente dans un régime libre, pour la place que vous occupez. »

Assurément, Grouvelle a bien le droit de

ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement senti que le ridicule de ses prétentions était intolérable : ces hommes pétris de vanité, sans caractère et sans vertu, dont l'esprit n'est qu'un jargon, la philosophie un petit étalage, les sentimens de réminiscences, me paraissent, en morale, une espèce d'eunuques que je méprise et déteste plus cordialement, que certaines femmes ne dédaignent et haïssent les autres. Et voilà le ministre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère, dont il est utile de nous conserver l'estime et d'assurer la neutralité. Je ne sais point le secret de cette nomination ; mais je parierais que Grouvelle, mourant de peur, dans le fâcheux état des affaires, a pressé Lebrun de le faire sortir de France de quelque manière ; et Lebrun, en qualité de ministre, l'a fait partir ambassadeur, comme il l'aurait fait commis-voyageur, si lui-même eût été négociant. C'est un arrangement individuel dans lequel la république n'entre que pour le titre dont elle décore les avantages qui y sont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal représentée.

Le choix d'un envoyé auprès des États-Unis

fut dirigé avec plus de sagesse ; il offre un nouvel argument en faveur de Brissot, auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bonne-Carrère avait été désigné, je ne saurais dire précisément à quelle époque ; Brissot observa à quelques membres du conseil qu'il importait au maintien de la meilleure intelligence avec les États-Unis, comme à la gloire de notre république naissante, d'envoyer en Amérique un homme dont le caractère et les mœurs dussent plaire aux Américains : sous ce rapport, Bonne-Carrère ne pouvait convenir ; un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fussent d'ailleurs ses talens et son esprit, n'était pas fait pour le rôle grave et décent imposé à notre envoyé chez cette puissance.

Brissot n'y mettait point de personnalités, c'est l'homme du monde qui en fut le moins susceptible ; il cita Genest qui venait de passer cinq ans en Russie, et qui, déjà versé dans la diplomatie, avait d'ailleurs toute la moralité, toutes les connaissances dont la réunion devait être goûtée chez un peuple sérieux.

Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations possibles s'appuyèrent, et Genest fut choisi. Certes ! si c'est là de l'intrigue, désirons donc que tous les intrigans ressem-

blent à Brissot. J'ai vu Genest, j'ai désiré le revoir plusieurs fois, je le retrouverais toujours avec plaisir. Son esprit est solide, éclairé; il a autant d'aménité que de décence; sa conversation est instructive et agréable, sans affectation et sans pédanterie : douceur, justesse, grâce et raison le caractérisent. Il joignait à son mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robespierre, qu'un extravagant tel que Chabot, déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Brissot; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter aux preuves de leur propre scélératesse et de leur ineptie, sans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feraient périr.

Au second ministère de Roland, comme au premier, je m'étais imposé de ne recevoir aucune femme, et j'ai suivi scrupuleusement cette règle. Jamais mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont composé la plus grande partie. Après mes plus proches parens, je ne voyais que les personnes dont les goûts et les travaux intéressaient mon mari. Je sentis qu'au ministère je serais exposée à un entourage fort incommode, qui même aurait ses dangers; je trouvai que

madame Pétion avait pris à la Mairie un parti fort sage, et j'estimai qu'il était aussi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercle, ni visite ; c'était d'abord du temps de gagné, chose inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la semaine seulement je donnais à dîner : l'une aux collègues de mon mari avec lesquels se trouvaient quelques députés ; l'autre à diverses personnes, soit députés, soit premiers commis des bureaux, soit enfin de telles autres, jetées dans les affaires, ou occupées de la chose publique. Le goût et la propreté régnaient sur ma table sans profusion, et le luxe des ornemens n'y parut jamais; on y était à l'aise, sans y consacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faisais faire qu'un service, et que je n'abandonnais à personne le soin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étaient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix-huit, et une seule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent à la tribune des Jacobins, en festins somptueux, où, nouvelle Circé, je corrompais tous ceux qui avaient le malheur de s'y asseoir. Après le dîner, on causait quelque temps au salon, et chacun retournait à ses affaires. On

se mettait à table vers cinq heures, à neuf il n'y avait plus personne chez moi; voilà ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine, ce foyer de conspiration à battans ouverts.

Les autres jours, fermés en famille, nous étions souvent mon mari et moi tête à tête; car la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeait dans sa chambre avec sa gouvernante. Ceux qui m'ont vue alors me rendront témoignage un jour, lorsque la voix de la vérité pourra se faire entendre : je n'y serai peut-être plus; mais je sortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs se perdra dans les malédictions, tandis que mon souvenir sera quelquefois rappelé avec attendrissement.

Dans le nombre des personnes que je recevais, et dont j'ai déjà signalé les plus marquantes, Payne doit être cité. Déclaré citoyen français; comme l'un de ces étrangers célèbres que la nation devait s'empresser d'adopter, il était connu par des écrits qui avaient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auraient pu concourir à en faire une en Angleterre. Je ne me permettrai pas de le juger absolument, parce qu'il entendait le français sans le parler, que j'en étais à peu près de même à l'égard

de l'anglais ; que j'écoutais plutôt sa conversation avec de plus habiles que moi, que je n'étais en état d'en former une avec lui.

La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, ces vérités fortes, jetées audacieusement au milieu de ceux qu'elles offensent, ont dû produire une grande sensation ; mais je le croirais plus propre à semer, pour ainsi dire, ces étincelles d'embrasement, qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Payne éclaire mieux une révolution, qu'il ne peut concourir à une constitution. Il saisit, il établit ces grands principes dont l'exposé frappe tous les yeux, ravit un club et enthousiasme à la taverne : mais pour la froide discussion du comité, pour le travail suivi du législateur, je présume David Williams infiniment plus propre que lui. Williams, fait également citoyen français, n'avait pas été nommé à la Convention, où il eût été plus utile ; mais le Gouvernement le fit inviter à se rendre à Paris, où il passa quelques mois et conféra souvent avec les députés travailleurs. Sage penseur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens de bonheur, aussi bien que Payne sent et décrit les abus qui font leur malheur. Je l'ai vu, dès les premières fois qu'il eut

assisté aux séances de l'Assemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des discussions, s'affliger de l'influence que s'attribuaient les tribunes, et douter qu'il fût possible que de tels hommes, en telle situation, décrétassent jamais une constitution raisonnable. Je pense que la connaissance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà, l'attacha davantage à son propre pays, où il est retourné avec empressement. Comment peuvent discuter, me disait-il, des hommes qui ne savent point écouter? Vous autres Français, vous ne prenez pas non plus la peine de conserver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les assemblées; l'étourderie, l'insouciance et la saleté ne rendent point un législateur recommandable; rien n'est indifférent de ce qui frappe tous les yeux et se passe en public. Que dirait-il, bon Dieu, s'il voyait les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veste et bonnet, la chemise ouverte sur la poitrine, jurant et gesticulant en sans-culottes ivres! Il trouverait tout simple que le peuple les traitât comme ses valets, et que tous ensemble, après s'être souillés d'excès, finissent par tomber sous la verge d'un despote qui saura les assujettir. Williams remplirait également bien sa place au parlement ou au

sénat, et porterait partout la véritable dignité.

Par quelle saillie d'imagination la mienne rappellerait-t-elle ici Vandermonde? Je n'ai jamais rencontré des yeux aussi faux, et qui accusassent plus juste la nature de l'esprit du personnage. On dirait que celui-ci a le sien coupé net en deux parts : avec l'une, on peut commencer tous les raisonnemens; mais il est impossible d'en suivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'ensemble un bon résultat. Comme la science figure mal dans une tête ainsi organisée! Aussi Vandermonde, académicien d'ailleurs, ami de Pache et de Monge, se vantait de servir de conseil à ce dernier, et d'être appelé sa femme. Il me disait un jour en parlant des Cordeliers (de la secte desquels il avouait être), par opposition aux personnes qui les traitaient d'enragés : « Nous » voulons l'ordre par la raison, et vous êtes » du parti de ceux qui la veulent par la force. » Après cette définition, je n'ai plus rien à dire des travers d'esprit d'un tel homme. Mais puisque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot sur Condorcet, dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelli-

gence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. On ne ne lui appliquera pas le mot que, dans un faible corps, il montre un grand courage; il est aussi faible de cœur que de santé. La timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament; elle semble inhérente à son ame, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre : aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'Assemblée dans le sens contraire quand il s'agissait de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces. Il était à sa place au secrétariat de l'Académie. Il faut laisser écrire de tels hommes, et ne jamais les employer; heureux encore d'en tirer quelque utilité. On ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides; la plus grande partie n'en est bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'Assemblée, qui gémissaient dans le sénat; s'ils eussent eu l'assurance de se faire arrêter le 2 juin, en protestant contre l'injuste décret d'arrestation des vingt-deux, ils assuraient le salut de tous; car on n'eût osé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents représen-

tans du peuple, et la chose publique était également sauvée ; les départemens ne se fussent point endormis ; on s'apaisa sur la perte de vingt hommes, et l'on n'aurait pu regarder comme Convention, l'Assemblée dont la moitié se fût retirée.

Le premier soin de Roland en arrivant à son second ministère, fut d'opérer dans ses bureaux le renouvellement dont il avait senti le besoin ; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux principes ; et n'eût-il fait que cela seul, il aurait produit un grand bien.

Il se hâta d'écrire à tous les départemens (1) avec ce courage, cette force que donne la raison, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui résulte du sentiment ; il leur montrait, dans la révolution du 10 août, les nouvelles destinées de la France, la nécessité pour tous les partis de se réunir à la justice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre seul qui peut l'assurer, et au Corps législatif comme chargé d'exprimer la volonté générale. Les corps administratifs qui parurent hésiter furent suspendus ou cassés. Une grande

(1) Voyez la note F, à la fin de ce volume.

expédition dans les affaires, la correspondance la plus active et la plus étendue répandirent de toutes parts un même esprit, ranimèrent la confiance et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laissait guère passer de jours sans venir chez moi : tantôt c'était pour le conseil; il arrivait un peu avant l'heure, et passait dans mon appartement, où s'y arrêtait un peu après, ordinairement avec Fabre-d'Églantine : tantôt il venait me demander la soupe, d'autres jours que ceux où j'avais coutume de recevoir, pour s'entretenir de quelque affaire avec Roland.

On ne saurait faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus vif désir de s'entendre avec ses collègues pour la servir efficacement. Je regardais cette figure repoussante et atroce; et quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que je n'étais assurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un temps de parti; qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une

grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination, assez vive, se représente toutes les personnes qui me frappent, dans l'action que je crois convenir à leur caractère; je ne vois pas durant une demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle, dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui; ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale, ses habitudes et ses penchans. Assurément je défie un peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition.

Si j'avais pu m'astreindre à une marche suivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événemens, j'aurais pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes, et dont la femme disait que sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevait de son père, elle ne pourrait soutenir son ménage; je

l'aurais montré naissant à la *section*, qu'on appelait alors un *district*, et s'y faisant remarquer par la force de ses poumons; grand sectateur des d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance dans le cours de cette année, sans qu'on vit de travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que La Fayette voulait punir, mais dont il sut se prévaloir avec art en se faisant protéger par la section qu'il avait rendue turbulente. Je l'observerais déclamant avec succès aux sociétés populaires, se faisant le défenseur des droits de tous, et annonçant qu'il ne prendrait de places appointées qu'après la révolution; passant néanmoins à celle de substitut du procureur de la commune, préparant son influence aux Jacobins sur les débris de celle des Lameth; passant au 10 août avec ceux qui revenaient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple, à qui il fallait donner la satisfaction de le mettre dans le gouvernement. De cette époque, sa marche fut aussi rapide que hardie : il s'attache par des libéralités, ou protège de son crédit, ces hommes avides et misérables que stimulent le besoin et les vices; il désigne les gens redoutables dont il faudra opérer la perte; il gage les écrivains ou inspire les énergu-

mènes qu'il destine à les poursuivre; il enchérit sur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits fripons; il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forme le corps électoral par ses intrigues, le domine ouvertement par ses agens, et nomme la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il passe. Il va dans la Belgique augmenter ses richesses; il ose avouer une fortune de quatorze cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le *sans-culottisme*, et dormir sur des monceaux de cadavres.

Quant à Fabre-d'Églantine, affublé d'un froc, armé d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche dont il convoite la fortune, il est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudrait peindre le plus scélérat tartufe, n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

Ces deux hommes cherchaient beaucoup à me faire causer en me parlant de patriotisme: je n'avais rien à taire ou à dissimuler à cet égard; je professe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que

je soupçonne n'en avoir pas d'aussi purs; c'est confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres : je dédaigne de me cacher, même sous le prétexte ou l'espérance de mieux pénétrer autrui. Je pressens les hommes par le tact, je les juge par leur conduite comparée dans ces différens temps avec leur langage : mais moi, je me montre toute entière, et ne laisse jamais douter qui je suis.

Dès que l'Assemblée eut rendu, de son propre mouvement, un décret qui attribuait cent mille livres au ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Danton et Fabre, surtout, me demandèrent, par forme de conversation, si Roland était en mesure à cet égard, s'il avait des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'était point étranger à ceux qui s'étaient déjà fait connaître; que les ouvrages périodiques rédigés dans un bon esprit indiquaient d'abord ceux qu'il convenait d'encourager; qu'il s'agissait de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'instruisissent des faits dont il importerait de répandre la connaissance, et se conciliassent sur la manière d'amener plus efficacement les esprits à un même but; que si, lui Fabre, lui Danton, en connaissaient particulièrement quelques-uns, il fallait

qu'ils les indiquassent, et qu'ils vinssent avec eux chez le ministre de l'intérieur, où l'on pourrait, une fois la semaine, par exemple, s'entretenir de ce qui devait, dans les circonstances, occuper essentiellement les écrivains. « Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiche, que l'on intitulera *Compte rendu au Peuple souverain*, et qui présentera le tableau de la dernière révolution; Camille-Desmoulins, Robert, etc., y travailleront. — Eh bien! il faut les amener à Roland. » Il s'en garda bien; on ne parla plus du journal, qui commença cependant dès que l'Assemblée eut donné au Conseil deux millions pour *dépenses secrètes*. Danton dit à ses collègues qu'il fallait que chaque ministre pût en user dans son département; mais que celui des affaires étrangères et celui de la guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenait que ceux-ci restassent à la disposition des quatre autres, qui auraient ainsi chacun tant de cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette proposition; il prouva que l'intention de l'Assemblée avait été de donner au pouvoir exécutif, dans ces momens de crise, tous les moyens dont il pouvait avoir besoin pour agir avec célérité, que c'était le conseil collectivement qui devait déterminer l'emploi

de ces fonds d'après la demande et pour les objets présentés par chacun ; que pour lui particulièrement il déclarait ne vouloir en faire aucun usage sans en justifier au conseil à qui il appartenait d'en connaître, et à qui ils étaient confiés (1). Danton répliqua, jura, comme il avait coutume de faire, parla de révolution, de grandes mesures, de secret, de liberté; les autres séduits peut-être par le plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, se rangèrent de son avis, contre toute justice, politique et délicatesse, malgré les réclamations de Roland, et sa vigoureuse insistance dont l'austérité déplut.

Danton se pressa de toucher cent mille écus au trésor public, et en fit ce que bon lui sembla; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de Servan soixante mille livres, de Lebrun davantage, sur les fonds secrets de leurs départemens, sous différens prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Assemblée; il s'est contenté de lui attester qu'il l'avait rendu au conseil; et à ce conseil il s'est borné à dire, dans une séance où Roland n'était

(1) Roland n'a jamais dépensé sur ces fonds que 1200 liv., dans une ordonnance au profit de Heil, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en allemand, dans les départemens du Rhin. (*Note de l'auteur.*)

pas, pour cause d'indisposition, qu'il avait donné vingt mille livres à tel, dix à tel autre, ainsi du reste, pour la révolution, à cause de leur patriotisme, etc.

C'est ainsi que Servan me l'a répété. Le conseil, interrogé par l'Assemblée, sur la question de savoir si Danton avait rendu des comptes, répondit simplement que *oui*. Mais Danton avait acquis tant de puissance, que ces hommes timides craignaient de l'offenser. C'est ainsi que l'armée fut *empoisonnée* de Cordeliers, agens de Danton, aussi lâches qu'avides, qui favorisèrent les pillages et les dilapidations, qui rendirent les soldats aussi féroces aux Français qu'aux ennemis, qui firent détester la révolution aux peuples voisins, par les excès de tous genres auxquels ils se livrèrent au nom de la république, et qui, prêchant partout l'insubordination, préparèrent les revers éprouvés depuis.

D'après cela, on ne sera point étonné que Danton, voulant envoyer, au mois de septembre 1792, en Bretagne, un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la marine à lui donner une commission; mais, comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les membres du conseil; Ro-

land s'y refusa. « De deux choses l'une, dit-il à Monge, ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas; et c'est ce que vous pouvez parfaitement juger : dans ce dernier cas, il faut les renvoyer sans miséricorde; dans le prémier, pourquoi les décourager et les insulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie, et qui leur prouverait votre défiance? Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'administrateur; je ne signe pas cette commission. » La séance du conseil se prolongea; les papiers pour les signatures se pressaient sur la fin : Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne à la suite de celles de tous ses collègues, sur cette commission rejetée qu'on venait de lui glisser; il la biffe et se récrie contre Monge, qui, d'un air effaré, lui réplique tout bas : « C'est Danton qui le veut; si je le refuse, il me dénoncera à la commune, aux Cordeliers, et me fera pendre. — Eh bien! moi, ministre, je périrai avant de céder à de semblables considérations. »

Le porteur de cette commission fut arrêté en Bretagne, par ordre d'une administration que sa conduite indisposa, et à qui la signature biffée de Roland avait paru un juste motif d'examiner de près le porteur : il y avait

contre lui des plaintes graves; mais c'était à la fin de l'année, lorsque la Montagne prenait ouvertement la défense de tous les anarchistes, et elle fit décréter que *Guermeur* serait mis en liberté.

Je me suis laissé entraîner par les circonstances; je reprends la liaison des faits.

Danton et Fabre cessèrent de venir me voir dans les derniers jours d'août; ils ne voulaient pas sans doute s'exposer à des yeux attentifs, lorsqu'ils chantaient les matines de septembre, et ils avaient assez jugé ce qu'étaient Roland et ses entours. Un caractère ferme, élevé et franc, des principes sévères manifestés sans ostentation, mais sans gêne; une conduite égale et soutenue, se dessinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que Roland était un honnête homme, avec lequel il n'y avait rien à faire en entreprises de leur genre; que sa femme n'offrait aucune prise par laquelle on pût influer sur lui; que tout aussi ferme dans ses principes, elle avait peut-être plus de cette sorte de pénétration propre à son sexe, dont les gens faux ont à se défier davantage; peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvait quelquefois tenir la plume, et qu'en somme un tel couple, fort de raison, de caractère, avec quelques talens, pouvait

nuire à leurs desseins, et n'était bon qu'à perdre.

La suite des événemens, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me serait difficile d'exposer aujourd'hui, mais dont il me reste un vif sentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonstration.

On avait imaginé, comme l'une des premières mesures à prendre par le conseil, l'envoi dans les départemens, de commissaires chargés d'éclairer sur les événemens du 10 août, et surtout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées, contre les ennemis sur les frontières, etc. Dès qu'il fut question de leur choix, en même temps que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvait indiquer. « Je me charge de tout, s'écria Danton; la commune de Paris nous fournira d'excellens patriotes. » La majorité paresseuse du conseil lui confia le soin de les indiquer, et le lendemain il arriva au conseil avec les commissions toutes dressées; il ne s'agit plus que de les remplir des noms qu'il présente, et de signer. On examine peu, on ne discute point, et on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigans

de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, sans autre existence, pour la plupart, que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations publiques : mais très-dévoués à Danton, leur protecteur, et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse : les voilà représentans du conseil exécutif dans les départemens de la France.

Cette opération m'a toujours semblé l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le conseil.

Il faut se représenter la préoccupation de chaque ministre au milieu des affaires de son département, dans ces temps d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables se soient conduits avec cette légèreté. Le fait est, qu'un travail excessif surchargeait les ministres de l'intérieur, de la guerre, et même de la marine, et que les détails absorbaient trop leurs facultés, pour laisser à chacun le temps de réfléchir sur la grande politique. Il faudrait que le conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvait au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs, il s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place, et ne s'en occu-

pait guère; les commis tournaient la roue; il confiait sa griffe, et la manœuvre se suivait, telle quelle, sans qu'il s'en inquiétât. Tout son temps, toute son attention étaient consacrés aux combinaisons, aux intrigues utiles à ses vues d'agrandissement de pouvoir et de fortune. Continuellement dans les bureaux de la guerre, il faisait placer aux armées les gens de son bord; il trouvait moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés; il ne négligeait aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, la lie d'une nation corrompue, dont ils deviennent l'écume dans les bouleversemens politiques, et sur laquelle ils dominent durant quelques instans; il en augmentait son crédit et se formait une faction, bientôt devenue puissante, car elle règne aujourd'hui.

Les ennemis s'avançaient sur notre territoire; leurs progrès devenaient alarmans : les hommes qui veulent conduire le peuple, et qui ont étudié les moyens de l'influencer, savent fort bien que la terreur est un des plus puissans. Cette affection soumet absolument les individus qui l'éprouvent, à ceux qui ne se laissent pas dominer par elle : combien plus grand est l'avantage de ceux qui l'inspirent à dessein, par des prétextes ou des faux bruits!

Assurément, cette combinaison avait été faite par les instigateurs des journées de septembre; ils devaient avoir le double but de produire un mouvement, à la faveur duquel la violation des prisons, le massacre des détenus leur fournissaient l'occasion de satisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage, dont le produit flattait leur cupidité, et de répandre cette sorte de stupeur, durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jette les fondemens de leur puissance. Les agens inférieurs n'étaient pas difficiles à gagner par l'appât du profit; le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on aurait les conspirations à redouter, devait séduire quelques mauvaises têtes, tromper le peuple, et servir à justifier l'action, dont il résulterait, pour les directeurs, le dévouement de leurs satellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auraient part au gain avec les chefs, la soumission du peuple intimidé, surpris, ou persuadé de la force et de la justice d'une opération à laquelle on saurait l'enchaîner, en la présentant comme son ouvrage. Aussi, quiconque osa, par la suite, s'élever contre ces attentats, fut proclamé *calomniateur* de Paris, désigné comme tel à la fureur de certaine classe de ses habitans, appelé *fédéraliste* et *conspirateur*.

tre de l'intérieur qui a la surveillance générale de l'ordre, mais non l'exercice immédiat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la commune, dans la personne du maire, pour lui représenter tout ce qu'elle devait déployer de vigilance : il ne s'en tint pas à cette mesure ; il s'adressa au commandant-général (1), pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons ; il fit plus encore : en apprenant qu'elles étaient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appelant sur sa tête la responsabilité des événemens ; et pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle était bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue : c'était avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oubliait son devoir.

Sur les cinq heures du soir du dimanche 2, moment à peu près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'intérieur ; ils demandent à grands cris le ministre et des armes. Du fond de mon appartement, je crois entendre quelques cla-

(1) Voyez la note H.

meurs : je sors ; et, des pièces qui donnent sur la cour, j'aperçois le rassemblement ; je vais à l'antichambre, je m'informe du sujet. Roland était sorti ; mais ceux qui le demandaient ne se payaient pas de cette raison, et voulaient absolument lui parler ; les domestiques s'opposaient à ce que ces gens montassent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât, de ma part, inviter dix d'entre eux à monter : ils entrent ; je leur demandai paisiblement ce qu'ils voulaient ; ils me dirent qu'ils étaient de braves citoyens, prêts à partir pour Verdun ; mais qu'ils manquaient d'armes, qu'ils venaient en demander au ministre, et qu'ils voulaient le voir. Je leur observai que jamais le ministre de l'intérieur n'avait eu d'armes à sa disposition ; que c'était au département de la guerre et chez le ministre de ce département qu'il fallait en demander. Ils répliquèrent qu'ils y avaient été ; qu'on leur avait dit qu'il n'y en avait pas ; que tous ces ministres étaient de f.... traîtres, et qu'ils demandaient Roland. « Je suis fâchée qu'il soit sorti, car il vous convaincrait par ses bonnes raisons : venez visiter l'hôtel avec moi ; vous vous assurerez qu'il n'est pas chez lui ; qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas

non plus y en avoir : retournez à l'hôtel de la guerre, ou, si vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'hôtel de la marine; tout le conseil y est assemblé. » Ils se retirèrent. Je me plaçai au balcon sur la cour; je vis un furieux, en chemise, les manches retroussées au-dessus du coude, le sabre à la main, déclamant contre les trahisons des ministres : mes dix députés se répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au son du tambour; mais emmenant avec eux le valet de chambre comme un otage, ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laissèrent aller.

Je montai sur-le-champ en voiture, pour me rendre à la marine, et prévenir mon mari de ce qui venait de se passer. Le conseil n'était pas encore formé; je trouvai un cercle nombreux, plusieurs députés : le ministre de la guerre, celui de la justice n'étant point arrivés, les autres étaient au salon, comme société. Je racontai l'anecdote; chacun la commenta diversement; elle fut prise, par la plupart, comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.

Que faisait alors Danton? Je ne l'ai su que plusieurs jours après; mais c'est bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il était à la

mairie, dans le comité dit de surveillance, d'où sortait l'ordre des arrestations si multipliées depuis quelques jours : il venait d'y embrasser Marat, après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit, dans son langage toujours relevé d'expressions énergiques : « Savez-vous de quoi ils se sont avisés ? Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland ? — Qui cela ? demande Pétion. — Eh ! cet enragé de comité. J'ai pris le mandat ; tenez, le voilà ; nous ne pouvons laisser agir ainsi. Diable ! contre un membre du conseil ! » Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en souriant, et dit : « Laissez faire, ce sera d'un bon effet. — D'un bon effet ! répliqua Danton, qui examinait curieusement le maire ; oh ! je ne souffrirai pas cela ; je vais les mettre à la raison ; » et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui est-ce qui ne se dit pas que les deux cents hommes devaient avoir été envoyés, chez le ministre de l'intérieur, par les auteurs du mandat ? Qui est-ce qui ne soupçonne point que l'inutilité de leur tentative, apportant du retard à l'exécution du projet, put faire balancer ceux qui l'avaient conçu ? Qui est-ce qui ne voit pas, dans la démarche de Danton

auprès du maire, celle d'un conjuré qui veut pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré, lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs, ou rendu douteux par d'involontaires délais ?

Les ministres sortirent du conseil après onze heures; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avait été le témoin, et qui continuaient de se commettre dans les prisons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuissance de les arrêter, de l'évidente complicité de la commune et du commandant-général (1), nous con-

(1) Grandpré, qui, par sa place, est tenu de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'état des prisons, avait trouvé leurs tristes habitans dans le plus grand effroi, dans la matinée du 2 septembre; il avait fait beaucoup de démarches pour faciliter la sortie de plusieurs de ceux-ci, et avait réussi pour un assez bon nombre; mais les bruits qui s'étaient répandus rendaient ceux qui restaient dans la plus grande perplexité. Ce citoyen estimable, de retour à l'hôtel, attend le ministre à l'issue du conseil : Danton paraît le premier; il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquisitions faites à la force armée par le ministre de l'intérieur, le peu d'égard qu'on semble y avoir, les alarmes des détenus et les soins que lui, ministre de la justice, devait prendre pour eux. Danton, importuné de la représentation malencontreuse, s'écrie, avec sa voix beuglante et un geste approprié à l'expression : « Je me f.... bien des prisonniers! » qu'ils deviennent ce qu'ils pourront! » Et il passe son chemin avec humeur. C'était dans la seconde antichambre, en présence de vingt personnes, qui frémirent d'entendre un si

vinmes qu'il ne restait à un ministre honnête homme que de les dénoncer avec le plus grand éclat, d'intéresser l'Assemblée à les arrêter, de soulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de se laver ainsi du déshonneur d'y participer par le silence, et de s'exposer, s'il le fallait, aux poignards des assassins, pour éviter le crime et la honte d'être, en aucune façon, leur complice. « Il n'est pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les résolutions du courage sont aussi convenables à la sûreté qu'à la justice; on ne réprime l'audace qu'avec fermeté; si la dénonciation de ces excès n'était pas un devoir, elle serait un acte de prudence : les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous

rude ministre de la justice. Danton jouit de ses crimes, après avoir successivement atteint les divers degrés d'influence, et persécuté, fait proscrire la probité qui lui déclarait la guerre, le mérite dont il redoutait l'ascendant; il règne. Sa voix donne à l'Assemblée une impulsion; son intrigue entretient le peuple en mouvement, et son génie gouverne le comité dit de *Salut public*, dans lequel réside toute la puissance du gouvernement. Aussi, la désorganisation est partout; les hommes sanguinaires dominent; la plus cruelle tyrannie accable les Parisiens; et la France, déchirée, avilie sous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppresseurs. Je sens sa main river les fers qui m'enchaînent, comme j'ai reconnu son inspiration dans la première sortie de Marat contre moi. Il a besoin de perdre ceux qui le connaissent et ne lui ressemblent pas. (*Note de l'auteur.*)

avez fait vos efforts pour les entraver; il ne vous reste qu'à vous faire craindre et à leur en imposer. » Roland écrivit à l'Assemblée cette lettre du 3 septembre (1), qui devint aussi fameuse que celle qu'il avait adressée au roi. L'Assemblée l'accueillit avec transport; elle en ordonna l'impression, l'envoi, l'affiche; elle y applaudit, comme louent et applaudissent les gens faibles, aux signes d'un courage qu'ils ne sauraient imiter, mais qui les touche, et réveille en eux quelque espoir.

Je me souviens d'avoir lu un petit ouvrage fort aristocrate, fait à Londres depuis cette époque, par Peltier, je crois : l'auteur s'étonnait beaucoup de ce que le même homme qui avait *manqué* si audacieusement à son roi, eût montré, par la suite, tant de justice et d'humanité. Il faut que l'esprit de parti rende bien inconséquent, ou que la vertu soit si rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ses semblables et de la liberté hait aussi puissamment, et dénonce avec une égale vigueur la tyrannie royale ou populaire, le despotisme du trône et l'astuce des cours, les désordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

(1) Voyez la note 1 à la fin de ce volume.

Ce même jour, le 3 septembre, un homme, autrefois confrère de Roland, et auquel j'avais cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'avisa de m'amener *l'orateur du genre humain*, sans m'avoir prévenue, ni demandé si je le trouverais bon : je vis dans son procédé le manque d'usage d'un bon homme que le bruit de l'orateur avait séduit. Je fis honnêteté à Clootz, dont je ne connaissais que les déclamations ampoulées, et sur lequel je n'avais d'ailleurs aucune note défavorable; mais un de mes amis le voyant, me dit à l'oreille : « On introduit chez vous un insupportable parasite que je suis fâché d'y voir. » Les événemens du jour faisaient le sujet de la conversation; Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce; il parla long-temps et très-haut, mangea davantage et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant sans gêne la première place et le meilleur morceau; une politesse extrême et froide que j'accompagnai du soin de servir toujours plusieurs personnes avant lui, dut promptement lui ap-

prendre qu'il était jugé ; il le sentit, ne revint plus, et se vengea par des calomnies. Je n'aurais pas parlé de ce vil personnage sans le rôle distingué qu'il a joué parmi les détracteurs de gens de bien, et l'art avec lequel il a concouru pour faire du fédéralisme un épouvantail pour les sots, ou un titre de proscription contre les bons esprits qui n'adoptaient pas sa chimère de république universelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu sa marotte, rebattit toutes ses extravagances sur la possibilité d'une Convention formée des députés de tous les coins du monde : les uns répliquèrent par des plaisanteries ; Roland, ennuyé du pédantisme et du bruit avec lequel Clootz soutenait son opinion, et prétendait la faire adopter, eut la bonté de lui pousser trois ou quatre syllogismes, après lesquels ils lui tourna le dos : la conversation se tempérait et se divisa. Buzot, dont l'esprit judicieux ne s'amuse pas long-temps à combattre des moulins à vent, s'étonnait de ce qu'on traitait le fédéralisme comme une hérésie politique ; il observait que la Grèce, si célèbre, si féconde en grands hommes et en hauts faits, était composée de petites républiques fédérées ; que les États-Unis, qui, de

nos jours, offraient le tableau le plus intéressant d'une bonne organisation sociale, formaient un composé du même genre, et qu'il en était ainsi de la Suisse. Qu'à la vérité, dans le moment actuel et la situation de la France, l'unité était importante à conserver pour elle, parce qu'elle offrait ainsi une masse plus imposante aux ennemis du dehors, et un ensemble d'action précieux à conserver pour la confection des lois qui devaient lui assurer une constitution; mais qu'on ne pouvait se dissimuler qu'il y aurait du relâchement dans les liens politiques qui uniraient un Provençal avec un Flamand; qu'il était difficile de faire régner sur une si grande surface, cet attachement qui fait la force des républiques, parce qu'enfin l'amour de la patrie n'est pas précisément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lesquels on vit et des lois qui les régissent, sans quoi les Athéniens n'eussent pas transporté leur existence sur des vaisseaux en abandonnant leur ville; qu'on ne peut bien aimer que ceux qu'on connaît, et que jamais l'enthousiasme d'hommes séparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme et vif, comme celui des habitans d'un petit territoire.

Ce sont ces réflexions sages, trouvées telles

par la plupart de ceux qui les écoutaient, qui furent traduites et dénoncées par Clootz, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départemens de Paris; il présenta Buzot comme le plus dangereux des conspirateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venaient le plus souvent chez moi, comme les fauteurs de ce projet liberticide. Je ne sais si un fou tel que Clootz peut avoir été de bonne foi dans ses craintes; je ne saurais me le persuader, et je crois seulement qu'il a trouvé, dans la fabrication de son mensonge, une occasion de venger son amour-propre irrité de n'avoir pas été admiré; un sujet de déclamations dans son genre, très-convenable à la bouffissure de son style et au désordre de son imagination; un moyen de nuire à des hommes dont la raison doit lui déplaire, et de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables; en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France, à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes.

Cependant les massacres continuèrent à l'Abbaye, du dimanche au soir au mardi matin; à la Force, davantage; à Bicêtre, quatre jours, etc. Je dois à mon séjour actuel dans la première

de ces prisons, d'avoir appris des détails qui font frémir, et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne passerai point sous silence, parce qu'elle concourt à démontrer que c'était un projet bien lié, c'est qu'y ayant dans le faubourg Saint-Germain une maison de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choisit, pour les transférer, le dimanche au soir, l'instant d'avant le massacre général : les assassins étaient prêts; ils se jetèrent sur les voitures; il y avait cinq ou six fiacres, et à coups de sabres et de piques, ils percèrent, ils tuèrent ceux qui les remplissaient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées, par un petit nombre de bourreaux (ils n'étaient pas quinze à l'Abbaye, à la porte de laquelle étaient pour toute défense, malgré les réquisitions faites à la commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laissa faire..... tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches, insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité; froids spectateurs d'attentats que le courage de cin-

quante hommes armés aurait facilement empêchés.

La force publique était mal organisée, comme elle l'est encore; car les brigands ont bien soin, quand ils veulent régner, de s'opposer à tout ordre qui pût les entraver : mais faut-il connaître son capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au secours de victimes qu'on égorge? Le fait est que le bruit d'une prétendue conspiration dans les prisons, tout invraisemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenait chacun dans la stupeur, et lui persuadait au fond de sa maison que c'était le peuple qui agissait, lorsque, de compte fait, il n'y avait pas deux cents brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Aussi ce n'est pas la première nuit qui m'étonne : mais quatre jours! — et des curieux allaient voir ce spectacle! — Non, je ne connais rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La santé de Roland en fut altérée; la contention du genre nerveux était telle que son estomac ne pouvait rien recevoir, et la bile arrêtée se répandit à la surface de la peau; il était jaune et faible, avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne cessant

de travailler. Il ignorait encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt; je l'avais appris et me serais bien gardée de le lui faire connaître : c'eût été fournir un aliment à une affection assez profonde; je ne sais qui s'avisa de lui en parler la semaine suivante. Il faut convenir qu'il lui est arrivé, par la suite, de citer quelquefois ce fait particulier, de manière que ses ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'était soulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avait eue d'être compris parmi ceux qui en avaient été les victimes, tandis qu'il ne faisait que joindre à la juste horreur qu'elles lui avaient inspirée, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devaient les subir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de présenter l'opposition de Roland à ces événemens comme le fruit d'une imagination ardente, et de la terreur dont il était gratuitement frappé. Ce trait m'a toujours paru fort significatif.

L'histoire conservera sans doute l'infâme circulaire (1) du comité de surveillance de la commune, renfermant l'apologie des journées de septembre, et l'invitation d'en célébrer

(1) Voyez la note J.

de semblables par toute la France; circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et sous le contre-seing du ministre de la justice (1).

Les circonstances faisant juger l'inconvénient d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans, dont la translation avait été ordonnée, et qui déjà étaient en chemin, le ministre de l'intérieur donna des ordres, d'après l'avis du conseil, pour les conduire à Versailles. On envoya une nombreuse escorte; des hommes qui jouaient l'horreur pour les assassinats de Paris, obtinrent, sous ce manteau, d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des prisonniers à Versailles.

L'or, l'argent, les portefeuilles, les bijoux et autres effets précieux, en grande quantité dans les prisons à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuplaient, furent pillés comme on peut le croire.

Des dilapidations bien plus considérables avaient été faites par les membres de la commune, après le 10 août, soit au château des Tuileries, soit dans les maisons royales des environs où elle envoya des commissaires,

(1) Danton.

soit chez les particuliers, dits suspects, où elle avait fait apposer les scellés.

Elle avait reçu de grands dépôts, elle avait fait enlever des trésors; nul compte ne paraissait, et le ministre de l'intérieur ne pouvait obtenir les renseignemens qu'il avait droit d'exiger sur ces objets. Il se plaignit à l'Assemblée; il le fit aussi de la négligence du commandant-général dont il réclamait inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poste du Garde-meuble : cependant des brigands se permettaient tout; on avait, en plein jour, sur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de souliers, des pendans d'oreilles. L'Assemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du ministre, le chargea de lui faire un rapport sur l'état de Paris, et ne prit point de mesures.

Le vol du Garde-meuble s'effectua; des millions passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Églantine vint chez moi à onze heures du matin; d'Églantine, qui avait cessé d'y paraître lors des matines de septembre; d'Églantine qui, la dernière fois qu'il y était venu,

m'avait dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les pouvoirs ; il faut que le conseil exécutif ait la dictature, et que ce soit son président qui l'exerce. » D'Églantine ne me trouva pas ; je venais de sortir avec madame Pétion : il m'attend deux heures ; je le trouve dans la cour à mon arrivée ; il monte avec moi sans que je l'engage à le faire ; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir ; il se lamente, d'un ton bien hypocrite, sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses : il demande si l'on n'a point quelques renseignemens sur les auteurs ; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard ; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avaient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très-zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvris sur rien : il se retira ; je ne l'ai plus jamais revu. Je n'ai encore pu bien savoir quel était le but de cette singulière visite : c'est au temps à l'apprendre.

J'ai dit que Marat commençait à nous déchirer. Il faut savoir que du moment où l'As-

semblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour impressions d'écrits utiles, Marat qui, le lendemain du 10, avait fait enlever, par *son* peuple, quatre presses à l'imprimerie royale, pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer; Marat écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir; que si Marat voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais les soumettrait au conseil pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. Marat répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur: il y avait un traité des *chaînes de l'esclavage;* je ne sais quoi encore, marqué à son coin; c'est suffisant pour l'apprécier.

J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant; je fus persuadée alors qu'il n'était pas imaginaire : j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener; car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin

bien soufflé. Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien; au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'aurait point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurais insisté; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le conseil trouva que les manuscrits de Marat devaient être remis à Danton, qui saurait bien s'arranger avec lui; c'était couper le nœud gordien au lieu de le dénouer. Le ministre de l'intérieur ne devait point employer les fonds publics à solder un extravagant; la prudence exigeait qu'il ne s'en fît pas un ennemi; le refus pur et simple du conseil aurait tout concilié.

Commettre ce soin à Danton, c'était lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter. Trois semaines et plus s'étaient écoulées, les journées de septembre étaient passées; Marat avait eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en se plaignant du ministre qui avait eu l'incivisme de ne pas les lui donner, lorsqu'il fit un placard contre moi nommément. Je n'y fus pas trompée. « Voilà, dis-je à mon mari,

du Danton tout pur; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous; puis, avec son esprit, il a la bêtise d'imaginer que je serai sensible à ses sottises, que je prendrai la plume pour y répondre, qu'il aura le plaisir de traduire une femme sur la scène, et de jeter ainsi du ridicule sur l'homme public à qui je suis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelque opinion de mes facultés, mais ils ne sauraient juger mon ame; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en soucier. »

Roland fit son rapport sur l'état de Paris, le 22 septembre : il fut exact et vigoureux; c'est dire qu'il peignait les désordres qui y avaient été commis, et les inconvéniens de laisser plus long-temps les autorités constituées dans l'insubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux.

Il parla du zèle de la commune du 10, et de l'utilité dont elle avait été pour la révolution de ce jour; mais il fit voir que l'usage prolongé des moyens révolutionnaires produisait exactement le contraire de ce qu'on espérait obtenir par eux, puisqu'on ne détruisait la tyrannie que pour faire régner la justice et

l'ordre, également incompatibles avec l'anarchie; et il démontrait la justice et la difficulté d'obtenir des comptes de cette commune à laquelle il en avait inutilement demandé. L'Assemblée, saine par l'esprit, mais incapable et faible par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna peu de choses et ne rectifia rien. Il n'est guère possible d'imaginer une situation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande administration dans laquelle il paraît avoir une puissance considérable, et se charge effectivement d'une grande responsabilité; témoin journalier d'abus révoltans dont il n'a pourtant que la dénonciation, et sur lesquels l'autorité législative qu'il éclaire, ne sait ou n'ose prendre un parti. Casser la commune, ordonner l'élection, dans les règles, d'une nouvelle municipalité, organiser la force publique et lui faire nommer un commandant par les sections, étaient véritablement les seules mesures propres à rétablir dans Paris l'ordre, sans lequel on y citerait vainement les lois, et faute duquel une Convention y serait nécessairement soumise à l'autorité municipale qui ne connaissait aucun frein. Dans cet état de choses, j'aurais mieux aimé que Roland consacrât ses talens à sa patrie comme

député, qu'en qualité de membre d'un conseil sans énergie, et de ministre d'un gouvernement sans action. Je ne dissimulai pas cette façon de penser à quelques personnes faites pour l'apprécier ; car le vulgaire n'aurait rien compris à la préférence d'une existence modeste sur le traitement et l'entourage d'une place ministérielle ; et faute d'y voir clair, il aurait fait de sottes suppositions.

Le département de la Somme, que Roland avait long-temps habité, le nomma son représentant : cette nomination excita des regrets presqu'universels ; on trouvait absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une Assemblée où tant d'autres pouvaient voter utilement sans une égale capacité. Roland n'avait point à hésiter ; il écrivit à l'Assemblée en conséquence, en la priant de nommer à sa place, et lui indiquant la personne qu'il croyait pouvoir lui succéder. L'agitation fut extrême à cette nouvelle ; on se récria de toutes parts, et l'on opina pour qu'il fût invité à rester au ministère. La Convention s'était déjà formée du grand nombre des députés à l'Assemblée législative qui s'y trouvaient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci pré-

naient place dans l'Assemblée législative; c'est ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment où je n'ai près de moi aucune espèce de renseignemens : mais Danton était présent (1); il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation; son impétuosité trahit sa haine, lui fit dire beaucoup de choses ridicules, et entr'autres, qu'il faudrait donc aussi m'adresser l'invitation, parce que je n'étais pas inutile au ministère de Roland. Les murmures de la désapprobation repoussèrent ces propos envieux; mais le décret ne fut pas rendu, quoique le désir général fût bien marqué; la démission ne fut pas non plus acceptée, et le ministre demeura dans la possibilité de choisir encore. La foule des députés se porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le ministère; on le pressa vivement comme pour un sacrifice qu'il devait à son pays; on lui représenta que la Convention une fois complète ferait prendre aux affaires une marche grande et décisive, dans laquelle

(1) Je me souviens que, pendant plus d'un mois, il continuait d'agir au conseil, en allant voter à l'Assemblée : cette cumulation de pouvoirs paraissait très-condamnable à Roland, qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abstint d'aller au conseil, influencé par un homme qui ne devait plus s'y trouver. (*Note de l'auteur.*)

son caractère et son activité seraient nécessaires, et par laquelle il serait soutenu. Deux jours s'étaient passés dans ces sollicitations, lorsqu'on vint lui apprendre que sa nomination était mauvaise, parce qu'elle avait été faite en remplacement d'une autre que l'on croyait nulle et qui ne l'était point; qu'ainsi il n'avait point de raison de quitter le ministère.

Il se détermina donc à rester; il écrivit à l'Assemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudissemens de la majorité, et fit pâlir ses ennemis. Il n'y eut plus de relâche dans le parti Danton contre lui : chaque jour c'étaient de nouvelles attaques; le journal de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux Jacobins, répétèrent sans cesse des accusations, des calomnies plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la persévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des succès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même jusqu'à lui faire un crime de ce qui aurait dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inspirer des craintes à d'honnêtes gens timides, par celle de ses sollicitudes qui concourait davantage au salut de la république; je veux parler du soin d'éclairer

l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour savoir que l'opinion fait la force des gouvernemens ; aussi toute la différence qui existe à cet égard entre une administration tyrannique et celle qui prend la justice pour base, c'est que la première n'est occupée que de resserrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impose pour loi de les répandre.

L'Assemblée avait bien jugé que les événemens du 10 août produiraient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus, et la manière dont ils seraient présentés ; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifiaient de leur exactitude, chargea le ministre de l'intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que, dans cette circonstance, l'art de répandre avait besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissait de former un courant de lumières qui suppléât, en quelque sorte, à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départemens, par les informations et les recherches, d'un petit nombre d'hommes sages et zélés qu'on pût regarder comme

les fidèles distributeurs des écrits qui leur seraient envoyés ; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance avec les sociétés populaires, les curés et les particuliers qui s'adresseraient à lui ; il envoya aux sociétés une circulaire, où il les rappelait à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendaient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner : il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit, qu'il fit diriger par celle d'entr'elles qui avait le plus de sensibilité dans l'ame, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre cette *correspondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés ; il nourrit souvent cette correspondance de ses propres circulaires dictées par les circonstances, et respirant toujours cette moralité, ce charme d'affection qui gagne les cœurs. On ne peut se figurer l'excellent effet qui en est résulté : aussi les troubles de toute espèce s'apaisèrent; les corps administratifs opérèrent avec régularité ; cinq à six cents sociétés, des curés en assez grand nombre, se vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'instruction, à intéresser et lier à la chose publique des hommes jusque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur

ignorance, et prêts à recevoir des fers, plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connaissent ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette correspondance patriotique est un monument précieux qui atteste également la pureté des principes, la vigilance éclairée du ministre, la bonne volonté d'un grand nombre de sages citoyens, et les fruits admirables de la sagesse, du civisme et de la raison.

Les hommes soupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la chose et dans ses effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermissement de la république, que la gloire et le crédit qui pouvaient en résulter pour le premier coopérateur. Dès-lors Roland fut représenté comme un homme dangereux qui avait des bureaux d'esprit public; bientôt, comme un corrupteur de l'opinion, un ambitieux de la suprême puissance; enfin comme un conspirateur.

Il ne fallait que lire ses écrits, visiter sa correspondance: les départemens qui les recevaient lui répondaient par des actions de grâces; mais les brigands de Paris, calomniant toujours et ne prouvant jamais, élevèrent, à l'aide de mille mouvemens, une

sorte de défiance et d'opinion populaire que les Jacobins soutenaient de tout leur pouvoir; car ils n'étaient plus régis que par Danton, Robespierre et Marat.....

Qu'est-ce, par exemple, que ce fameux bureau d'esprit public dont ils ont fait un si grand crime à Roland? Je suis tentée de répéter aussi cette question à ceux-là mêmes qui la font; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la révolution; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratis aux sociétés populaires, aux

curés et aux particuliers zélés qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'État. Quelques-unes de ces sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avait été ordonnée par la Convention, et qui ne leur étaient pas parvenus. Le ministre, empressé de les satisfaire, affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à ces sortes de lettres, et de faire les expéditions en conséquence. Voilà à quoi se réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'est que la simple exécution des devoirs imposés par un décret. Roland a été si réservé, qu'au bout de six mois il n'avait dépensé, sur les cent mille francs mis à sa disposition, qu'environ trente-quatre mille livres; et il en a donné le compte rigoureux (1), avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par sa place et dans les circonstances où il se trouvait, faisait quelquefois lui-même des instructions qu'il répandait par cette voie; comme ses écrits respiraient, en général,

(1) Voyez la note K.

une philosophie douce et une véritable philantropie, on craignit que la considération qui en résulterait pour sa personne ne le rendît trop puissant.

Il s'ensuivait seulement qu'il inspirait une grande confiance, laquelle facilitait beaucoup les opérations administratives et produisait un grand bien; mais en supposant qu'il fallût empêcher qu'il n'acquît trop d'estime ou trop d'ascendant, il n'y avait autre chose à faire qu'à rapporter le décret, et à lui interdire tout envoi qui ne tiendrait pas nécessairement à la correspondance avec les corps administratifs. C'est que ce n'était pas l'amour de la chose, mais la jalousie contre l'individu, qui faisait fermenter les esprits; aussi l'on commença de crier, de l'accuser, de le dénoncer vaguement, et sans montrer le but; car s'il l'eût jugé, il eût été le premier à apporter remède au mal redouté. Il ne songea qu'à se défendre, d'abord en continuant de bien faire, ensuite en expliquant quelquefois sa conduite, en réfutant ses calomniateurs. Ses réponses victorieuses aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui restait au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux

trompeurs ou trompés qui soulevaient les flots pour l'engloutir. Il tint ferme tant qu'il espéra que ce serait utilement; mais la faiblesse et l'insuffisance du parti des sages ayant été démontrées dans une grande circonstance, il se retira.

Ses comptes firent frémir ses ennemis; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'Assemblée; les calomniateurs en campagne ne songèrent plus qu'à justifier leurs mensonges par la perte de celui qui en était l'objet: de là leurs efforts redoublés, la persécution ouverte, dirigée jusque sur moi; et au défaut de raisons valables, l'accusation tant répétée de la corruption de l'esprit public, de la formation d'un bureau à cet effet, ma prétendue complicité à cet égard: le tout sans citer un fait, un écrit, une phrase répréhensible. — Et la gloire de Roland, dans la postérité, sera attachée, en partie, aux sages écrits sortis de sa plume.

SUITE DES NOTICES HISTORIQUES

SUR LA RÉVOLUTION.

PREMIÈRE DÉTENTION.

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers :

C'est le sort de la vertu dans les temps de révolutions. Après les premiers mouvemens d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appelés dans les places : mais ils ne peuvent les occuper long-temps ; car les ambitieux, ardens à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissans et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août. Peut-être, un jour, les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connaître ; je n'ai pour

objet, en ce moment, que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation; c'est l'espèce d'amusement du solitaire, qui dépeint ce qui lui est propre et exprime ce qu'il sent.

La retraite de Roland n'avait point apaisé ses ennemis. Il avait quitté le ministère malgré ses résolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parce que l'état du conseil bien développé, parce que sa faiblesse, toujours croissante et singulièrement caractérisée vers le milieu de janvier, ne lui présentaient plus la perspective que de fautes et de sottises dont il faudrait partager la honte; il ne pouvait même obtenir de faire consigner, sur le registre des délibérations, son opinion ou ses motifs lorsqu'ils étaient contraires aux décisions de la majorité.

Aussi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, relatif à la pièce de l'*Ami des Lois*, qu'il ne voulut point signer, parce que la seconde partie en était au moins ridicule, il ne signa plus aucune délibération du conseil. C'était le 15 janvier. La Convention ne lui offrait rien d'encourageant; son nom seul y était devenu un sujet de trouble et de division; il n'était plus permis de l'y prononcer sans rumeur. Lorsqu'un membre voulait répondre

aux inculpations odieuses, gratuitement faites au ministre, il était traité de factieux et condamné au silence. Cependant Pache accumulait dans le département de la guerre toutes les fautes que sa faiblesse et son dévouement aux Jacobins laissaient commettre à l'ineptie ou à la perfidie et à l'audace de ses agens : et la Convention ne pouvait congédier Pache : car dès qu'il s'élevait une voix contre lui, les aboyeurs rétorquaient de Roland. Ainsi la prolongation de sa lutte courageuse dans le ministère ne pouvait plus arrêter les fautes du conseil, et elle ajoutait aux motifs de désordre dans la Convention. Il donna donc sa démission. La preuve qu'elle était nécessaire, c'est que la saine partie du corps législatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talens du ministre calomnié, n'osa pas faire la moindre observation à cet égard. Ce fut, sans contredit, une faiblesse; elle avait besoin d'un homme juste et ferme au ministère de l'intérieur; c'était le meilleur appui qu'elle pût se conserver; et il fallait, en le perdant, qu'elle subît le joug des exagérés qui cherchaient à élever et soutenir une autorité rivale de la représentation nationale.

Roland contenait une commune usurpatrice; Roland imprimait à tous les corps adminis-

tratifs un mouvement uniforme, harmonique et régulier : il veillait à l'approvisionnement de la grande famille; il avait su rétablir la paix dans tous les départemens; il y inspirait cet ordre qui naît de la justice, cette confiance qu'entretiennent une administration active, une correspondance affectueuse et la communication des lumières. Il aurait donc fallu soutenir Roland; mais, puisque la faiblesse en ôtait la faculté, lui qui connaissait bien cette faiblesse n'avait plus qu'à se retirer.

Le timide Garat, aimable homme de société, homme de lettres médiocre et détestable administrateur; Garat, dont le choix pour le ministère de la justice prouvait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée, et que connaîtront seuls ceux qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs; Garat n'eut même pas l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire, où sa pauvre santé, sa paresse naturelle et ses difficultés pour le travail, devaient être moins sensibles; il passe à l'intérieur, sans aucune des connaissances qu'exige ce département, non-seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails administratifs; il va remplacer, avec son ignorance et

son allure paresseuse, l'homme le plus actif de la république et le mieux versé dans les connaissances de ce genre. Aussi bientôt le relâchement de la machine produisit la dislocation de ses parties, et prouva la faiblesse du régulateur; les départemens s'agitèrent, la disette se fit sentir, la guerre civile s'alluma dans la Vendée; les autorités de Paris anticipèrent ; les Jacobins prirent les rênes du gouvernement; le mannequin Pache, renvoyé du ministère qu'il avait désorganisé, fut porté par la cabale à la mairie, où sa complaisance était nécessaire, et remplacé au conseil par l'idiot Bouchotte, aussi complaisant et plus sot que lui.

Roland avait porté un coup terrible à ses adversaires, en publiant, lors de sa retraite, des comptes tels qu'aucun ministre n'en avait encore fourni. Les examiner et les sanctionner par un rapport, était une justice qu'il devait solliciter vainement; car c'eût été reconnaître la fausseté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ses détracteurs, et la faiblesse de la Convention qui n'avait osé le défendre.

Il fallait continuer de l'injurier sans en venir à la preuve, obscurcir, égarer l'opinion publique à son sujet, au point de pouvoir le perdre impunément, et se défaire aussi d'un

incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut ensevelir ou justifier, pour conserver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquises. Roland eut beau prier, publier, écrire sept fois en quatre mois à la Convention pour demander l'examen et le rapport de sa conduite administrative; les Jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il était un traître; Marat prouva à son peuple qu'il fallait sa tête pour la tranquillité de la république : les conspirations échouées, reprises, avortées, toujours suivies, aboutirent enfin à l'insurrection du 31 mai, ou le bon peuple de Paris, très-décidé à ne massacrer personne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ses audacieux directeurs, son insolente commune et le comité révolutionnaire de messeigneurs les Jacobins devenus fous, enragés, ou stipendiés par les ennemis. Roland avait écrit pour la huitième fois à la Convention, qui n'avait pas fait lire ses lettres. Je me préparais à faire viser à la municipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre, avec ma fille, à la campagne, où m'appelaient mes affaires domestiques, ma santé et beaucoup d'autres bonnes raisons; je calculais entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la pour-

suite de ses ennemis, s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il ne le serait à sa petite famille réunie : la sagesse voulait diminuer le nombre des points par lesquels il pouvait être accessible (1). Mes passeports avaient été retardés à la section par les chicanes des zélés maratistes, aux yeux desquels j'étais suspecte; ils ne faisaient que de m'être délivrés, lorsqu'une attaque de colique nerveuse, accompagnée d'horribles convulsions, seule indisposition que je connaisse et à laquelle m'exposent les vives affections d'une ame forte commandant à un corps robuste, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent; j'arrêtai de sortir le vendredi pour me rendre à

(1) Ce n'était pas ma plus forte raison; car, ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour moi : innocente et courageuse, l'injustice pouvait m'atteindre sans me flétrir; la subir était une épreuve que j'avais quelque plaisir à défier; mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour, et qui est toute personnelle, me décidait au départ. (*Note de l'auteur.*)

Je connais le motif dont veut parler la citoyenne Roland : elle me l'avait confié; mais le temps de le publier n'est pas encore venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrompu pour croire aux efforts de vertu dont la citoyenne Roland donna alors des preuves, d'autant plus faites pour être admirées, qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent absolument dans l'intérieur de sa maison. (*Note de M. Champagneux.*)

la municipalité ; le bruit du tocsin m'avertit que le moment n'était pas favorable. Tout annonçait depuis long-temps une crise nécessaire ; il est vrai que l'ascendant des Jacobins ne la promettait pas heureuse aux vrais amis de la liberté ; mais les caractères énergiques haïssent l'incertitude : l'avilissement de la Convention, ses actes journaliers de faiblesse et d'esclavage me paraissaient si affligeans, que je trouvais les derniers excès presque préférables, parce qu'ils doivent servir à éclairer et décider les départemens. Le canon d'alarme et les agitations du jour excitaient chez moi cet intérêt qu'inspirent de grands événemens, sans aucune émotion pénible. Deux ou trois personnes vinrent nous entretenir, et l'une, plus particulièrement, invita Roland à se montrer à sa section, où il était bien vu, et dont les sages dispositions étaient pour lui le meilleur gage de sûreté ; il fut convenu cependant qu'il ne coucherait pas chez lui la nuit suivante : on ne parlait d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens qui se rangeaient sous les armes, avec le dessein de s'opposer à tout acte de violence ; mais on n'ajoutait pas qu'ils laisseraient tout préparer.

Le sang me bout dans les veines, lorsque

j'entends vanter la bonté des Parisiens qui ne veulent plus de 2 septembre. Eh! justes dieux! on n'a pas besoin de vous pour en exécuter un second; vous n'aurez qu'à le laisser faire comme le premier : mais vous étiez nécessaires pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaisamment à les arrêter; vous étiez nécessaires pour donner, à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent, l'air d'une insurrection légitime, et vous approuvez leurs entreprises; vous obéissez à leurs ordres, vous prêtez serment aux monstrueuses autorités qu'ils créent; vous environnez le corps législatif de vos baïonnettes, et vous lui laissez dicter les décrets qu'on veut lui faire rendre : ne venez donc plus vous glorifier de le défendre; c'est vous qui l'enchaînez; c'est vous qui livrez à l'oppression ses membres les plus distingués par leurs vertus et leurs talens; c'est vous qui les verriez, avec une égale lâcheté, conduire à l'échafaud, par une procédure semblable à celle qui fit périr Sydney; c'est vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée; c'est vous qui servez les ennemis; c'est vous qui préparez le fédéralisme. Croyez-vous que la fière Marseille et la sage Gironde supportent l'outrage fait à leurs représentans, et fraternisent jamais avec votre

cité souillée de crimes ? c'est vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement au milieu de ses ruines, sur votre infâme pusillanimité !

Il était cinq heures et demie du soir (31 mai), lorsque six hommes armés se présentèrent chez moi ; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venaient le mettre en arrestation : « Je ne connais point, dit Roland, » de loi qui constitue l'autorité que vous me » citez, et je n'obtempérerai point aux ordres » qui émanent d'elle : si vous employez la » violence, je ne pourrai que vous opposer » la résistance d'un homme de mon âge ; mais » je protesterai contre elle jusqu'au dernier » instant. » Je n'ai pas d'ordre d'employer la violence, répliqua le personnage, et je vais faire part de votre réponse au conseil de la commune ; je laisse ici mes collègues. L'idée me vint aussitôt qu'il serait bon de dénoncer ce fait à la Convention avec quelque éclat, afin de prévenir l'arrestation de Roland, ou de le faire promptement relâcher, si elle s'effectuait : en communiquer le projet à mon mari, faire une lettre au président et partir, fut l'affaire de quelques minutes. Mon domestique était absent : je laisse un ami, qui était à la

maison, près de Roland ; je monte seule dans un fiacre, à qui je recommande la plus grande vitesse, et j'arrive au Carrousel. La cour des Tuileries était remplie d'hommes armés : je traverse et franchis l'espace au milieu d'eux, en sautant comme un oiseau : vêtue d'une robe du matin, j'avais pris un schall noir, et je m'étais voilée : parvenue aux portes des premières salles, toutes fermées, je trouve des sentinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui se renvoient alternativement d'une porte à l'autre : j'insiste inutilement ; enfin je m'avise de prendre le langage qu'aurait pu tenir quelque dévote de Robespierre : « Eh mais, citoyens ! dans » ce jour de salut pour la patrie, au milieu » des traîtres que nous avons à craindre, vous » ne savez donc pas de quelle importance » peuvent être des notes que j'ai à faire passer » au président? Faites-moi venir un huissier, » pour que je les lui confie. » La porte s'ouvre, et j'entre dans la salle des pétitionnaires ; je demande un huissier : « Attendez » qu'il en sorte un, » me répondent les sentinelles de l'intérieur : un quart d'heure s'écoule ; j'aperçois Rôse, le même qui était venu m'apporter le décret de la Convention qui m'invitait à me rendre à sa barre, lors de la ridicule dénonciation de Viard, que je couvris

de confusion (1); je sollicitais d'y paraître en ce moment, et j'annonçais les dangers de Roland liés à la chose publique; mais les données n'étaient plus les mêmes, quoique mes droits fussent égaux; autrefois *invitée*, aujourd'hui *suppliante*, comment obtenir de semblables succès? Rôse se charge de ma lettre, comprend le sujet de mon impatience; il part pour la remettre au bureau et en presser la lecture. Une heure se passe. Je me promenais à grands pas; je portais mes regards dans la salle, chaque fois qu'on en ouvrait la porte; mais elle était aussitôt refermée par la garde: un bruit affreux se faisait entendre par intervalles; Rôse reparaît. « Eh bien! — Rien encore; il règne dans l'Assemblée un tumulte

(1) « Les Jacobins, dit M. Lacretelle dans le *Précis historique de la révolution française*, crurent avoir trouvé une » occasion de perdre madame Roland. Un dénonciateur se » présenta contre elle; mais son habileté ne répondit point » à son impudence. Chabot, avec qui il s'était concerté, » l'introduisit devant la Convention, et prépara les esprits » à la découverte du plus affreux complot. L'accusation » était grave en effet; il ne s'agissait rien de moins que d'une » correspondance entretenue par madame Roland avec le » ministère britannique. Elle fut mandée à la barre pour » être confrontée avec son accusateur. Elle parut avec l'air » le plus serein. Elle confondit le calomniateur par des ques- » tions imprévues; elle le fit se contredire, se troubler, et » presque se rétracter. Les Jacobins s'efforçaient en vain de » soutenir la contenance de leur stupide agent, tout ce qu'ils » faisaient pour l'aider les associait à sa confusion. »

impossible à peindre ; des pétitionnaires, actuellement à la barre, demandent l'arrestation des *vingt-deux* ; je viens d'aider Rabaud à sortir sans être vu ; on ne veut pas qu'il fasse le rapport de la commission des *douze* : il a été menacé ; plusieurs autres s'échappent ; on ne sait qu'attendre. — Qui donc préside en ce moment ? — Hérault-Séchelles. — Ah ! ma lettre ne sera pas lue : faites-moi venir un député que je puisse entretenir. — Qui ? — Eh ! j'en connais beaucoup ; mais je n'estime que les proscrits ; dites à Vergniaux que je le demande. » Rôse va le chercher et le prévenir : il paraît après un fort long temps ; nous causons durant un demi-quart d'heure ; il retourne au bureau, revient et me dit : « Dans l'état où est l'Assemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère espérer ; si vous êtes admise à la barre, vous pourrez, comme femme, obtenir un peu plus de faveur ; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, m'écriai-je, car la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce qu'elle doit faire ; si je suis admise, j'oserai dire ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on vous accuse ; je ne crains rien au monde, et si je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront

pas inutiles à la république : prévenez vos dignes collègues ; un élan de courage peut faire un grand effet, et sera du moins d'un grand exemple. » J'étais effectivement dans cette disposition d'ame qui rend éloquent : pénétrée d'indignation, au-dessus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyais la ruine, tout ce que j'aime au monde exposé aux derniers dangers, sentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec noblesse, j'avais les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étais dans une situation unique pour le faire avec avantage. — « Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici ; on va discuter un projet de décret en six articles : des pétitionnaires, députés par des sections, attendent à la barre ; voyez quelle attente ! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé ; je reviens ensuite ; avertissez nos amis. — Ils sont absens pour la plupart ; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai ! » Je quitte Vergniaux, je vole chez Louvet ; j'écris un billet destiné à l'instruire de ce qui est et de ce que je prévois ; je me jette dans un fiacre que je fais

tourner vers mon logis; ses maudits chevaux n'avançaient point à mon gré : bientôt nous rencontrons des bataillons, dont la marche nous arrête ; je m'élance hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe ; c'était vers le Louvre : j'accours dans ma maison, rue de la Harpe, vis-à-vis Saint-Côme. Le portier me dit tout bas que Roland est monté chez le propriétaire, au fond de la cour; je m'y rends; j'étais en nage; on m'apporte un verre de vin, et l'on m'apprend que le porteur du mandat d'arrêt étant revenu, sans avoir pu se faire entendre au conseil, Roland avait continué de protester contre ses ordres ; que ses bonnes gens avaient demandé sa protestation écrite, et s'étaient retirés; d'après quoi Roland était sorti de la maison par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'instruire de ce que j'ai tenté et de ce que je me propose de suivre. Je me rends dans une maison où il n'était pas; je vais dans une autre, où je le trouve : à la solitude des rues, d'ailleurs illuminées, je présume qu'il est tard, et je ne me dispose pas moins à retourner à la Convention. J'aurais ignoré la retraite de Roland et parlé comme dans le premier cas; j'allais repartir à pied, sans m'apercevoir qu'il était plus de dix heures,

que je suis sortie ce jour-là pour la première fois depuis mon indisposition qui voulait le repos et les bains ; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrousel, je ne vois plus de force armée ; deux canons et quelques hommes étaient encore à la porte du Palais national ; j'avance, la séance est levée !

Le jour d'une insurrection, lorsque le son du tocsin cesse à peine de frapper les airs, lorsque, deux heures auparavant, quarante mille hommes en armes environnaient la Convention, et que des pétitionnaires menaçaient ses membres à la barre, l'Assemblée n'est pas permanente ! Elle est donc entièrement subjuguée ? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné ? Le pouvoir révolutionnaire est donc si puissant qu'elle n'ose le balancer, et qu'il n'a plus besoin d'elle ? « Citoyens, dis-je à quelques sans-culottes groupés près d'un canon, cela s'est-il bien passé ? — Oh ! à merveille ! ils se sont embrassés, et l'on a chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé ? — Parbleu ! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des douze ? — Elle est f.... dans le fossé. — Et ces vingt-deux ? — Ah ! la municipalité les fera arrêter. — Bon ! est-ce qu'elle le peut ? — Jarnigué ! est-ce qu'elle

n'est pas souveraine? il faut bien qu'elle le soit pour redresser les b..... de traîtres et soutenir la république. — Mais les départemens seront-ils bien aises de voir leurs représentans..... — Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départemens; ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr, car, pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? et les départemens n'ont-ils pas approuvé Paris? ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui se perd .....» J'avais traversé la cour et je gagnais mon fiacre en finissant ce dialogue avec un vieux sans-culotte, assurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien se pressait dans mes jambes. « Est-ce à vous ce pauvre animal? » me dit mon cocher, avec un accent de sensibilité fort rare dans ses pareils, et qui me frappa singulièrement. — « Non, je ne le connais pas, lui répliquai-je gravement, comme s'il s'agissait d'une personne, et songeant déjà à toute autre chose : vous m'arrêterez aux galeries du Louvre. » Je voulais y voir un ami avec lequel je me proposais d'aviser au moyen de faire sortir Roland de Paris; nous n'avions fait que vingt pas, la

voiture s'arrête. « Qu'est-ce donc, dis-je au cocher. — Eh ! il m'a quitté comme un sot, tandis que je voulais le garder pour mon petit garçon, qui s'en amuserait bien : petit ! petit ! viens donc ! » Je me souvins du chien : je trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher, à cette heure, un bon homme, père et sensible : « Tâchez de l'attraper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture, et je vous le garderai. » Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière et me donne compagnie. Cette pauvre bête paraissait sentir qu'elle trouvait protection et asile; je fus bien caressée, et je me rappelai ce conte de *Saadi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'était fait une habitation dont il animait le séjour par quelques animaux qui payaient ses soins des témoignages affectueux d'une reconnaissance à laquelle il s'était borné, faute d'en trouver autant chez ses semblables.

Pasquier venait de se coucher; il se lève; je lui propose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indiquerai où prendre son ami. Je rentre dans ma voiture; elle est arrêtée par la sentinelle du poste de la Samaritaine. « Un peu de patience, me dit tout

bas le bon cocher, en se retournant sur son siége, c'est l'usage à cette heure. » Le sergent arrive, ouvre la portière. « Qui est-là? — Une citoyenne. — D'où venez-vous? — De la Convention. — Ah! c'est bien vrai, glisse le cocher, comme s'il eût eu peur que l'on ne me crût pas. — Où allez-vous? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la séance est levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avais à faire une pétition. — Une femme! à cette heure, c'est inconcevable; c'est bien imprudent! — Sans doute, cela n'est pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable; il fallait bien que j'eusse de grands motifs. — Mais, Madame, toute seule? — Comment, Monsieur, seule! Ne voyez-vous pas avec moi l'innocence et la vérité; que faut-il de plus? — Allons, je me rends à vos raisons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles sont bonnes. »

Les chevaux étaient si fatigués, qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride pour leur faire monter ma rue. J'arrive, je le paie; j'avais déjà monté huit ou dix marches; un homme qui s'était fourré, je ne sais comment, sous la porte cochère sans que le portier l'aperçût, est sur mes talons et me prie de le conduire au citoyen Roland. — « Chez lui,

j'y consens, si vous avez quelque chose d'utile à communiquer; mais à lui, c'est impossible. — C'est qu'on veut absolument le mettre ce soir en arrestation. — Ils seront bien habiles, s'ils en viennent à bout! — Vous me faites plaisir, car c'est un bon citoyen qui vous parle. — A la bonne heure; » et je monte, sans trop savoir qu'en penser.

Pourquoi, dans ces circonstances, rentrâtes-vous dans votre maison? pourrait-on me demander.

Cette question n'est point déplacée; car la calomnie m'avait aussi attaquée, et la malveillance pouvait s'exercer sur moi; mais pour y bien répondre, il faudrait, en développant entièrement l'état de mon ame, entrer dans des détails que je réserve pour un autre instant: je n'indiquerai donc que les résultats. J'ai naturellement de l'aversion pour tout ce qui n'est point conforme à la marche évidente, grande et hardie, convenable à l'innocence; le soin de me soustraire à l'injustice me coûte plus que de la subir. Dans les deux derniers mois du ministère de Roland, nos amis nous pressèrent souvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors: ce fut toujours malgré moi. C'était un assassinat que l'on craignait alors; je

trouvais qu'il était difficile de se porter à violer l'asile d'un fonctionnaire public, et que si des scélérats pouvaient tenter ce crime, il n'était pas utile qu'il se consommât; que, dans tous les cas, le ministre devait être à son poste, parce que là sa perte crierait vengeance et instruirait la république; tandis qu'il était possible de l'atteindre, dans ses allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entreprise, moins d'effet pour la chose publique et de gloire pour la victime. Je sais que ce raisonnement est ridicule pour quiconque met sa vie avant tout; mais celui-là qui la compte pour quelque chose en révolution, comptera pour rien vertu, honneur et patrie. Aussi je ne voulus plus quitter l'hôtel en janvier 1793; le lit de Roland était dans ma chambre pour que nous courussions le même sort, et j'avais un pistolet sous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendraient nous assassiner; mais pour me soustraire à leurs indignités, s'ils voulaient mettre la main sur moi.

Sorti de place, l'obligation n'était plus la même, et je trouvais fort bon que Roland évitât la fureur populaire, ou les serres de ses ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvait être aussi grand : me faire tuer serait un odieux dont ils ne voudraient

point se couvrir ; m'arrêter ne leur servirait guère, et ne serait pas pour moi un si grand malheur. S'ils avaient quelque honte et voulaient revêtir des formes, m'interroger, commencer cette affaire, je ne serais pas embarrassée de les confondre ; cela même pourrait servir à éclairer plutôt sur le compte de Roland ceux qui ne sont véritablement qu'abusés. S'ils en venaient à recommencer un 2 septembre, c'est que les députés honnêtes seraient aussi en leur puissance, et que tout serait perdu à Paris ; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être témoin de la ruine de mon pays : je m'honorerai d'être comprise parmi les glorieuses victimes immolées à la rage du crime. La fureur assouvie sur moi serait moins violente contre Roland, qui, une fois sauvé de cette crise, pourrait encore rendre de grands services dans quelques parties de la France. Ainsi, de deux choses l'une : ou je ne risque que la prison et une procédure que je rendrai utile à mon pays, à mon mari ; ou si je dois périr, ce ne sera que dans une extrémité où la vie me serait odieuse.

J'ai une jeune fille aimable ; je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthousiasme et la sollicitude de la maternité ; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à son âge,

et elle sera une bonne femme avec quelques talens. Son éducation peut s'achever sans moi; son existence offrira à son père des consolations : mais elle ne connaîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaisirs; et cependant, si j'avais à renaître avec le choix des dispositions, je ne voudrais pas changer d'étoffe; je demanderais aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée. Depuis la sortie du ministère, je m'étais tellement retirée du monde, que je ne voyais presque plus personne : les maîtres des maisons où j'aurais pu me céler étaient à la campagne; dans une autre, il y avait un malade qui rendait difficile l'admission d'un nouvel hôte; celle où Roland s'était caché ne pouvait me recevoir sans une gêne extrême, et il eût été trop marquant, peut-être impolitique, de se trouver dans le même lieu; enfin, j'aurais souffert de laisser mes gens à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes, déjà très-vives, j'embrassai mon enfant, et je pris la plume pour faire un billet que je destinais à être porté de grand matin à mon mari.

J'étais assise à peine, que j'entends frapper chez moi; il était environ minuit : une nombreuse députation de la commune se présente et me demande Roland. « Il n'est pas chez

lui. — Mais, me dit le personnage qui portait le hausse-col d'officier, où peut-il être? quand reviendra-t-il? vous devez connaître ses habitudes, et pouvoir juger de son retour. — J'ignore, lui répliquai-je, si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté sa maison tandis que j'étais à la Convention; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire. » La bande se retira fort mécontente; je m'aperçus qu'elle laissait sentinelle à ma porte, et garde à celle de la maison; je présumai qu'il n'y avait plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pourrait arriver. J'étais accablée de fatigue : je me fis donner à souper; je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne, et me couchai. Je dormais profondément depuis une heure, lorsque mon domestique entre dans ma chambre, pour m'annoncer que des messieurs de la section me priaient de passer au cabinet : « J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. » Je saute en bas du lit, je m'habille; ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir : « C'est qu'il faut être décemment pour sortir, » observai-je. La

pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissaient de pleurs : je passe dans l'appartement. « Nous venons, citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés. — Où sont vos pouvoirs? — Les voici, dit un homme, en tirant de sa poche un *mandat* du comité révolutionnaire, sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connais pas ces comités, que je n'obtempère pas à ses ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre, » se hâta d'exprimer, d'un ton avantageux, un petit homme à face ingrate; et il m'en lut un de la commune qui portait également, sans déduction de motif, l'arrestation de Roland et son épouse. Je délibérai, durant sa lecture, si je pousserais la résistance aussi loin qu'il était possible, ou si je prendrais le parti de la résignation. Je pouvais me prévaloir de la loi qui défend les arrestations nocturnes; et si l'on insistait sur la loi qui autorise la municipalité à saisir les personnes suspectes, rétorquer par l'illégalité de la municipalité même, cassée, recréée par un pouvoir arbitraire. Mais ce pouvoir, les citoyens de Paris le sanctionnent en quelque sorte; mais la loi n'est plus qu'un nom dont on se sert pour in-

sulter aux droits les plus reconnus; mais la force règne, et, si j'oblige à la déployer, ces brutaux ne connaîtront point de mesure : la résistance est inutile et pourrait m'exposer. « Comment comptez-vous procéder, messieurs? — Nous avons envoyé cherché le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée. » Le juge de paix arrive; on passe dans mon salon; on appose les scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge; un homme voulait qu'on les mît sur un forté-piano; on lui observe que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche, il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnait quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garderobe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant, cinquante, cent personnes entrent et sortent continuellement, remplissent deux pièces, environnent tout, et peuvent cacher les malveillans qui se proposeraient de dérober ou de déposer quelque chose : l'air se charge d'émanations infectes, je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de se retirer; il lui adresse parfois une petite prière qui n'en produit que le renouvelle-

ment. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation, et pour lui recommander ma fille; comme je pliais la lettre : « Il faut, madame, s'écrie M. Nicaud (c'était le porteur d'ordre de la commune), lire votre lettre, et nommer la personne à qui vous l'adressez. — Je consens à la lire, voyez si cela vous suffit. — Il vaudrait mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien; le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie; » et je déchirai ma lettre. Comme je tournai le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés : j'eus envie de rire de ce sot acharnement; il n'y avait point d'adresse.

Enfin, à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience; je sentais leurs pleurs m'honorer plus que l'oppression ne pouvait me consterner. « Vous avez là des personnes qui vous aiment, dit un de ces commissaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi, » répliquai-je, et je descendis. Je trouvai deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jusqu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux; j'avançais gravement à petits pas, con-

sidérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files ; ce malheureux peuple qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtait sur mon passage, et quelques femmes criaient *à la guillotine!* « Voulez-vous qu'on lève les portières, me disent obligeamment les commissaires. — Non, messieurs, l'innocence, tout opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables ; je ne crains les regards de personne, et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit. — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes ; vous attendez paisiblement justice. — Justice ! si elle se faisait, je ne serais pas actullement en votre pouvoir ; mais une procédure inique me conduirait à l'échafaud, que j'y monterais ferme et tranquille, comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays ; je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur ; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort. » Ces pauvres commissaires ne comprirent pas grand'chose à ce langage, et le trouvèrent probablement fort aristocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de

scènes sanglantes dont les Jacobins, depuis quelque temps, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur; cinq à six lits de camp, occupés par autant d'hommes dans une chambre obscure, furent les premiers objets qui s'offrirent à ma vue : après avoir passé le guichet, on se lève, on s'agite, et mes guides me font monter un escalier étroit et sale. Nous parvenons chez le concierge, dans une espèce de petit salon assez propre, où il m'offre une bergère. « Où est ma chambre? demandai-je à sa femme, grosse personne d'une bonne figure. — Madame, je ne vous attendais pas, je n'ai rien de préparé; mais vous resterez ici en attendant. » Les commissaires passent dans la pièce voisine, font inscrire leur mandat et donnent leurs ordres verbaux. J'appris dans la suite qu'ils étaient très-sévères, et qu'ils les firent renouveler plusieurs fois depuis, mais sans oser les donner par écrit. Le concierge savait trop bien son métier pour suivre à la lettre ce qui n'est point obligatoire; c'est un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ses fonctions tout ce que la justice et l'humanité peuvent faire désirer. « Que voulez-vous pour votre déjeuner? — Une bavaroise à l'eau. » Les commissaires se retirent en me disant que si Roland n'était

point coupable, il n'aurait pas dû s'absenter. « Il est trop étrange qu'on puisse soupçonner tel homme qui a rendu de si grands services à la liberté ; il est trop odieux de voir calomnier et persécuter avec acharnement le ministre dont la conduite est si franche, dont les comptes sont si clairs, pour qu'il n'ait pas dû se soustraire aux derniers excès de l'envie. Juste comme Aristide, sévère comme Caton, ce sont ces vertus qui lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connaît pas de mesure; qu'elle s'exerce sur moi, je la brave et me dévoue; lui, doit se conserver pour son pays, auquel il peut encore rendre de grands services. » Un salut de confusion fut la réponse de ces messieurs. Ils sont partis; je déjeune, tandis que l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait passer. « Vous pourrez, Madame, demeurer ici tout le jour; et si je ne pouvais vous faire préparer un local ce soir, parce que j'ai beaucoup de monde, on dresserait un lit dans le salon. » La femme du concierge qui me parlait ainsi, ajoute quelques réflexions obligeantes sur les regrets qu'elle éprouve toutes les fois qu'elle voit arriver des personnes de son sexe : « Car, ajoute-t-elle, toutes n'ont pas l'air serein comme Madame. » Je la remercie en souriant;

elle m'enferme. Me voilà donc en prison! me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément. Je ne donnerais pas les momens qui suivirent pour ceux que d'autres estimeraient les plus doux de ma vie; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Jusque-là, poussée par les événemens, mes actions, dans cette crise, avaient été le résultat d'un vif sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par la raison! Je rappelai le passé, je calculai les événemens futurs; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelque affection trop puissante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servît d'aliment à mon courage, et qu'il ne sût encore dominer. Je me consacrai, pour ainsi dire, volontairement à ma destinée, telle qu'elle pût être; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du présent, sans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité pour ce qui m'était personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes amis; j'attendais le journal

du soir, et j'écoutais les cris des rues avec une avidité inexprimable. Cependant je pris des renseignemens sur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étaient laissées. Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un? quelle est la dépense à faire ici? ce furent mes premières questions. Lavacquerie (le concierge) me fit connaître les recommandations qui lui avaient été faites, et la liberté que lui laissaient des ordres de cette nature. J'écrivis à ma fidèle bonne de venir me voir; il fut convenu qu'elle ne ferait part à personne de cette faculté.

La première visite que je reçus à l'Abbaye, le jour même de mon arrivée, fut celle de Grandpré. « Il faut, me dit-il, écrire à l'Assemblée: n'y avez-vous pas déjà songé? — Non; et maintenant que vous m'y faites penser, je ne vois pas comment j'y ferai lire ma lettre. — Je m'y emploierai de mon mieux. — Eh bien! je vais écrire. — Faites; je serai de retour dans deux heures. » Il part, et j'écris.

La citoyenne Roland à la Convention nationale.

De la prison de l'Abbaye, le 1 juin 1793.

« Législateurs! je viens d'être arrachée de mon domicile, des bras de ma fille, âgée de

douze ans, et je suis détenue à l'Abbaye, en vertu d'ordres qui ne portent aucun motif de mon arrestation. Ils émanent d'un comité révolutionnaire; et des commissaires de la commune, qui accompagnaient ceux du comité, m'en ont exhibé du conseil-général, qui n'en contiennent également aucun. Ainsi, je suis présumée coupable aux yeux du public; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyaient hautement à l'échafaud, sans que l'on eût pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même d'après quoi j'étais présumée telle, et traitée en conséquence. Ce n'est pas tout; le porteur des ordres de la commune ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer son procès-verbal : en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire; ce sont eux qui m'ont amenée à l'Abbaye; ce n'est que sur leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce *mandat*, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés partout chez moi; durant leur apposition, qui a duré de trois à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissait mon appartement : et s'il s'était trouvé dans

leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en aurait eu la facilité.

» Déjà hier, le même comité avait voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

» Roland avait protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avaient apporté s'étaient retirés : il est sorti lui-même de sa maison, pour éviter un crime à l'erreur, dans le temps où je m'étais rendue à la Convention pour l'instruire de ces tentatives ; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue. J'allais réclamer *justice* et *protection* ; je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation ; je demande qu'elle statue sur elle ; et, si elle la confirme, j'invoque la loi qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-quatre heures de la détention. Je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu'on semble

destiner à donner la leçon, terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention.

» Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable; j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs; la France, la liberté, le sort de la république et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs. »

L'agitation dans laquelle j'avais passé la nuit précédente me faisait ressentir une fatigue extrême; je désirais avoir ce soir même une chambre, je l'obtins et j'en pris possession à dix heures. Lorsque j'entrai entre quatre murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux; que j'aperçus une fenêtre à double grille, et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter, et que ce n'était pas du local qu'il me fallait attendre quelque agrément. Cependant l'espace était assez grand; il y avait une

cheminée, la couverture du lit était passable; on me donnait un oreiller; et, en appréciant les choses, sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étais point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverais bien. J'y étais encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva; il avait l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille; il promenait ses regards dans cette vilaine chambre, qui me paraissait déjà passable, car j'y avais dormi. « Comment avez-vous passé la nuit? me demanda-t-il, avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit; je me rendormais chaque fois qu'il s'apaisait, même en dépit du tocsin, que j'ai cru entendre ce matin: eh!... ne le sonne-t-on pas encore? — Mais je l'ai cru aussi; ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il plaît aux dieux; si l'on me tue ce sera dans ce lit; je suis si lasse que j'y attendrai tout: n'y a-t-il rien de nouveau contre les députés? — Non. Je vous rapporte votre lettre; nous avons pensé avec Champagneux qu'il fallait en adoucir le commencement; voilà ce qu'on vous propose d'y substituer; et puis il faudrait faire un mot au ministre de l'intérieur, pour qu'il adressât officiellement votre lettre; cela me donnerait un nouveau droit

d'en solliciter la lecture. » Je prends la minute, je réfléchis et lui dis : « Si je croyais que ma lettre fût lue telle qu'elle est, je la laisserais, dût-elle n'être suivie pour moi d'aucun succès, car on ne peut guère se flatter d'obtenir justice de l'Assemblée ; les vérités qu'on lui adresse ne sont pas pour elle, qui ne saurait les mettre en pratique aujourd'hui ; mais il faut les dire pour que les départemens les entendent. Je conçois que mon début puisse empêcher la lecture de la lettre ; dès-lors c'est folie que le laisser. » Je substituai donc aux trois premiers *alinéa* ce qui m'était proposé. « Quant à l'intervention du ministre, je sens qu'elle rend la marche plus régulière ; et quoique Garat ne mérite guère que je lui fasse l'honneur de lui écrire, je saurai le faire sans m'avilir. » Je traçai ces lignes :

Au ministre de l'Intérieur.

« Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des lois, et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnaissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime. »

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de ma fenêtre et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger plutôt sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée ma table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans les planches me servirent de porte-manteau. J'avais dans ma poche le poème de Thompson, ouvrage que je chéris à plus d'un titre; je fis une note de ce que j'aurais à me procurer : d'abord les Vies des hommes illustres de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portais à l'église au lieu d'une semaine-sainte, et que je n'avais pas relue à fond depuis cette époque; l'Histoire anglaise de David Hume, avec le dictionnaire de Shéridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurais préféré suivre *Macaulay*. Celui qui m'avait prêté les premiers volumes de cet auteur n'était sûrement pas dans sa maison, et je n'aurai su où demander cet ouvrage que déjà je n'avais pu trouver chez les libraires. Je souriais moi-même à mes préparatifs, car il y avait une grande agitation, le rappel battait à chaque instant, et j'ignorais ce que ce pouvait être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre, jusqu'au

dernier instant, me disais-je, plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur ; s'ils viennent, je vais à eux, et je sors de la vie comme on entre dans le repos. La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avait fait mettre mon couvert pour que je dînasse en meilleur air : je m'y rendis, j'y vis ma fidèle bonne. Lorsqu'elle se jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots, l'attendrissement et la tristesse me saisirent ; je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés, et, me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serrement de cœur inexprimable. Pauvre fille ! que de pleurs je lui ai fait verser et que ne rachète point un attachement semblable au sien ! Elle me brusque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'est lorsqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut servir à mon bonheur, à ma santé ; lorsque je souffre, c'est elle qui gémit et moi qui la console. Il fallait bien suivre cette habitude. Je lui prouvais qu'en s'abandonnant à sa douleur, elle se rendait moins capable de m'être utile ; qu'elle m'était plus nécessaire au dehors que dans la prison, où elle me priait de permettre qu'elle restât ; qu'à tout prendre,

je n'étais pas si malheureuse qu'elle l'imaginait, et cela est vrai. J'ai éprouvé, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse, et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi; je ne suis plus tenue qu'à être là, et à y demeurer avec résignation, ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière à mon imagination, j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentimens heureux; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison; toute à la nature et paisible comme elle, je souffre sans impatience, ou me repose et m'égaie. Je trouve que la prison produit sur moi à peu près le même effet que la maladie; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte? ma compagnie n'est pas si mauvaise! J'appris bientôt qu'il me fallait déloger; les victimes abondaient; la chambre où l'on m'avait placée pouvait contenir plus d'un lit, et, pour me laisser seule, on était obligé de me resserrer dès ce soir dans un petit cabinet; déménagement en conséquence. La fenêtre de ce nouvel appartement

donne, je crois, au-dessus de la sentinelle qui garde la porte de la prison; toute la nuit j'entendis crier d'une voix tonnante, *qui vive? — tue! — brigadier! — patrouille!* Les maisons étaient illuminées, et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il était aisé de juger que l'on craignait des mouvemens, ou qu'il y en avait eu. Je me levais de bon matin, je m'occupai de mon ménage, c'est-à-dire, de faire mon lit, de nettoyer mon réduit et d'établir la propreté chez moi comme sur ma personne. Je voyais bien qu'en réclamant ces soins, ils ne me seraient pas refusés, mais je jugeais parfaitement qu'en les payant beaucoup, il faudrait néanmoins beaucoup aussi les attendre, et qu'ils seraient toujours fort superficiels; il y avait donc tout à gagner en les prenant soi-même; je serai mieux, plus tôt servie, et les petits cadeaux que je ferais seraient d'autant plus sentis qu'ils seraient gratuits. J'attendais avec impatience d'entendre tirer les gros verroux de ma porte pour demander le journal. Je l'ai lu; le décret d'*arrestation* est rendu contre les vingt-deux; le papier me tombe des mains, et je m'écrie dans un transport de douleur: Mon pays est perdu!....

Tant que je m'étais crue seule, ou à peu

près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille, je formais des vœux et conservais quelqu'espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté; la représentation nationale est violée, son unité est rompue; tout ce qu'il y avait dans son sein de remarquable par la probité, unie au caractère et aux talens, est proscrit; la commune de Paris commande au corps législatif; Paris est perdu: les brandons de la guerre civile sont allumés; l'ennemi va profiter de nos divisions; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la république entière est livrée à d'affreux déchiremens. Sublimes illusions, sacrifices généreux, espoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurais, à douze ans, de n'être pas née Spartiate ou Romaine; j'ai cru voir dans la révolution française l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie: la liberté, me disais-je, a deux sources, les bonnes mœurs qui font les sages lois, et les lumières qui nous ramènent aux unes et aux autres par la connaissance de nos droits; mon ame ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer, et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, séductions qui

m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! je dédaignais la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes brigands? vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur cette terre, il la rendra dévorante, et la fera s'ouvrir sous vos pas.

Le cours des choses avait dû me faire pressentir l'événement; mais j'avais peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la masse de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte décisif qui sonne l'heure de sa dissolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainsi dire, tous mes sentimens : indifférente autant que jamais sur ce qui me concerne, j'espère faiblement pour les autres, et j'attends les événemens avec plus de curiosité que de désir : je ne vis plus pour sentir, mais pour connaître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement commandé pour faire rendre le décret d'arrestation, avait donné des inquiétudes sur les prisons; c'était la cause de la garde sévère et bruyante de la nuit: aussi les citoyens de la section de l'Unité n'avaient pas voulu se rendre au rappel qui les envoyait

autour de la Convention; tous restèrent chez eux pour veiller sur leurs propriétés et sur la prison située dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré, qui me confessa ses craintes le lendemain. Il s'était rendu à l'Assemblée pour y faire lire ma lettre; et, durant huit heures consécutives, il avait, ainsi que plusieurs députés, inutilement réitéré ses instances auprès du bureau; il était évident que je n'obtiendrais pas cette lecture. Je remarquai sur le *Moniteur*, que ma section, celle de Bonne-Nouvelle, s'était prononcée en ma faveur, même depuis ma détention; j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

« Citoyens,

» J'apprends, par les papiers publics, que vous aviez mis sous la sauve-garde de votre section, Roland et son épouse; je l'ignorais lorsque j'ai été enlevée de chez moi, et le porteur des ordres de la commune m'a présenté, au contraire, la force armée dont il était accompagné, comme celle de la section qu'il avait requise : c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été enfermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me suis adressée au ministre

de l'intérieur pour qu'il lui fît passer mes réclamations : je sais qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remise ; mais elle n'a point été lue. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourrait députer à la barre de la Convention pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande. Je soumets cette question à sa sagesse ; je n'y joins aucune prière ; la vérité n'a qu'un langage, c'est l'exposé des faits ; les citoyens qui veulent la justice n'aiment pas qu'on leur adresse des supplications ; et l'innocence n'en sait point faire.

« *P. S.* Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'observe que l'ordre d'arrestation ne portait aucun motif, mais qu'il exprimait que je serais interrogée le lendemain. »

Quelques jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien ; je n'étais toujours point interrogée. J'avais pourtant reçu beaucoup de visites d'administrateurs à plats visages et sales cordons, se disant appartenir, les uns à la police, les autres à je ne sais

quoi; grands sans-culottes, à cheveux puans, zélés observateurs de l'ordre du jour, venant savoir si les prisonniers étaient satisfaits de leur traitement. Je m'étais exprimée, vis-à-vis de tous, avec l'énergie et la dignité convenables à l'innocence opprimée; j'avais aperçu deux ou trois hommes de bon sens, qui me comprenaient sans oser m'appuyer, et j'étais à dîner, lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance; celui qui portait la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vide, qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue. « Bonjour, Citoyenne. — Bonjour, Monsieur. — Êtes-vous contente de cette maison? N'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement, ou de demandes à former sur quelque chose? — Je me plains d'être ici; je demande à en sortir. — Est-ce que votre santé est altérée? vous vous ennuyez un peu? — Je me porte bien, et je ne m'ennuie pas. L'ennui est la maladie de ceux qui ont l'ame vide et l'esprit sans ressource; mais j'ai un vif sentiment de l'injustice; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter sans motif, et détenir sans être interrogée. — Ah! dans un temps de révolution, il y a tant à faire, qu'on ne peut suffire à tout.

— Une femme, à qui le roi Philippe faisait à peu près cette réponse, lui répliqua : « Si tu n'as pas le temps de me faire justice, tu n'as donc pas le temps d'être roi ! Prenez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même chose au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu, citoyenne. — Adieu. » Et mon bavard de s'en aller, faute de savoir répondre à des raisons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avais en cage; mais ils feraient bien du chemin avant d'y trouver aussi sots qu'eux.

J'ai dit que je m'étais informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie ; je sais user d'elles sans scrupule, quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire, mais toujours avec modération, et je me passe de tout sans difficultés. C'est par un esprit d'ordre naturel que j'ai besoin de savoir ce qui constitue ma dépense, et de la régler suivant ma situation.

On m'apprit que Roland, au ministère, avait trouvé excessive la quotité de 5 livres allouées par tête de prisonnier, pour la dépense de chaque jour, et qu'il l'avait réduite à deux livres ; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quel-

ques mois, rend ce traitement assez médiocre; car la nation, ne donnant que les quatre murs et de la paille, on prélève d'abord 20 sous pour indemnité au concierge de ses frais de chambres, c'est-à-dire, du lit et des meubles quelconques. Il faut, sur les 20 sous qui restent, s'éclairer, payer son feu, s'il est besoin d'en faire, et se nourrir : c'est insuffisant; mais on est libre, comme de raison, d'ajouter ce qu'on veut à sa dépense. Je n'aime point à en faire une grande pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience, et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins; mais il faut procéder par gradations; c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeûners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau; j'ai établi qu'on ne me servirait qu'un plat de viande commune avec quelques herbages à mon dîner; le soir, un peu de légumes, point de dessert; j'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurais autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les

malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présens aux gens de service de la prison. Quand on est, ou paraît sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, surtout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins, ni marchandises; je ne fais rien venir; je n'emploie personne; il est clair que je serai la plus maussade prisonnière pour les domestiques, qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge; il convient donc que j'achète l'indépendance où je me mets d'eux; c'est la rendre plus parfaite, et me faire aimer en sus.

J'ai reçu quelques visites de l'excellent Champagneux et de l'estimable Bosc. Le premier, père d'une nombreuse famille, attaché à la liberté par principes, en avait professé la sainte doctrine dès le commencement de la

révolution, dans un journal destiné à l'instruction de ses concitoyens : un esprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail le caractérisent. Roland, au ministère, l'appela pour le mettre à la tête de la première division du département de l'intérieur; c'est l'un des meilleurs choix qu'il ait faits. Au reste, il n'a pas moins bien réussi dans celui de plusieurs autres chefs, tels que l'actif et franc Le Camus, l'habile Faypoul, etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés; c'est à leur parfaite organisation que Garat doit la faculté de supporter un fardeau qui passe ses forces; c'est à l'honnêteté, à la capacité de tels agens qu'il est redevable de la tranquillité dont on le laisse jouir. Il l'a senti, et il disait, avec raison, qu'il abandonnerait la partie s'il était obligé de faire des changemens dans ses bureaux. Il sera forcé de l'abandonner malgré cela; car tous les talens des seconds ne suppléent pas au manque de caractère d'un ministre : la faiblesse est le pire de tous les défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barrère, simples particuliers, ne seraient jugés manquer ni d'esprit, ni d'honnêteté; mais l'un, chargé du pouvoir exécutif, et l'autre, législateur, perdraient

tous les États du monde par leurs demi-mesures : leur manie, prétendue conciliatoire, leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confusion. La conciliation des hommes d'État doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient ; ils doivent se servir des passions mêmes et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent ; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obstacles ni considérations ne doivent les faire plier au premier égard, ni dévier au second.

Si Roland pouvait joindre à l'étendue de ses vues, à la force de son ame, à sa prodigieuse activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouvernerait aisément un empire ; mais ses défauts ne nuisent qu'à lui-même, et ses qualités sont infiniment précieuses en administration.

Bosc, notre ancien ami, d'un caractère vrai, d'un esprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empressa de conduire ma fille chez madame Creuzé-la-Touche, qui l'accueillit, la compta au nombre de ses enfans, avec lesquels il fut établi qu'elle resterait sous ses yeux. Il faut connaître les personnes pour sentir tout ce que vaut ce trait. Il faut se représenter Bosc sensible et franc, ac-

courant chez ses amis, se saisissant de leur enfant, le confiant, de son propre mouvement, à la famille la plus respectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il sait devoir être reçu avec la reconnaissance qu'éprouvent les ames délicates à qui on offre l'occasion de bien faire : il faut avoir connu les mœurs patriarcales, les vertus de Creuzé et de sa femme, la douceur et la bonté qui les distinguent, pour juger de leur accueil et en sentir le prix.

Qui donc est à plaindre dans tout ceci? Roland seul; Roland persécuté, proscrit; Roland, à qui l'on refuse l'examen de ses comptes; Roland obligé, pour se soustraire à l'aveugle fureur d'hommes abusés par ses ennemis, de se cacher comme un coupable, de trembler même pour la sûreté de ceux qui le reçoivent, de dévorer en silence la détention de son épouse, l'apposition des scellés sur tout ce qui lui appartient...; et d'attendre, dans l'incertitude, le règne d'une justice qui ne l'indemnisera jamais de ce que la perversité lui aura fait souffrir!

Ma section, pénétrée des meilleurs principes, avait pris, le 3, un arrêté qui les respire, et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires,

à s'opposer même à celles qui pourraient être tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt; la discussion qui s'établit sur elle, ayant été prolongée au lendemain, les montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti, il arriva force députations d'enragés d'autres sections, pour entraver la marche des délibérations, et corrompre, s'il était possible, l'esprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces, et porter la majorité des sections à la désarmer. Sur ces entrefaites, pressée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abréger ma captivité, j'écrivis encore a Garat, et je m'adressai aussi à Gohier : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une faiblesse égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvais guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons; elles étaient sévères.... Grandpré les trouva mortifiantes, quoique justes; j'adoucis quelques expressions et me tins aux suivantes.

La citoyenne Roland au ministre de la justice.

De la prison de l'Abbaye, le 8 juin 1793.

« Je suis opprimée; j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs.

» Un ordre arbitraire, sans motif d'arrestation, m'a plongée dans ces lieux préparés pour les coupables; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

» Les décrets vous sont connus; l'on vous charge de visiter les prisons, d'en faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause; dernièrement encore il en a été rendu un autre qui prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés, et de faire interroger les détenus.

» Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

» Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l'on proscrit la vertu. Quant à vous, placé entre la loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence. »

Au ministre de l'Intérieur.

8 juin, etc.

« Je sais que vous avez fait l'envoi de mes

réclamations au corps législatif; ma lettre n'a pas été lue : vos devoirs sont-ils remplis pour l'avoir adressée, à ma prière ? — J'ai été arrêtée sans déduction de motifs, je suis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interrogée; c'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

Vous êtes plus intéressé que moi, peut-être, au soin que je vous invite à prendre; je ne suis pas la seule victime de la prévention, ou de l'envie; et leurs poursuites actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

» Les factions passent, la justice seule demeure; et de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on lui pardonne le moins, parce qu'elle est la source des plus grands désordres, surtout dans les temps d'orage.

» Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces

réflexions, si elles vous parviennent à temps pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage. »

Assurément, des ministres qui ont négligé, méprisé les décrets qui leur ordonnaient la recherche des auteurs du massacre de septembre, et des conspirateurs du 10 mars; des hommes qui, par la mollesse et l'indignité de leur conduite dans ces circonstances, ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection du 31 mai, où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des lois à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile; de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression : je n'attends rien d'eux; et les vérités que je leur adresse, sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont incapables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

Ésope nous représente tous les animaux, tremblant ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter, chacun à leur tour, lorsqu'il est malade; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille, avec fureur, ceux que l'oppression retient captifs,

ou dont elle diminue les facultés, en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du jour*, du 9 juin, en fournit un exemple; on y trouve, sous le titre d'*Interrogatoire de L. P. d'Orléans*, une série de questions, parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante : « D'avoir assisté à des » conciliabules secrets, qui se tenaient la nuit » chez la femme Buzot, dans le faubourg » Saint-Germain, où s'est rendu Dumouriez, » Roland et sa femme, Vergniaux, Brissot, » Gensonné, Gorsas, Louvet, Pétion, Gua- » det, etc. »

Quelle profonde scélératesse et quel excès d'impudence! tous les députés ici dénommés sont précisément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons : jamais ces fiers défenseurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux; ils ont été les premiers à redouter ses vices, son argent, ses relations, sa popularité, sa faction; à dénoncer cette dernière, et à poursuivre ceux qui leur en ont paru les agens. Louvet les a signalés dans sa Catilinaire contre Robespierre; morceau précieux, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, et que l'histoire recueillera soigneusement, dans lequel il suit leur mar-

che au corps électoral, d'où Philippe sortit député. Buzot, dont la constante énergie s'est attiré la haine des factions, saisit le premier instant qui lui parut favorable, pour demander le bannissement des Bourbons; mesure qu'il regarda comme indispensable, du moment, où la Convention voulut se charger du jugement de Louis. Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans; j'ai même évité de recevoir chez moi Sillery, qu'on me disait être un homme bon et aimable, parce que ses relations avec d'Orléans, me le rendaient suspect. Je me souviens, à ce sujet, de deux lettres fort piquantes, l'une de madame Sillery (1) à Louvet, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. « Voici, me dit Louvet en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Madame Sillery ne m'écrirait point en de pareils termes, si ce n'était une chose convenue avec les intéressés; et, s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. » Effectivement, la lettre de madame Sillery, fort étudiée, avait pour but de dissuader Louvet

(1) Plus connue maintenant sous le nom de Genlis.

de son opinion, de le persuader que les principes républicains, dans lesquels les enfans d'Orléans avaient été élevés, les en rendaient les partisans les plus zélés, et qu'il était impolitique et cruel de sacrifier des sujets certainement utiles, à d'absurdes préjugés. L'autre lettre était la réponse de Louvet; spirituelle et digne, elle exprimait avec force et politesse les motifs de son opinion; il y disait, entre autres, que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires et autres, exposés par madame Sillery elle-même dans ses ouvrages, étaient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves; et il persistait avec la fierté d'un homme libre, dans une opinion qui lui était inspirée par l'amour de son pays.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avais beaucoup vu lors de l'Assemblée constituante, avec lequel j'étais demeurée en correspondance d'amitié; Buzot, dont les principes purs, le courage, la sensibilité, les mœurs douces m'inspiraient infiniment d'estime et d'attachement, venait fréquemment à l'hôtel de l'intérieur : je ne suis allée qu'une seule fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avaient aucune espèce de relations avec Du-

mourîez. Indignée de ces sottises, je pris la plume, et j'écrivis à Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour*, homme estimable que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit (1).

La citoyenne Roland au député Dulaure, auteur du Thermomètre du jour.

De la prison de l'Abbaye, le 9 juin 1793.

« Si quelque chose pouvait étonner encore l'innocence, lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirais, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre numéro de ce jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tomber dans les mains. Il serait fort étrange, si l'expérience n'avait prouvé que c'est seulement fort audacieux, que les personnes qui, les premières, ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes?

» Le temps éclairera sans doute ce mystère d'iniquité : mais, en attendant sa justice, qui

(1) J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avait éclairé et ramené. (*Note de l'auteur.*)

peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paraît obligée à publier, en même temps que les questions d'un interrogatoire propre à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et pouvoir servir à les apprécier.

» Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions; qu'elles sont, pour la plupart, dans les liens d'un décret arraché par l'audace et la prévention à la faiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation; je n'ai pas été interrogée; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention · et lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avaient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardait pas. Quoi donc! les autorités nouvelles agissent arbitrairement; les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention? Ce n'est point au corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire? Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de

Marseille; et moi, détenue ici par un comité révolutionnaire, je n'ai plus de droit!..... Et la commune fait répéter dans les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires!.... Citoyen! je vous ai connu; je vous crois honnête : combien vous gémirez un jour!.... Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez; et si vous pouviez ne le pas sentir, il serait inutile d'insister.

» *P. S.* Ni Roland ni moi, n'avons jamais vu Philippe d'Orléans : je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés nommés dans l'interrogatoire (cité au Thermomètre de ce jour) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire; et qu'enfin si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvait inspirer aux vrais amis de la liberté, et sur la nécessité de le faire bannir par cette raison. »

SUITE DES NOTICES HISTORIQUES SUR LA RÉVOLUTION.

SECONDE DÉTENTION.

De Sainte-Pélagie, le 20 août.

Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail; je l'avais principalement employé à écrire des notes, dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais. L'insurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avaient pénétrée d'indignation; mais j'étais persuadée que les départemens ne les verraient pas d'un œil satisfait, et que leurs réclamations, soutenues des démarches nécessaires, feraient triompher la bonne cause. Peu m'importait, avec cet espoir, que dans l'instant d'une crise, ou par les excès de la tyrannie expirante, je tombasse victime de la haine particulière, ou de la rage de quelque

forcené. Le succès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me consolaient de tout à l'avance; j'aurais subi un jugement inique, ou succombé par quelque atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui méprise la mort, et sait que la sienne sera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces notes qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus, et les personnes dont j'avais été environnée, et les sentimens que j'éprouvais dans la succession des événemens d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation : un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un grossier mensonge, l'annonce bruyamment faite sous ma fenêtre d'une de ces feuilles du Père Duchesne, sale écrit dont Hébert, substitut de la commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant qui boit comme l'eau la calomnie, m'avait persuadée qu'il se projetait contre moi quelque horreur. Cette feuille disait que son auteur m'avait rendu visite à l'Abbaye,

et qu'ayant obtenu ma confiance sous l'apparence d'un brigand de la Vendée, il avait eu mon aveu des liaisons de Roland et des Brissotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule était assaisonné de tout ce qui fait les ornemens du langage du père Duchesne; les vraisemblances physiques n'étaient pas mieux ménagées que les autres; je n'étais pas seulement transformée en contre-révolutionnaire, mais en vieille édentée, et l'on finissait par m'exhorter à pleurer mes péchés, en attendant que je les expiasse à l'échafaud. Les colporteurs, bien instruits sans doute, ne quittèrent pas d'une minute les environs de ma résidence; ils accompagnaient l'annonce de la *Grande visite du Père Duchesne*, des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché. Je pris la plume; j'écrivis quelques lignes au ministre Garat, qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur, qui lui fait ménager le parti le plus fort, très-indépendamment de la justice; je lui faisais honte de l'administration qui expose l'innocence, déjà opprimée, aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendais assurément pas le convertir; mais je lui envoyais mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur. Vers le

même temps, une femme, dont on ne vantera pas les connaissances, mais qui unit aux grâces de son sexe la sensibilité d'ame qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs! je la pris pour un ange : c'en était un aussi ; car elle est bonne et jolie, et elle avait tout fait pour m'apporter des nouvelles de mes amis; elle me donnait encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuait à me la faire oublier, lorsqu'à midi, du 24 juin, la femme du concierge vient m'inviter à passer dans son appartement, où me demandait un administrateur. J'étais souffrante et couchée ; je me lève, je vais chez elle; j'entre dans la chambre où un homme se promenait et un autre écrivait, sans qu'aucun des deux parût s'apercevoir de mon arrivée. « Est-ce bien moi qu'on demande, Messieurs? — Vous êtes la citoyenne Roland? — Oui, je m'appelle ainsi. — Prenez la peine de vous reposer. » Et l'un continue d'écrire, l'autre de se promener. Je cherchais ce que signifiait cette comédie, quand l'écrivain prenant la parole, me dit : « Je viens vous mettre en

liberté. » Je ne sais pourquoi cette annonce me toucha très-faiblement. « Mais, répliquai-je, il est fort bien fait de me mettre hors d'ici; il s'agit en même temps de me faire entrer chez moi ; les scellés sont sur mon appartement. — L'administration les fera lever dans le jour ; j'écris pour un ordre, parce que je suis seul ici d'administrateur, et qu'il faut deux signatures pour la décharge du concierge. » Il se lève, donne sa commission, et revient m'entretenir de cet air qui veut inspirer la confiance ; puis me demande tout-à-coup, comme sans conséquence ; « Vous savez où est M. Roland à présent ? » Je souris à la question, en observant qu'elle n'est point assez discrète pour mériter une réponse. La conversation devenait ennuyeuse ; je me retire dans ma chambre pour faire mes dispositions. J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir ; mais je réfléchis que c'était une folie que de rester en prison quand on avait la faculté d'en sortir ; d'ailleurs le concierge vint savoir si je prenais mes arrangemens ; je vis qu'il était empressé d'avoir mon logis. C'était un petit cabinet, fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aisance ;

mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seul, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui désire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avait jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admirait la complaisance avec laquelle j'y ordonnais des livres et des fleurs, me disait qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore. J'ignorais qu'il le destinât en ce même instant à Brissot, que je ne savais pas dans mon voisinage; que bientôt après il serait habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre Corday. Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet; on me fait voir l'ordre de ma mise en liberté, fondé sur ce qu'il n'y a rien contre moi; je fais mes comptes et mes petites générosités pour les pauvres et les valets de la prison; je trouve sur mon passage l'un des ôtages, *prince de Linange*, qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrais lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commissaires et de la paix de mon pays : j'envoie chercher un fiacre; je descends, fort étonnée de voir encore l'administrateur qui n'avait pas quitté la prison, et qui vient jusque sur la

porte me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le dessein d'y déposer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille; je quitte le fiacre avec cette légèreté qui ne m'a jamais permis de sortir d'une voiture sans sauter; je passe sous ma porte comme un oiseau, en disant gaiement au portier : « Bonjour, Lamarre. » Je n'avais pas franchi quatre marches de mon escalier, lorsque deux hommes venus sur mes talons je ne sais comment, s'écrient : « Citoyenne Roland! — Que voulez-vous? demandai-je en me retournant. — De par la loi nous vous arrêtons. » Qui sait sentir, n'a même pas besoin de penser pour juger ce que je dus éprouver à cet instant. Je me fais lire l'ordre; je prends mon parti sur-le-champ, je descends et traverse la cour avec rapidité. « Où donc allez-vous? — Chez mon propriétaire, où j'ai affaire; suivez-moi. » La maîtresse du logis m'ouvre elle-même en riant. « Laissez-moi m'asseoir et respirer, lui dis-je; mais ne vous réjouissez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'était qu'un leurre cruel; je sors de l'Abbaye; on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie : je connais les délibérations dernièrement prises par ma section, je veux

me mettre sous sa sauve-garde ; je vous prie d'envoyer en conséquence. » Le fils de la maison s'empressa avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête (1). Deux commissaires de la section arrivent, se font représenter l'ordre, dressent leur procès-verbal d'opposition ; mais ils me prient ensuite de les accompagner à la Mairie, où ils vont le signifier et donner leurs raisons. Je ne pouvais me refuser à cette démarche ; j'avais employé le temps à faire des billets à mes amis, pour les prévenir de ma nouvelle destination. Je quitte une famille où cette scène venait de jeter la surprise et l'effroi ; nous arrivons à la Mairie ; je suis placée dans une petite antichambre avec les inspecteurs chargés de garder ma personne ; les commissaires entrent dans le bureau des administrateurs de police. La discussion s'élève, se prolonge et devient vive : j'étais mal à l'aise, je me trouvais déplacée ; je me demandais par quelle fatalité l'innocence devait jouer le rôle d'un criminel attendant son jugement, et jusque-là exposée aux regards curieux des gens qui venaient dans cette antichambre ; impatientée, je me

(1) Ce mouvement généreux lui coûta la vie. Il fut condamné pour ce seul fait par le tribunal révolutionnaire. Son père en mourut de chagrin. (*Note de l'auteur.*)

lève, j'ouvre la porte du bureau : « Je puis, Messieurs, assister sans inconvénient à une discussion dont je suis l'objet. — Retirez-vous, » s'écrie un petit homme que je reconnus pour être Louvet, qui était venu si gauchement m'interroger à l'Abbaye. « Mais je n'ai pas envie de faire violence, je ne suis point en mesure pour cela, je ne demande même pas la parole, je ne désire que d'être présente. — Retirez-vous, retirez-vous ; gendarmes, arrivez. » On eût dit que le bureau était assiégé, parce qu'une femme de bon sens voulait y entendre ce qu'on disait d'elle. Il fallut bien se retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des signes, des allées et des venues ; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inspecteur de police vient me prier de le suivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande : « Commissaires de la section de Beaurepaire, je vous préviens que l'on m'emmène. — Nous ne pouvons l'empêcher ; mais la section ne vous oubliera pas, elle veillera à ce que vous soyez interrogée (1). » Il sera curieux de voir comment, ayant été mise en liberté à une heure, *parce qu'il n'y avait rien contre moi*,

(1) Voyez la note L.

j'ai pu devenir *suspecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainsi de nouveaux motifs de détention.

Joubert, autre administrateur, aussi violent, mais plus lourd et encore plus sot que Louvet, prit magistralement la parole pour justifier l'administration, en convenant que ma première arrestation était illégale, et qu'il avait fallu me mettre en liberté pour m'arrêter ensuite aux termes de la loi. Ceci me donnait beau jeu; j'allais en profiter; mais les tyrans, à qui la vérité échappe, ne veulent pas même alors qu'on la leur dise; le bruit et la colère ne laissent pas une seule place à la raison; je quittai la compagnie, et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le nom de cette maison, qui, sous l'ancien régime, était habitée par des religieuses gardiennes des victimes des lettres-de-cachet, et qu'on supposait de mauvaises mœurs, son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre, ne me présentaient pas ce nouvel asile sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet,

le fouille curieusement ; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme. On lui ordonne de le laisser, mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étais destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un ou deux lits. « Je suis seule et ne veux point de compagnie. — Mais la chambre sera trop petite. — l'eu m'importe. » On cherche, il n'y en avait pas de libre ; j'entre dans une chambre à deux lits ; elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les deux petites tables et les deux chaises, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois ; 15 livres pour un lit ; le double pour les deux ; je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payais donc que quinze livres. « Mais il n'y a point de pot-à-l'eau ni d'autre vase ? — C'est qu'il faut les acheter, » me dit le certain homme, fort empressé d'offrir des services

dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes; et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter; je m'informe des usages et de mes droits; j'apprends qu'ici l'État ne donne rien pour les prisonniers. « Comment donc vivent-ils? — Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour; mais vous ne pourrez manger ni de l'un ni de l'autre. — Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve; je veux en essayer. » Je tentai effectivement; mais soit la disposition, qui n'était pas très-bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison. Il fallut avoir recours à la cuisine de madame Bouchaud; elle m'avait offert de me nourrir, je l'acceptai: j'y trouvais salubrité, économie, par comparaison à ce que j'aurais fait venir du traiteur, au bout du monde, et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes à dîner, un peu d'herbages le soir, jamais de dessert, rien à déjeuner, que du pain et de l'eau; voilà ce que je commandai, et ce dont j'avais usé à l'Abbaye. Je

le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie, où je corrompais le concierge, en faisant bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes, et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'Intérieur, et avec les articles du journal de la Montagne qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton ! C'est ainsi que tu aiguises les couteaux contre les victimes. Frappe ! une de plus augmentera peu tes crimes ; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta scélératesse, ni te sauver de l'infamie. Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs grandes qualités, et l'histoire vomira ton nom avec horreur, dans le récit des boucheries de septembre, et de la dissolution du corps social à la suite des événemens du 2 juin.

Mon courage n'était point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venais d'essuyer ;

mais le raffinement de cruauté avec lequel on m'avait donné l'avant-goût de la liberté, pour me charger de nouvelles chaînes ; mais le soin barbare de se prévaloir d'un décret, en appliquant faussement une désignation, pour me retenir plus arbitrairement sous une apparence de légalité, m'enflammaient d'indignation. Je me trouvais dans cette disposition où toutes les impressions sont plus vives et leurs effets plus alarmans pour la santé. Je me couchai sans pouvoir dormir ; il fallait bien rêver. Jamais les états violens ne sont pour moi de longue durée ; j'ai besoin de me posséder parce que j'ai l'habitude de me régir. Je me trouvai bien dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs, en me laissant froisser par l'injustice ; ils se chargeaient d'un nouvel odieux, et changeaient peu l'état que j'avais su déjà si bien supporter ; ici, comme à l'Abbaye, n'avais-je pas des livres, du temps ? n'étais-je plus moi-même ? Véritablement, je m'indignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai plus qu'à user de la vie, à employer mes facultés ; avec cette indépendance qu'une ame forte conserve au milieu des fers, et qui trompe ses plus ardens ennemis. Mais je sentis qu'il fallait varier mes occupations ; je fis acheter des crayons, et je

repris le dessin, que j'avais abandonné depuis si long-temps. La fermeté ne consiste pas seulement à s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de sa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et des soins convenables. La sagesse se compose de tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événemens fâcheux ou irritans viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène, ponr me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin, j'étudiais l'anglais, dans l'excellent Essai de Schaftesbury sur la vertu, et j'expliquais des vers de Thompson; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre, me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles, et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Schaftesbury fortifiait la mienne, ses pensées favorisaient la méditation : la sensibilité de Thompson, ses tableaux rians ou sublimes, pénétraient mon cœur et charmaient mon imagination. Je dessinais ensuite jusqu'au

dîner; j'avais cessé de conduire le crayon depuis si long-temps, que je ne pouvais guère me trouver habile; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir, ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux-arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit, ce me semble, avoir moins pour objet de leur faire acquérir un talent distingué, que de leur inspirer le goût du travail, de leur faire contracter l'habitude de l'application, et de multiplier leurs moyens d'occupation; car c'est ainsi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en société; c'est ainsi qu'on se préserve des écueils du vice, et même des séductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une virtuose; je me souviendrai que ma mère avait peur que je devinsse grande musicienne, ou que je me consacrasse uniquement à la peinture, parce qu'elle voulait, par-dessus tout, que j'aimasse les devoirs de mon sexe, et que je fusse femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon Eudora s'accompagne agréablement sur la harpe, ou se joue légèrement sur le forté-piano; qu'elle sache du dessin ce qu'il en est besoin pour contempler

avec plus de plaisir les chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler, à tout ce qui fait sa parure, le goût et l'élégance de la simplicité; je veux que ses talens ordinaires n'inspirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité; je veux qu'elle plaise par l'ensemble, sans étonner jamais au premier coup-d'œil, et qu'elle sache mieux attacher par des qualités, que briller par des agrémens. Mais, bon dieu! je suis prisonnière, et elle vit loin de moi! je n'ose même pas la faire venir pour recevoir mes embrassemens; la haine poursuit jusqu'aux enfans de ceux que la tyrannie persécute, et le mien paraît à peine dans les rues, avec ses onze ans, sa figure virginale et ses beaux cheveux blonds, que ces êtres apostés pour le mensonge ou séduits par lui, la font remarquer comme le rejeton d'un conspirateur. Les cruels! comme ils savent bien déchirer un cœur de mère!

L'aurais-je fait venir avec moi? Je n'ai pas encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps-de-logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrite celle où je fus logée; c'est là que, sous le même toit, sur la même

ligne, séparée par un plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi, est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence ; au-dessus, est une femme qui a fabriqué de faux assignats, et déchiré, sur une grande route, un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir, tous les matins, en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée ; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour, ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardais constamment ma cellule ; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout ; le corps-de-logis où sont placés les hommes, a des fenêtres en face et très-près du bâtiment qu'habitent les femmes ; la conversation s'établit entre les individus analogues ; elle est d'autant plus débordée, que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles

d'aucune crainte; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne épouse d'un homme de bien! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurais affronter la mort. Jamais elle ne m'avait paru redoutable; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes: je l'aurais embrassée avec transport, si ma fille ne m'invitait à ne point l'abandonner encore; si ma disparition volontaire ne prêtait des armes à la calomnie, contre un mari dont je soutiendrais la gloire, si l'on osait me traduire devant un tribunal.

Dans les derniers temps du ministère de Roland, les conjurations et les menaces s'étaient tellement multipliées, que souvent nos amis nous pressèrent d'abandonner l'hôtel durant la nuit. Deux ou trois fois nous cédâmes à leurs instances; mais ce déplacement m'ennuya: j'observai qu'il y avait moins de danger à rester qu'à sortir, parce que l'audace se porterait difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pourrait le guetter et l'immoler au dehors; et qu'enfin,

si le malheur devait arriver, il valait mieux, pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle, que le ministre périt à son poste.

En conséquence, nous ne découchâmes plus; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre, pour que nous courussions les mêmes hasards; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposais de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyais arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation; il est très-vrai que, deux fois, l'hôtel fut environné; qu'une autre fois, les Marseillais, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder; il est très-vrai que Jacobins, Cordeliers, ne cessaient de répéter, dans leur tribune, qu'il fallait faire un 10 août contre Roland, comme on avait fait contre Louis XVI; mais c'est parce qu'ils le disaient, qu'on pouvait présumer qu'ils n'étaient point près de le faire. La mort, que je bravais gaiement alors, ne pouvait que me paraître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaînée sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir; les excessives cha-

leurs du mois de juillet rendaient ma cellule inhabitable. Les papiers, dont j'environnais les grilles, n'empêchaient pas le soleil de frapper les murs blanchis et resserrés; et quoique les fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchissait jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi; ce fut alors que j'imaginai de faire venir un forté-piano, que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais combien ma situation morale souffrit-elle de modifications dans cet intervalle! Le mouvement de quelques départemens semblait annoncer la juste indignation dont ils étaient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance, par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité.

Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, suivait, sous leurs yeux et avec leurs enfans, ses exercices et son éducation; mes amis, les fugitifs, reçus à Caen, y étaient environnés d'une force respectable: je voyais le salut de la république se préparer

dans les événemens ; résignée sur mon propre sort, j'étais encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'ame. J'employais mon temps d'une manière utile et agréable ; je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye : l'honnête Grandpré, que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante ; le fidèle Bosc, qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les parfums embellissaient mon austère réduit ; le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume, pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées, ce que je fis à sa prière, abandonnant, pour quelque temps, mon Tacite et mon Plutarque, dont je nourrissais mes après-dîners.

Ce n'était point assez pour madame Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement ; elle sentait que j'en usais avec une grande discrétion ; elle imagina de me sortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée, située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de

résidence ; je n'aurai plus à passer, deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le porte-clefs, à sinistre figure, ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le gros verrou sur moi, comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de madame Bouchaud qui se présente à moi ; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats ; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée : je me regarde comme sa pensionnaire, et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi ; mon forté-piano est près de mon lit ; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner, dans mon asile, la propreté qui me plaît.... Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départemens qui recevaient le jour de la vérité : des soldats, séduits ou payés, trahissent les braves Normands ; Évreux est évacué ; Caen abandonne les députés qu'il avait accueillis ; les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une Convention, les font déclarer

traîtres à la patrie ; on met leurs personnes hors de la loi ; on confisque leurs biens ; on se saisit de leurs femmes et de leurs enfans ; on fait raser leurs maisons ; on décrète d'accusation, sans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arrestation : c'est le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuse. Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïsme et de la corruption chez un peuple avili, que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières, et qui était trop abruti par ses vices, livre à la terreur des administrateurs perfides et une foule ignorante. Partout l'idée de la paix, le désir d'un repos, toujours illusoire quand il n'est point mérité, fait accepter une constitution monstrueuse par ses défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devait pas être reçue des mains indignes qui osèrent la présenter : là, où quelque résistance pouvait s'élever, la corruption l'étouffe, les deniers de la nation sont prodigués pour assurer les succès de ses oppresseurs. Dans son imbécile stupeur, une majorité, sans logique, regarde le sacrifice de quelques individus comme un faible malheur ; elle croit établir pour elle justice, paix et sûreté, en les laissant impunément violer à l'égard de ceux qui la représentent, et elle prend

pour signe de salut le gage de son asservissement. Cependant un joug de fer s'appesantit sur les faibles Parisiens, témoins pusillanimes d'horreurs dont ils gémissent, sans oser même les faire connaître ; la disette les menace, la misère les ronge, l'oppression les accable ; le règne des proscriptions est ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arrestations se multiplient. Partout un infâme salaire attend celui qui peut offrir une victime ; les portiers des maisons, secrètement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domestiques ne sont plus que des espions.

Une femme étonnante, ne consultant que son courage, est venue donner la mort à l'apôtre du meurtre et du brigandage ; elle mérite l'admiration de l'univers : mais faute de bien connaître l'état des choses, elle a mal choisi son temps et sa victime. Il était un plus grand coupable que sa main aurait dû immoler de préférence ; la mort de Marat n'a fait que servir ses abominables sectateurs ; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avaient pris pour un prophète ; le fanatisme et la friponnerie, toujours d'accord, ont tiré de cet événement un avantage comparable à celui que leur avait déjà procuré l'assassinat de Lepelletier. Certes, il avait été trop funeste,

pour que les députés fugitifs, très-étrangers à l'action de Paris, ne le fussent pas également à celle de Corday; mais leurs adversaires saisirent un nouveau moyen de les noircir dans l'esprit du peuple. Les plus francs républicains, les seuls hommes de l'Assemblée qui réunissent, au courage de l'austère probité, l'autorité du talent et des lumières, furent présentés comme des fauteurs du despotisme et de vils conspirateurs. Tantôt on les suppose d'accord avec les rebelles de la Vendée; on fait trouver sur les sabres des guerriers qui avaient voulu les servir, l'inscription : *Vive Louis XVII!* tantôt on les accuse de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralistes : c'est avec la même justesse que l'on met Brissot à la solde de l'Angleterre, et que, dans un rapport envoyé à tous les départemens, on dépeint gravement sa femme retirée dans les appartemens de la reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques.

Rien n'est si plaisant pour qui connaît la femme de Brissot, adonnée aux vertus domestiques, absorbée par les soins du ménage, repassant elle-même les chemises de son mari, et regardant à travers le trou de sa serrure,

pour savoir si elle doit ouvrir à ceux qui frappent ; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de sevrer : mais bientôt elle est saisie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Pétion, qui allait dans sa famille laisser passer le temps des orages, est arrêtée avec son fils. Miranda, qu'avait acquitté le tribunal révolutionnaire, est de nouveau traduit en prison comme suspect, sur les dénonciations de son valet, espion de Pache : tous les généraux sont mis en arrestation ; Custine, dont j'ai ouï dire aux princes de Linange qu'il était le plus redouté d'entre eux par les Autrichiens, est menacé de perdre la tête. La désorganisation s'étend sur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la constitution ne peut valoir à Lyon l'oubli de la justice que cette ville a osé faire, de deux ou trois brigands maratistes : on veut qu'elle livre les têtes de ses plus riches habitans, et une somme considérable ; on rappelle les troupes des frontières, qu'on expose aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le sang français par des Français mêmes : la fière Marseille

cussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau, sans aller coucher à l'Abbaye; et après plusieurs jours, que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Champagneux n'est pas encore aussi heureux; au crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéressante. Collot-d'Herbois s'était rendu ivre chez le ministre de l'intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner; il allait demander des voitures, dont ce ministre ne dispose pas : furieux de ne point trouver Garat, il jure, fulmine, rompt des pieds de chaise et de table, va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets disposés pour être envoyés à la poste, trouve mauvais ce qu'ils renferment; c'était une espèce de Mémoire, en forme de questions, destiné à se procurer des lumières sur l'état des campagnes : il arrange, dans sa tête enflammée, une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'Assemblée, et sur laquelle on décrète que Garat et Champagneux seront traduits à la barre de la Convention.

Garat vient à la barre, ne se plaint point

de Collot, explique doucement sa conduite, flagorne l'auguste assistance, et est renvoyé à ses fonctions : Champagneux, d'abord effrayé, caché, vient pourtant se présenter ; on le renvoie au comité, et le comité le fait conduire prisonnier à la Force. Garat sollicité, intéressé pour lui-même à la liberté de Champagneux, dont il ne peut se passer, se rend au comité pour l'obtenir ; il explique inutilement que sans le travail de cet homme, versé dans les affaires, il lui est impossible de rester au ministère : ses amis, comme Barrère, si de tels gens sont amis, lui font d'abord espérer qu'en donnant une démission combinée, on lui rendra Champagneux pour le faire rester : mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux ; sa liberté, sa vie, sont à ce prix ; il faut y nommer une créature du comité, jeune homme de vingt-six ans, qui n'a nulle expérience des affaires, aucune espèce de savoir, mais que le comité protège ; Garat, qui ne refusa jamais rien à ses maîtres, nomme et se retire ensuite, abandonnant enfin le ministère qu'il ne lui est pas possible de remplir (1). Mais Champagneux n'est pas libre,

(1) On nomma à sa place, Paré, autrefois maître-clerc

et la quatrième semaine de sa détention s'est déjà écoulée. Au moment où il fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté, Champagneux avait chez lui presque toutes mes Notices historiques, dont il voulait avoir une copie, pour en assurer l'existence par un double exemplaire; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain, il les brûle. Et voilà les régisseurs de l'empire! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siége un juge des départemens méridionaux, qui naguère le condamna à un an de prison, pour une vilaine action commise lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle plusieurs juges avaient opiné aux galères! — Une grande force de poumons, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent

de Danton, qui l'avait fait nommer secrétaire du conseil au départ de Grouvelle; et l'ex-ministre Garat, content de pouvoir opérer un échange, qui, le délivrant d'une place de responsable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointemens, devient secrétaire du conseil. Il n'est pas hors de propos de remarquer que Desforgues, ministre des affaires étrangères, est aussi un ancien clerc de Danton. (*Note de l'auteur.*)

ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux Jacobins, qui osèrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote, sous le règne de Louis XVI.

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'intérieur, où il avait porté ses vues; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable, qu'il n'en était point remarqué : dès-lors, sa puissance clubiste fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la Convention dans la députation de Paris.

Champagneux, détenu, regrette moins encore sa liberté que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi; j'invite Bosc, qui déjà a donné sa démission de la place d'administrateur des postes, de ne pas courir les risques de la détention, en me faisant des visites, et je le vois une fois la semaine, pour ainsi dire à la dérobée. Au milieu de ces douleurs, on se repose pourtant avec moi, dans la jolie chambre où la sensible madame Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison; j'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme, dont le poste est précisément vis-à-vis de ma fenêtre, de laquelle il faut que je tienne toujours les ri-

deux fermés, et qui vient quelquefois auprès, pour écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens, dont la loge est à dix pas; je suis aussi à côté d'une grande pièce, qui s'appelle fastueusement la *salle du conseil*, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes, dont j'ai su les noms, mais que j'ai oubliés ou que je ne cite pas, parce que ceux de tels gredins ne méritent point d'être consignés, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils sont employés; ils avaient pour amis, ou complices, des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-ci, chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc., venaient à Sainte-Pélagie, une ou deux fois la semaine, avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge, cha-

pons, poulets, œufs, vin, liqueurs, café, etc., les mangeaient à ses dépens, et s'établissaient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais, et certes, je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins. Le mot de *patriotisme*, appliqué bêtement et répété avec emphase, à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer les *gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune non récemment volée; les baisers dégoûtans de ces bouches pleines de vin, s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivans, et répétant ce concert au moment du départ, les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbéciles atroces, qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien.

Platon avait bien raison de comparer la démocratie à un encan de gouvernement, une sorte de foire, où l'on trouve mêlées toutes les espèces de gouvernement possibles. Mais comment faut-il caractériser celui où des hommes, tels que ceux-ci, disposent de la liberté de leurs concitoyens? Lorsque l'aimable compagnie arrivait, Bouchaud ou sa

tuellement à Sainte-Pélagie, sur un terrain immense : un architecte à petites vues, sans ame, fait des dispositions sans raisonnement; et personne, dans les administrations supérieures, n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel; il fait ce qu'il peut dans les détails; mais rien ne saurait anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes, réservées, les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps-de-logis très-séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étais arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avait donné une femme prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvaient être utiles à ma faiblesse, comme je savais les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que je ne susse fort bien me servir moi-même : *tout sied bien au généreux courage*, a-t-on dit à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont

coutume de rendre à leurs maîtres ; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens, et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant toute superfluité. Quintius faisait cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites ; j'aurais bien fait mon lit dans la cellule de Sainte-Pélagie ; mais il faut traverser de longs espaces, et aller se mêler avec leurs diverses habitantes, pour aller chercher de l'eau ou autre chose semblable, et je trouvai très-bon d'avoir une personne que je pusse obliger en lui donnant de telles commissions. Elle continuait de les faire dans la chambre où l'on m'avait logée, et elle y entrait un matin, à l'instant où un administrateur arrivait dans la salle du conseil : il demande qui loge là, il veut visiter le local ; il entre, jette un coup-d'œil irrité, sort, et se plaint à la femme du concierge de l'espèce de douceur qu'elle m'a procurée. « Madame Roland était incommodée (c'était vrai) ; je l'ai mise plus à portée de recevoir des soins ; d'ailleurs, elle s'amuse quelquefois à ma forte-piano, qui ne pourrait tenir dans une cellule. — Elle s'en passera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor ; vous devez maintenir l'égalité. »

Bourreau ! et c'est pour cela que tu veux

me confondre avec des femmes perdues ? Madame Bouchaud, plus triste qu'on ne saurait exprimer, vint bientôt me faire part de l'ordre qui lui était intimé ; je la consolai, en lui montrant beaucoup de calme et de résignation pour m'y conformer. Il fut convenu que je descendrais dans le courant de la journée pour changer et retrouver mes objets d'étude, que je laisserais au même lieu. Me voilà donc condamnée à revoir les guichetiers, à entendre les verroux, à respirer l'air fétide d'un corridor tristement éclairé, le soir, par une lampe, dont l'épaisse fumée noircit tous les murs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces hommes qui font rappeler, sur les pierres de la Bastille, la dureté de ce gouverneur écrasant l'araignée de Lauzun, et qui donnent, au Champ-de-Mars, l'essor à des oiseaux porteurs de banderolles, pour annoncer aux habitans des sublimes régions la félicité de la terre ! Insolens comédiens ! votre rôle s'avance ; l'ennemi est là ; ce sont les départemens qui assurent le triomphe de la raison et de la vraie liberté, et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute ; j'ai mérité la haine de tous les tyrans ; mais

je ne regrette que celle de mon pays, que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un juge de paix à qui sa voisine à prêté des propos dits inciviques; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire; j'y vois madame Pétion. « Je ne croyais guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie, le 10 août 1792, partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chute du trône préparât notre disgrâce. »

PORTRAITS ET ANECDOTES.

NOTE DE L'AUTEUR.

« Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme » matériaux, sous le titre de *Portraits et Anecdotes*, com- » mencé le 8 de ce mois, pour réparer ce qui fut perdu. » Je ferme également les trois premiers cahiers de mes Mé- » moires commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir » écrit environ trois cents pages en vingt-deux jours, dans » mes instans de liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore » tant de momens au repos, à la rêverie, au clavecin et à la » société, à cause du séjour de madame Pétion, arrivée ici » la nuit du 9 au 10; que ne fait-on point en allant tou- » jours!.... »

PORTRAITS.

BUZOT.

D'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique et paresseux, il doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de

tous les charmes qu'elle peut offrir, son ame des principes de la plus touchante philosophie, il paraît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique ; il oublierait l'univers dans la douceur des vertus privées, avec un cœur digne du sien ; mais jeté dans la vie publique, il ne connaît que les règles de l'austère équité ; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur, et ne sait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et sait se dévouer en républicain ; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde qu'à fort peu de gens : cette réserve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuser de hauteur, et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite : mais le vice hait et poursuit la vertu courageuse qui lui déclare la guerre. Buzot est l'homme le plus doux de la terre pour ses amis, et le plus rude adversaire des fripons. Jeune encore, la maturité de son jugement et l'honnêteté de ses mœurs lui valurent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il justifia l'une

et l'autre par son dévouement à la vérité, par sa fermeté; sa persévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traite sa pénétration de rêverie; sa chaleur, de passion; ses pensées fortes, de diatribes; son opposition à tous les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accusa de royalisme, parce qu'il prétendait que les mœurs étaient nécessaires dans une république, et qu'il ne faut rien négliger pour les soutenir ou les rectifier; de calomnier Paris, parce qu'il abhorrait les massacres de septembre, et ne les attribuait qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands; d'aristocratie, parce qu'il voulait appeler le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans le jugement de Louis XVI; de fédéralisme, parce qu'il réclamait le maintien de l'égalité entre tous les départemens, et s'élevait contre la tyrannie municipale d'une commune usurpatrice : voilà ses crimes. Il eut aussi des travers. Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence, qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même.

Ainsi, lorsque la lie de la nation portait au timon des affaires des hommes qui faisaient consister le patriotisme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverser et envahir pour s'accréditer et s'enrichir, à médire des lois pour gouverner, à protéger la licence pour s'assurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire et se vêtir en portefaix pour fraterniser avec leurs pareils; Buzot professait la morale de Socrate et conservait la politesse de Scipion : le *scélérat !*..... Aussi l'*intègre* Lacroix, le *sage* Chabot, le *doux* Lindet, le *réservé* Thuriot, le *savant* Duroi, l'*humain* Danton et leurs fidèles imitateurs, l'ont déclaré traître à la patrie; ils ont fait raser sa maison et confisquer ses biens, comme autrefois on bannit Aristide et condamna Phocion. Je m'étonne qu'ils n'aient point décrété qu'on oublierait son nom : c'eût été plus conséquent à leurs vues, que de prétendre le conserver avec des épithètes que désavoue l'évidence.

On ne peut point effacer de l'histoire la conduite de Buzot dans l'Assemblée constituante, ni supprimer ses sages motions, ses vigoureuses sorties dans la Convention. Quelle que soit l'altération des opinions dans des journaux peu fidèles, les principes qui les ap-

puient se retrouvent toujours. Buzot improvisait fréquemment, travaillait peu d'ailleurs; mais ne manquait jamais de s'élever contre tout système pervers ou nuisible à la liberté. Son rapport sur la garde départementale, dont on a si fort décrié le projet, contient des raisons auxquelles on n'a pas répondu; celui sur la loi proposée contre les provocateurs au meurtre, renferme la plus saine politique, et cette philosophie, vraie comme la nature, forte comme la raison sur lesquelles elle s'appuie; sa proposition du bannissement des Bourbons, développée avec précision, motivée avec justesse, est écrite avec grâce et chaleur; son opinion sur le jugement du roi, nourrie de choses et de raisons, n'a rien du pathos et des divagations auxquels ce sujet a donné lieu à tant de harangueurs; enfin ses lettres à ses commettans, des 6 et 22 janvier, peignent son ame avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de sa force auraient pu donner à la Convention l'impulsion qui lui était nécessaire; mais les autres hommes à talens, paraissant se ménager comme orateurs pour les grandes occasions, négligeaient trop le combat journalier, et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires.

PÉTION.

Véritable homme de bien et homme bon, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaîté distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représentant fidèle; mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style, comme écrivain. Administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda, durant quelque temps, comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Assemblée constituante, au temps

de la révision, j'étais un jour chez la femme de Buzot, lorsque son mari revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner. C'était l'époque où la cour les faisait traiter de factieux, et peindre comme des intrigans tout occupés de soulever et d'agiter. Après le repas, Pétion, assis sur une large ottomane, se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant; ils se lassèrent tous deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre : la conversation de quatre personnes n'empêcha pas Pétion de ronfler. « Voyez donc ce factieux, disait Buzot en riant; nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très-agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer. »

Cette scène et ce discours se sont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces temps malheureux où l'on accuse et proscrit Pétion et Buzot comme royalistes, avec autant de raison que la cour les accusait alors d'intrigue. Toujours seuls, avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en professaient de semblables, que pour s'entretenir des opinions relatives, ils ont cru qu'il devait suffire de réclamer opiniâtrément la justice, de dire constamment la vérité, de s'im-

moler ou s'exposer à tout, plutôt que de les trahir; et ils sont déclarés *traîtres à la patrie!*

Je veux consigner ici un fait assez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier ministère patriote, il avait été arrangé que le ministre des affaires étrangères prendrait sur les fonds attribués à son département, pour dépenses secrètes, quelques sommes qu'il remettrait au maire de Paris, tant pour la police, qui se réduisait à zéro faute de moyens, que pour des écrits destinés à contrebalancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut question du même objet avec d'Abancourt, c'est-à-dire, des fonds nécessaires à la police seulement. D'Abancourt ne voulut rien faire de lui-même; mais il prétendit que c'était une chose à faire goûter au roi, et dont il ne pouvait manquer de sentir la justice. Le roi ne goûta pas la proposition, et répondit, en propres termes, « qu'il ne donnerait pas des verges pour se fouetter; » c'était de bon sens, puisqu'il n'était pas constitutionnel de bonne foi, et l'on pouvait s'attendre à cette réponse. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique, persécuteur des honnêtes gens, et dominateur du jour; Lacroix, qui siégeait

alors à l'Assemblée législative, et qu'on savait aller au château, se rendit chez Pétion pour lui assurer la libre disposition de trois millions, s'il voulait en user de manière à soutenir Sa Majesté; proposition que le maire, dans son caractère, devait trouver plus offensante que le roi n'avait pu trouver l'autre déplacée; aussi fut-elle rejetée, malgré l'accueil très-particulier qu'il reçut du roi dans le même temps; car ayant été appelé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant jusque-là jamais vu seul, il fut introduit dans son cabinet où personne autre ne paraissait être, et Louis XVI lui prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il savait fort bien distribuer à volonté. Le léger bruit d'un froissement d'étoffe de soie derrière la tenture, persuada à Pétion que la reine était présente sans être visible, et les caresses du roi le convainquirent de sa fausseté: il resta ferme et honnête, sans céder au prince qui tentait de le corrompre, de même que, sans flatter le peuple, il voulut ensuite appeler à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix, qui l'avait servi, et s'en était probablement fait payer, ne trouvait pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort.

PACHE.

On a dit avec raison que le talent de connaître les hommes devait être le premier chez ceux qui gouvernent; leurs erreurs dans ce genre sont toujours les plus funestes. Mais l'exercice de ce talent si difficile, le devient bien plus encore dans les temps de révolution; et enfin il est tel degré d'hypocrisie dont il n'y a plus de honte à être dupe, car il faudrait être pervers pour le soupçonner.

J'avais rencontré, dans ma jeunesse, chez une de mes parentes, Gibert, employé dans les postes, qui avait ce degré d'aménité, compagne ordinaire du goût des beaux-arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amusait à la peinture, cultivait la musique, et se faisait estimer des personnes de sa connaissance par sa probité. Il était extrêmement attaché à un homme, son ami par excellence, dont il vantait le rare mérite avec l'enthousiasme du dévouement et la modestie d'un individu qui s'estime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvait remarquer, au premier coup-d'œil, qu'une simplicité extrême; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai

peu, et je ne voyais pas souvent Gibert lui-même; j'appris seulement par lui que son ami, c'était Pache, amoureux de la vie champêtre, seule convenable à ses mœurs patriarcales, de la liberté, dont ses connaissances lui faisaient mesurer tous les avantages, abandonnait en France une place honnête dans l'administration, pour s'établir en Suisse avec sa famille. Je sus par la suite qu'ayant perdu sa femme, voyant ses enfans soupirer pour Paris, et la révolution préparer l'affranchissement national, il prenait le parti de revenir; enfin que, satisfait de l'aisance que lui procurait l'échange de ses propriétés et l'acquisition heureuse d'un domaine national, il avait renvoyé à un ci-devant ministre les contrats d'une pension qu'il tenait de lui.

Il ne fallait pas se trouver fréquemment avec Gibert et connaître sa liaison avec Pache, pour être informé de tout ce qui pouvait être dit d'avantageux sur celui-ci. Dans le mois de janvier 1792, il nous l'amena, et je le vis de loin en loin. Pache, ainsi que je l'ai déjà observé, porte le masque de la plus grande modestie; elle est même telle, qu'on est tenté d'adopter l'opinion qu'il paraît avoir de lui, et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais

on lui tient compte de cette modestie, quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connaissances. Comme il a infiniment de réserve et ne se découvre jamais à nu, on ne tarde pas de soupçonner qu'il en sait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avait été près de commettre l'injustice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter, et se permet quelques observations bien placées, passe aisément pour habile. Pache s'était lié avec Meunier et Monge, tous deux de l'Académie des sciences; ils avaient fondé une société populaire dans la section du Luxembourg, dont l'objet, disaient-ils, était l'instruction et le civisme. Pache était fort assidu dans cette société; il semblait consacrer à la patrie, comme citoyen, tout le temps qu'il ne donnait point à ses enfans, et qui séparait les leçons de cours public auxquelles il les conduisait.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appelé au ministère à la fin de mars de cette année-là; les bureaux étaient remplis d'agens de l'ancien régime, très-peu disposés à favoriser le nouveau; mais ils avaient la marche des affaires, et il ne fallait pas risquer de

désorganiser toute une grande machine, dans ces temps de troubles, pour renouveler des agens : on devait donc se borner à les surveiller, et se préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires, dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut se dissimuler qu'il est facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention scrupuleuse qui devient infiniment pénible quand elle est inspirée par la défiance. Dans cette situation, Roland désirait trouver un homme sûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans son cabinet, à qui il ferait relire une lettre, un rapport, sur quelque objet pressant qu'un autre plus pressant encore ne permettait pas de revoir assez vite, non pour la rédaction, mais pour s'assurer que les principes adversaires des commis n'auraient point influé sur la manière de poser les faits, ou de déduire les motifs; un homme qu'on pût charger d'aller choisir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal sur quelque matière importante. L'idée de Pache se présenta. Pache avait été dans les bureaux de la marine; il connaissait la triture des affaires; Pache avait un sens droit, du patriotisme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme

public, et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand empressement de servir Roland, en étant utile à la chose publique; mais sous la condition qu'il conservera son indépendance, sans prendre aucune espèce de titre ni d'appointemens. C'était un noble début. On imagina que, lors d'une nouvelle organisation des bureaux, il serait aisé de voir à quoi il conviendrait plus particulièrement; et Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demeurait jusqu'à trois, sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenait la question à son but, adoucissant Roland quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

Roland, excessivement ardent, fort sensible, mettait un prix infini à la douceur, à la complaisance de Pache, le traitait en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyais être à mon mari, je lui prodiguais les témoignages d'estime et les démonstrations d'attachement. Pache n'avait point de

style; il ne fallait pas lui donner une lettre à faire, c'était sec et plat; mais on n'avait pas besoin de lui sous ce rapport; et il était utile sous celui pour lequel la surveillance d'un homme fidèle avait été imaginé. Servan, notre ami, appelé à la guerre, effrayé de la complication et du bouleversement de certaines parties, nous envia Pache. « Laissez venir près de moi cet honnête homme, disait-il à Roland; vous n'avez plus besoin de lui, vous êtes cent fois au-dessus de votre travail, et le chaos des premiers instans une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve, avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. » Ces ministres-là croyaient encore qu'il fallait de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pouvait en revêtir persomne, sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de la remplir. Roland consentit; Pache, consulté, se prêta d'aussi bonne grâce aux mêmes conditions qu'il avait faites à Roland. Jeté de ce côté nous ne le vîmes plus guère; mais Servan s'en louait beaucoup. Le ministère fut changé; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section. Le 10 août survint, et l'Assemblée législative

rappela les ministres patriotes; Roland organisa ses bureaux; Pache avait confirmé qu'il ne voulait pas s'engager, et Roland plaça Faypoul que Pache lui avait donné; homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité; homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne, et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la convention, dégoûté par les horreurs de septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère; et comme il savait l'extrême embarras dans lequel allaient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache; il le fit avec la franchise de son caractère et l'abandon d'une ame sensible qui s'honore de reconnaître le mérite où elle croit le voir résider.

Pache qu'il n'avait pas prévenu de son intention, et qui avait refusé, peu avant, l'intendance du garde-meuble pour laquelle il offrit Restout, que Roland nomma sur son témoignage, Pache parut fort content de rester libre; et cependant il accepta de Monge une mission pour Toulon, où il se rendit, et fit des sottises, à ce que j'ai su depuis.

La santé de Servan l'obligeant à quitter la guerre, l'homme qui avait été présenté par

Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvait être le plus sûr pour les principes, et qui ne devait pas être sans moyens quant aux talens. Nous écrivîmes à Pache sa nomination, en le pressant d'accepter; mais cela n'était probablement pas nécessaire; car cet homme, si jaloux de son indépendance, ne parut pas avoir la plus légère inquiétude sur le fardeau dont on le chargeait, et il le prit sans hésiter. De retour à Paris, il vint nous voir; nous l'entretînmes avec confiance de la disposition des esprits, du parti que formait la députation parisienne, des excès de la commune, des dangers que semblait courir la liberté de la convention, et surtout de ceux que pouvait faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables qui ne cherchaient à l'acquérir que pour éviter le châtiment ou satisfaire leurs passions; de l'ordre à établir dans son département, et de la joie de le voir au conseil où sa présence entretiendrait l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanchemens de la confiance, avec le silence d'un homme qui se déguise, s'opposa, au conseil, à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'un mouvement

de l'amour-propre, une sorte de crainte de paraître la créature de Roland, était la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptait jamais les invitations de son collègue, sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeait de vivre la multiplicité de ses travaux, recevait à sa table Fabre, Chabot et autres montagnards; s'environnait de leurs amis, plaçait leurs créatures, tous valets de comédie, ou des ignorans, des intrigans leurs pareils; et que les honnêtes gens commençaient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il fallait tenter un dernier moyen pour l'éclairer, s'il n'était que séduit, et avérer ses torts, s'il était de mauvaise foi. Je lui écrivis le 11 novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître, et de ce que son intérêt semblait dicter. Je lui rappelais ce dont la confiance l'avait prévenu à son arrivée au ministère; je disais un mot des sentimens non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer.

Pache ne fit pas la moindre réponse; et nous sûmes bientôt que ses premiers commis,

Hassenfratz, Vincent, etc. (petits êtres que je ne nommerais point si leurs excès n'avaient déjà consigné leurs noms dans l'histoire des agitations populaires de ces derniers temps), déclamaient aux Jacobins et ailleurs contre Roland, et l'annonçaient comme un ennemi du peuple. Il n'y eut donc plus lieu de douter que Pache cherchait à le renverser. La bassesse, l'atrocité de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris; je précédai, dans ces sentimens, plusieurs personnes qui avaient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuser de légèreté, et qui m'ont bien passée depuis dans l'aversion qu'il leur a inspirée. Ses malversations, ou du moins les dilapidations dans l'administration de la guerre furent horribles sous son ministère; la désorganisation s'effectua partout à raison du mauvais choix des sujets; il fut prouvé qu'on payait comme au complet des régimens réduits à un petit nombre d'hommes; la comptabilité fut impossible, non-seulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions: dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa démission, forcée, par tant de maux, il nomma à soixante places, tout ce qui restait à sa connaissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, de-

puis son gendre, de vicaire devenu ordonnateur à dix-neuf mille livres d'appointemens, jusqu'à son perruquier, polisson de dix-neuf ans, fait commissaire des guerres. Voilà les exploits que le peuple de Paris a récompensés en l'appelant à la Mairie, où, soutenu par les Chaumet, Hébert, et autres gredins, il a favorisé l'oppression du corps législatif, la violation de la représentation nationale, la proscription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et assuré la perte de son pays.

Et c'est là l'homme qui cherchait un pays libre, qui remettait des pensions et refusait des places! — Mais Pache allait en Suisse, d'où il était originaire, en vertu de quoi son père gardait à Paris la porte d'un grand seigneur, et où il espérait une existence plus agréable que celle des lieux qui lui rappelaient sa naissance; Pache reçut de Castries une pension qui attestait la dépendance dans laquelle il avait été chez lui, et qui pouvait être un sujet de suspicion, lorsque les nobles et les ministres de l'ancien régime étaient poursuivis; voilà le côté que je ne connaissais pas, et qui n'est plus en opposition avec Pache, revenant en France après la prise de la Bastille, captant les suffrages dans une petite société populaire habilement organisée

pour acquérir de l'influence, refusant avec obstination des places secondaires, et n'hésitant pas une minute pour entrer au conseil, en se chargeant du département du ministère le plus important dans les circonstances. C'est en politique le tartufe de Molière.

A l'instant où j'écris, Biron est détenu dans la prison que j'habite. Biron, venu dans les derniers temps du ministère de Pache pour le dénoncer à l'Assemblée, muni en conséquence de pièces capables de prouver ses malversations; Biron le voit, est séduit par sa bonhomie, se persuade qu'il y a plus d'impéritie que de mauvaise foi; il sent qu'il serait cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé; il abandonne son projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les renseignemens et les pièces concernant les plaintes dont il est l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laisse manquer de tout; il remporte quelques avantages, on les tait; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard; le temps s'écoule, le mal s'accroît; il insiste, on lui donne l'ordre de se rendre à Paris, il y arrive, on le saisit et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même re-

connaît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime.

GUADET ET GENSONNÉ

S'AIMENT, peut-être, parce qu'ils ne se ressemblent pas; le second est aussi froid que le premier est impétueux; mais les éclats de sa bouillante vivacité ne sont jamais suivis d'aigreur, et l'intention d'offenser n'approche pas de son ame. La nature a fait Guadet orateur; Gensonné s'est fait logicien; celui-ci perd souvent, à délibérer, le temps qu'il faudrait employer à agir; l'autre dissipe en mouvemens heureux, mais passagers et courts, une chaleur qui devrait être quelquefois concentrée et toujours plus soutenue, pour produire un effet durable.

Guadet a eu des instans brillans dans les deux Assemblées législative et conventionnelle; ils étaient dus à l'empire de l'honnêteté secondée par le talent; mais, trop sensible pour lutter long-temps sans fatigue, il a mérité la haine des méchans sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence, que ses ennemis ne se plaisaient à supposer que pour exciter contre lui la défiance. Gensonné, utile dans

la discussion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de constitution proposé. Son discours dans l'affaire du roi, est relevé par des traits de ce sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfans de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellens citoyens, hommes vertueux, sincères républicains, ils n'ont succombé sous l'accusation de conspirateurs que pour n'avoir pas su même se *coaliser* en faveur de la bonne cause, la seule pour laquelle ils ont combattu et méritaient d'exister.

VERGNIAUX.

Il fut, peut-être, l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée; il n'improvise pas comme Guadet; mais ses discours préparés, forts de logique, brûlans de chaleur, pleins de choses, étincelans de beautés, soutenus par un très-noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie; dédaignant les hommes, assurément parce qu'il

les connaît bien, il ne se gêne pas pour eux : mais alors il faut rester particulier oisif, autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable à cet égard. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une ame dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un esprit laborieux!

GRANGENEUVE.

Grangeneuve est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence; il a l'esprit ordinaire, mais l'ame vraiment grande, et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres que lui.

Dans le courant de juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disait à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen

de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez long-temps. Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret: « J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons, elles sont excellentes; mais la cour est trop habile pour nous fournir jamais un tel expédient; il faut y suppléer : trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je me dévoue pour la victime. — Quoi! vous voulez?... — Sans doute : qu'y a-t-il à cela de si difficile? ma vie n'est pas fort utile, mon individu n'a rien d'important; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez; *un* est assez, *deux* peuvent mieux faire encore : mais il n'y a pas de gloire à cela; il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens. »

Chabot se charge de les ménager; peu de jours après, il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde, et que tout est prêt. « Eh bien! fixons l'instant; nous nous rendrons au comité demain au soir; j'en sortirai à dix

heures et demie ; il faudra passer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut aposter les gens ; mais qu'ils sachent s'y prendre, il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier. » On arrête les heures ; on convient des faits : Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manqua pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore ; l'heure arrivée, il n'était pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage ; mais croyant à l'exécution pour lui, il part ; il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde, repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit point la poltronnérie d'un prêtre, ni l'hypocrisie d'un capucin.

BARBAROUX.

Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinoüs, actif, laborieux, franc et

brave, avec la vivacité d'un jeune Marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déjà nourri de connaissances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire; c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devait fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur peuvent comprimer une telle ame et flétrir ses belles qualités! Les succès modérés auraient soutenu Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la réputation et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très-honorable : mais l'amour du plaisir est à côté; s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaissera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination.

Lors du premier ministère de Roland, j'eus occasion de voir plusieurs lettres de Barbaroux, adressées plutôt à l'homme qu'au ministre, et qui avaient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenait d'employer pour conserver dans la bonne voie des esprits ardens et

faciles à s'irriter, comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, strict observateur de la loi, et sévère comme elle, ne savait parler qu'un langage lorsqu'il était chargé de son exécution. Les administrateurs s'étaient un peu égarés : le ministre les avait tancés avec vigueur : ils s'étaient aigris ; ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les ramènerait plus tôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étaient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée ; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était immanquable sur un homme juste qui voulait le bien ; Roland relâcha de son austérité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillais et estima Barbaroux. Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère ; son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance ; ce fut alors que raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le Nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le Midi. « Ce sera notre pis-aller, disait en souriant Bar-

baroux; mais les Marseillais qui sont ici nous dispenseront d'y recourir. » Nous jugions par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparait une insurrection; mais la confidence ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit, à la dernière, qu'il ne fallait pas juger de ses sentimens à notre égard par le premier aperçu de son absence, qu'elle avait pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marseille après le dix, et revint député à la Convention. Il y a fait son devoir en homme de courage; plusieurs de ses discours écrits montrent une excellente logique et des connaissances dans la partie administrative du commerce; celui sur les subsistances est, après l'ouvrage de Creuzé-la-Touche, ce qu'il y a de meilleur en ce genre; mais il aurait à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'est attaché à Buzot, sensible et délicat; je les appelais *Nysus* et *Euryale* : puissent-ils avoir un meilleur sort que ces deux amis! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le second, aussi bon que l'un et l'autre, s'est lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec

Buzot, qui lui sert de nœud avec l'autre, dont sa gravité naturelle le rend un peu le mentor.

LOUVET.

Louvet, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland, et dont je recherchais toujours l'agréable société, pourrait bien quelquefois, comme Philopœmen, payer l'intérêt de sa mauvaise mine; petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé, il ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front, et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent ses jolis romans, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son ame et de ses talens. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à

moins de prétentions et plus de bonhomie; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les Grâces, et souper avec Bachaumont.

Sa Catilinaire ou *Robespierride* méritait d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice; sa *Conspiration du 10 mars* est un second morceau précieux pour l'histoire du temps; sa *Sentinelle* est un modèle de ce genre d'affiche et d'instruction quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs dont elles sont l'égoût; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct, au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus

comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leur voix, leur vie et l'empire au plus offrant et dernier enchérisseur. Écartons ces tristes images et rappelons les esprits aux *Observations* sur le rapport de Saint-Just contre les députés détenus, par une société de Girondins; imprimées à Caen, le 13 juillet. J'y ai reconnu le style, la finesse et la gaieté de Louvet : c'est la raison en déshabillé, se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité.

LAZOWSKI.

Lazowski, Polonais d'origine, venu en France on ne sait comment, sans fortune, mais protégé par le duc de Liancourt, soit qu'il fût parent de quelque personne à son service, ou qu'il lui appartînt de quelque autre manière; Lazowski avait été fait inspecteur des manufactures.

C'était une de ces places d'administration très-secondaires, qui ne donnait point d'autorité, dont les appointemens étaient modestes, pour les devoirs desquelles il suffisait d'avoir de l'honnêteté, du mérite, et qui dès-lors parurent convenir à tout le monde, ou pour lesquelles du moins chacun se croyait propre.

Elles étaient à la nomination du conseil du roi, sur la présentation du ministre des finances, et subordonnées aux intendans du commerce, petits magistrats à grandes prétentions, qui se faisaient passablement valoir, et qu'on avait la bonté de croire, comme tant d'autres, sur leur parole, mais qui, véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étaient dans le cas de traiter, avaient beaucoup de relations, et donnaient des audiences, où de grands seigneurs prenaient quelquefois la peine d'aller.

Lazowski, vif, entreprenant, qui s'offrait lui-même comme un homme d'esprit, avait persuadé, à son protecteur, qu'il ne devait pas rester simple inspecteur des manufactures. Il est vrai que, pour l'employer, on avait créé une inspection à Soissons, où il n'y avait guère que des manufactures de prêtres, et d'objets à inspecter que des religieuses; c'était une ville de couvens, sans industrie, sans autre commerce que celui des objets de première nécessité. M. de Liancourt, qui mettait, à l'avancement de son protégé, la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignait de plus la loyauté de sa bonhomie; il pressait le ministre, et surtout les intendans du commerce, car les seconds agens sont toujours les

vrais faiseurs. Calonne était contrôleur-général, il avait l'esprit inventif et facile à saisir les idées ingénieuses. On imagina de créer une inspection ambulante; ce n'était pas un effort de génie : ce genre de place avait déjà existé; l'inutilité en avait été reconnue; mais on conviendra que sa seconde création n'était pas sans motif; elle fournissait le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnait à l'opération un air ministériel sans compter l'avantage de trois places restantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8,000 livres d'appointemens, la résidence de Paris durant quatre mois de l'année; des voyages dans les provinces durant l'autre partie du temps; le droit de remplacer les inspecteurs-généraux à leur décès, et la permission de solliciter des gratifications, en raison de la nature des déplacemens et de l'importance des services. Il est bien vrai qu'on sapait ainsi, par la base, une institution dont l'esprit était excellent; on ôtait aux inspecteurs des généralités l'espoir de parvenir à l'inspection générale, par rang d'ancienneté et de mérite; on les décourageait encore, en envoyant, dans leurs départemens respectifs, des hommes étrangers à la chose pour la

plupart, et l'on s'ôtait la faculté d'être bien informé sur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin de tous les objets d'industrie, desquels devaient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés dans chaque généralité à cet effet, que les oiseaux de passage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien régime ne portait pas si loin ses vues; et l'on sait si, dans le nouveau, les individus en ont de plus étendues, et surtout de plus désintéressées.

Ceci se passait au printemps de 1784. Je me trouvais à Paris, pour des affaires de famille : j'entendis parler de changemens dans les inspections; j'appris que celle de Lyon, abandonnée par l'ambitieux Brissen pour l'ambulance, était donnée à un très-jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvait toujours sa retraite, et se proposait de la demander, après avoir terminé son entreprise encyclopédique, pour aller dans son pays oublier Paris et les bassesses qu'il fallait y faire pour un avancement refusé au mérite; je trouvai qu'il serait meilleur d'aller chez soi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens, où nous étions, contre celle de Lyon, qui le mettrait chez lui; et qu'il ne devait pas être difficile d'accorder

ce léger plaisir à un vieux serviteur, dont les intendans de commerce redoutaient assez le savoir, et surtout le caractère, pour goûter son éloignement. Les commissions étaient déjà expédiées; je fis valoir mes raisons avec l'avantage qu'une femme avait encore, dans ce temps-là, près de gens qui se piquaient de politesse; on me fit valoir les difficultés, que j'appréciai librement ce qu'elles valaient, et j'obtins le changement presqu'en même temps que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avais imaginé d'en faire.

Je rencontrai dans les bureaux Lazowski, alors élégant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les sots d'alors prenaient pour des titres de considération, et dont se moquaient les gens de bon sens.

L'Assemblée constituante ayant renversé les nobles, supprimé les inspecteurs, ravit à Lazowski sa place et son patron; n'osant espérer une pension, qui devait se réduire à zéro, eu égard au peu de temps qu'il avait été employé, il se trouvait sans le sou, devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une section, et se fit sans-culotte puisqu'aussi bien il était menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien et intriguant de même, il fut bientôt distingué et devint capitaine de quartier dans la garde nationale; il servit en cette qualité au 10 août, et se prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'instar de tant de gens qui se mêlaient du mouvement, pour y trouver quelque profit, et qui venaient fièrement ensuite se présenter comme les sauveurs de la patrie. Mais ses exploits datent du 2 septembre, et de l'activité qu'il sut entretenir dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin, sur la section du Finistère, qui était la sienne; il fut également utile dans l'expédition des prisonniers d'Orléans.

Il eut sujet de venir, comme député de sa section, chez le ministre de l'Intérieur, où je l'aperçus, et pus juger de son étonnante transformation. Le joli monsieur à petites grimaces, avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin.

Cher aux Jacobins, qui savaient apprécier son mérite et lui préparaient de hautes destinées, directeur désigné pour la conspiration du 10 mars, il mourut tout-à-coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire, fruit des débauches, des veilles et de l'eau-de-vie.

On connaît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée, l'oraison funèbre prononcée par le grand-prêtre Robespierre, ses touchantes jérémiades et son pompeux éloge du *grand homme ignoré;* les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable commune et les saintes sociétés, l'adoption de son enfant, embrassé, dans l'hôtel commun, par papa Pache; enfin, l'inhumation de Lazowski près de l'arbre de la liberté, place du Carrousel, où l'on voit encore sa modeste tombe ornée de gazon.

Que ceux qui s'étonneraient de son importance posthume, se rappellent qu'elle prit naissance au foyer des Jacobins, lorsqu'ils étaient devenus aussi redoutables qu'atroces pour les timides Parisiens, lorsque Marat était dans toute sa gloire, et Danton dans sa puissance.

Assurément, le peuple qui prenait l'un pour son prophète, et l'autre pour son seigneur, pouvait bien honorer Lazowski comme un *saint*, ou un *héros*, ce qui est tout *un* dans la religion des septembristes.

ROBERT.

Qu'avez-vous donc fait à Robert? me de-

mandait quelqu'un dernièrement; sa femme et lui se déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus; je leur ai rendu service; mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition. Voici comment :

Lorsque je partis de Lyon pour Paris, en 1791, Champagneux me demanda si je connaissais madame Robert, femme d'esprit, auteur et patriote. « Nullement; je sais que mademoiselle Kéralio, dont le père a écrit, s'est mariée depuis peu à M. Robert, et qu'ils font ensemble le *Mercure national*, dont j'ai vu quelques numéros : je n'en sais pas davantage. — Voulez-vous la voir! je vous donnerai une lettre pour elle; car nous sommes en relation en qualité de journalistes. — Mais, vraiment une femme d'esprit, auteur et républicaine, c'est assez piquant! Donnez-moi une lettre. »

Je vins à Paris; j'y étais depuis six semaines, lorsqu'un de nos amis, me parlant de madame Robert, qu'il avait eu l'occasion de voir, me fit souvenir que j'avais une lettre pour elle : je le dis; il me proposa de m'accompagner chez elle; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme spirituelle, adroite et fière, qui m'accueillit fort agréablement;

je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. Ils me rendirent ma visite, et je ne poussai pas plus loin la connaissance. Le 17 juillet, sortant des Jacobins, où j'avais été témoin des agitations que causèrent les tristes événemens du Champ-de-Mars, je trouvai, en rentrant chez moi, à onze heures du soir, M. et madame Robert. « Nous venons, me dit la femme avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un asile; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue, pour croire à la franchise de votre caractère et de votre patriotisme. Mon mari rédigeait la pétition sur l'autel de la patrie; j'étais à ses côtés; nous échappons à la boucherie, sans oser nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus, où l'on pourrait nous venir chercher. — Je vous sais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir songé à moi dans une aussi triste circonstance, et je m'honore d'accueillir les persécutés; mais vous serez mal cachés ici (j'étais à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud); cette maison est fréquentée, et l'hôte est fort partisan de La Fayette. — Il n'est question que de cette nuit; demain nous

aviserons à notre retraite. » Je fis dire à la maîtresse de l'hôtel, qu'une femme de mes parentes, arrivant à Paris dans ce moment de tumulte, avait laissé ses bagages à la diligence, et passerait la nuit avec moi; que je la priais de faire dresser deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent disposés dans un salon où se tinrent les hommes, et madame Robert coucha dans le lit de mon mari, auprès du mien, dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'assez bonne heure, je n'eus rien de plus pressé que de faire des lettres pour instruire mes amis éloignés de ce qui s'était passé la veille. M. et madame Robert, que je supposais devoir être bien actifs, et avoir des correspondances plus étendues, comme journalistes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeûner que je leur fis servir, et se mirent au balcon sur la rue; ils allèrent même jusqu'à appeler par la fenêtre et faire monter près d'eux un passant de leur connaissance.

Je trouvais cette conduite bien inconséquente de la part de gens qui se cachaient. Le personnage qu'ils avaient fait monter, les entretint, avec chaleur, des événemens de la veille, se vanta d'avoir passé son sabre au travers du corps d'un garde national; il

parlait très-haut, dans la pièce voisine d'une grande antichambre commune avec un autre appartement que le mien. J'appelai madame Robert. « Je vous ai accueillie, madame, avec l'intérêt de la justice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger; mais je ne puis donner asile à toutes vos connaissances: vous vous exposez à entretenir, comme vous le faites dans une maison telle que celle-ci, quelqu'un d'aussi peu discret; je reçois habituellement des députés, qui risqueraient d'être compromis, si on les voyait entrer ici au moment où s'y trouve une personne qui se glorifie d'avoir commis hier des voies de fait; je vous prie de l'inviter à se retirer. » Madame Robert appela son mari; je réitérai mes observations avec un accent plus élevé, parce que le personnage, plus épais, me semblait avoir besoin d'une impression forte; on congédia l'homme. J'appris qu'il s'appelait Vachard; qu'il était président d'une société dite des Indigens: on célébra beaucoup ses excellentes qualités et son ardent patriotisme. Je gémis en moi-même du prix qu'il fallait attacher au patriotisme d'un individu qui avait toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête, et que j'aurais pris pour un mauvais sujet. J'ai su

depuis que c'était un colporteur de la feuille de Marat, qui ne savait pas lire, et qui est aujourd'hui administrateur du département de Paris, où il figure très-bien avec ses pareils.

Il était midi; M. et madame Robert parlèrent d'aller chez eux, où tout devait être en désordre : je leur dis que, par cette raison, s'ils voulaient accepter ma soupe avant de partir, je la leur ferais servir de bonne heure; ils me répliquèrent qu'ils aimaient mieux revenir, et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis effectivement avant trois heures; ils avaient fait toilette; la femme avait de grandes plumes et beaucoup de rouge; le mari s'était revêtu d'un habit de soie, bleu céleste, sur lequel ses cheveux noirs, tombant en grosses boucles, tranchaient singulièrement. Une longue épée à son côté, ajoutait à son costume tout ce qui pouvait le faire remarquer. Mais, bon dieu! ces gens sont-ils fous, me demandai-je à moi-même, et je les regardais parler, pour m'assurer qu'ils n'eussent point perdu l'esprit. Le gros Robert mangeait à merveille, et sa femme jasait à plaisir. Ils me quittèrent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à personne.

De retour à Paris, l'hiver suivant, Robert rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politesse, de n'avoir plus eu aucune espèce de relation avec nous; sa femme vint me visiter plusieurs fois, m'inviter, de la manière la plus pressante, à aller chez elle deux jours de la semaine, où elle tenait assemblée, et où se trouvaient des hommes de mérite de la Législature: je m'y rendis une fois; je vis Antoine, dont je connaissais toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais sans consistance et sans caractère. Je vis d'autres députés patriotes à la toise, décens comme Chabot: quelques femmes ardentes en civisme, et d'honorables membres de la société fraternelle, achevaient la composition d'un cercle qui ne me convenait guère, et dans lequel je ne retournai pas. A quelques mois de là, Roland fut appelé au ministère; vingt-quatre heures étaient à peine écoulées, depuis sa nomination, que je vis arriver chez moi madame Robert. « Ah çà! voilà votre mari en place; les patriotes doivent se servir réciproquement; j'espère que vous n'oublierez pas le mien. — Je serais, madame, enchantée

aussi large qu'il a de hauteur! mais, par ma foi, je n'ai pas envie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche. — Mais, répliqua Brissot, parmi les agens que vous êtes dans le cas d'employer, tous n'ont pas besoin d'une égale capacité. — Eh! connaissez-vous bien Robert? demanda Dumouriez. — Je connais beaucoup Kéralio, le père de sa femme, homme infiniment respectable: j'ai vu chez lui Robert; je sais qu'on lui reproche quelques travers; mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme, et ayant besoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme. — Sans doute; une place inférieure de mille écus d'appointement, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande? l'ambassade de Constantinople! — L'ambassade de Constantinople! s'écria Brissot en riant; cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajoute Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue s'il se représente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme. »

Madame Robert revint encore chez moi; je voulais m'en défaire absolument, mais sans éclat; et je ne pouvais employer qu'une manière conforme à ma franchise. Elle se plai-

gnit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs; je lui dis que je lui avais parlé; mais que je ne devais pas lui dissimuler qu'elle avait des ennemis, qui répandaient de mauvais bruits sur son compte ; que je l'engageais à remonter à la source pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'exposât point aux reproches des malveillans, en employant une personne qu'environnaient des préjugés défavorables; qu'elle ne devait avoir besoin sur cela que d'explications que je l'invitais à donner. Madame Robert alla chez Brissot, qui, dans son ingénuité, lui dit qu'elle avait fait une folie de demander une ambassade, et qu'avec de pareilles prétentions, l'on devait finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus; mais son mari fit une brochure contre Brissot, pour le dénoncer comme un distributeur de places, et un faussaire qui lui avait promis l'ambassade de Constantinople, et s'était dédit. Il se jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, s'offrit d'être son commis lorsqu'au 10 août Danton fut ministre, fut poussé par lui au corps électoral, et dans la députation de Paris à la Convention; paya ses dettes, fit de la dépense, recevait chez lui, à manger, d'Orléans et mille autres; est riche aujourd'hui; calomnie Roland, et déchire sa femme : tout

cela se conçoit; il fait son métier, et gagne son argent.

CHAMPFORT ET CARRA.

Champfort, homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talens qui ont figuré dans la révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et son espèce, mieux que son siècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philosophes acteurs dans le nouvel ordre de choses; il ne pouvait croire à l'ascendant de quelques mauvaises têtes et au bouleversement qu'elles seraient capables de produire. « Vous portez les choses à l'extrême, me disait-il quelquefois, parce que, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action; elle vous paraît vive, et vous la jugez redoutable; ces gens-là se perdent par leurs propres excès; ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit siècles. » Ces gens-là sont pourtant les maîtres, et Champfort est aujourd'hui prisonnier, comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beau-

coup d'esprit, assez de moralité, les agrémens de l'usage du monde et les ressources du cabinet, la philosophie d'un esprit juste et cultivé, rendait pour moi la conversation de Champfort également solide et piquante. D'abord je le trouvais trop causeur; je lui reprochais le superflu de discours et l'espèce de prépondérance que s'attribuaient assez communément nos gens de lettres; je l'aimais mieux en comité de cinq à six personnes bien assorties, que dans une société de quinze auxquelles je devais faire honneur; mais définitivement je lui pardonnais de parler plus qu'un autre, parce qu'il m'amusait davantage : il a souvent de ces boutades heureuses qui font, chose très-rare, rire et penser tout à la fois. « Est-ce que vous croyez Champfort bien sincèrement patriote? me demandait un jour un homme sévère comme un Lacédémonien. — Entendons-nous, lui répliquai-je. Champfort voit et juge bien; il a une tête saine et ne se méprend pas sur les principes; il reconnaît et révère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahirait point. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts et sa vie? C'est une autre question : alors je crois qu'il calculerait. — Vous voyez donc bien que ce

n'est pas un homme vertueux. — Mais il est vertueux comme Ninon était honnête ; et dans la corruption qui nous ronge, vous seriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus-là. » Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il fallait employer les hommes en raison combinée de leurs talens et de leur civisme, de manière qu'ils fussent intéressés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu Servan furieux de ce qu'on repoussait d'excellens ingénieurs qu'il employait au camp près Paris, sous prétexte qu'ils n'étaient pas ardens républicains, et de ce qu'on voulait les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorans qui ne savaient pas tirer une ligne. « Je ne les chargerais pas, disait-il fort bien, de donner leurs voix sur la forme du gouvernement ; mais je suis sûr qu'ils serviront bien celui qui saura les employer : il nous faut ici des redoutes et non des motions. » C'était trop raisonnable, c'était parler comme la *faction des hommes d'État;* et c'est ainsi que les sages se sont attiré le titre de conspirateurs.

Lorsque Roland fut rappelé au ministère, le 10 août, il fallut bien changer le chef de la Bibliothèque nationale ; c'était un d'Ormesson, dont le nom effarouchait le nouveau ré-

gime, et dont la médiocrité ne devait pas inspirer de regret. Le ministre de l'Intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux personnes, d'en réduire les appointemens de douze à huit mille livres, et d'établir que la Bibliothèque serait ouverte tous les jours; de manière que le public eût à gagner pour l'instruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux sujets utiles. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'esprit de réduction et d'austérité que Roland portait dans ses opérations n'aurait pas eu besoin de quelque amendement; il est très-vrai qu'il lui a fait, dans les détails, beaucoup de petits ennemis très-actifs et très-bruyans. Quant au choix des personnes, il le fixa sur Champfort, qui, comme homme de lettres et philosophe, était un de ceux de cette classe qui se fussent ouvertement déclarés pour la révolution; et sur Carra, employé déjà dans la Bibliothèque, et dont le zèle extrême, sinon les talens, semblait demander cette récompense. Il n'avait pas plus vu l'un que l'autre, et il ne se détermina que par ces considérations, dans lesquelles entrait encore la nécessité de faire goûter son choix du public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par suite de leur place et de leurs

relations, en conséquence, avec le ministre de l'intérieur ; et j'aurais continué de voir Champfort avec plaisir, si les circonstances ne nous eussent éloignés. Carra, devenu député, m'a paru un fort bon homme à très-mauvaise tête : on n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenait à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvait le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe entière, avec une complaisance inexprimable. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvemens politiques et aux soulèvemens qui eurent pour objet de renverser la tyrannie ; ses Annales réussissaient merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire ; et quand on voit cet homme-là traduit en jugement comme traître à la république, on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche ? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même ; et que dans sa dévorante ambition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéan-

tir tous ceux qui, de quelque manière, servirent leur pays avec une sorte d'éclat ou de bruit.

CHÉNIER.

CHÉNIER, dont je ne connaissais que des vers assez durs, et sa triste pièce de Charles IX, faible par les caractères qui pouvaient être si grands, mauvaise par le style, bonne par l'intention, dont on tient quelque compte dans les circonstances, mais qui ne suffit jamais pour soutenir un ouvrage; Chénier fut appelé à la Convention. Il y a loin, sans doute, du poète médiocre au législateur; mais quand il faut nommer près de huit cents de ceux-ci chez un peuple divisé en deux classes d'hommes corrompus et d'hommes ignorans, le choix d'un individu qui raisonne ses opinions et paraît pénétré des bons principes, est encore un choix sage. Malheureusement les individus de cette espèce, fort bons pour applaudir à un avis raisonnable dans un temps paisible, ne sont nullement capables de défendre la vérité dans les orages. J'ai vu Chénier quelquefois, je me souviens que Roland le chargea de dresser le projet d'une proclamation du conseil dont il lui donna l'idée.

Chénier apporta et lut ce projet; c'était une véritable amplification de rhétorique, déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix de Stentor. Elle me donna sa mesure. On peut faire des vers et porter dans un autre genre de travail la justesse d'un bon esprit; mais Chénier voulait encore être poète en écrivant de la prose et de la politique. Voilà, me dis-je, un homme mal placé, qui ne serait bon dans la Convention qu'à donner quelque plan de fêtes nationales; encore craindrais-je que les rapports n'en fussent pas profondément calculés pour l'effet à produire sur le caractère et les mœurs. Chénier s'est éteint ou noyé dans *la Plaine* (1) comme tant d'autres qui valent plus ou moins.

DUSAULX.

Dusaulx, bon traducteur de Juvénal, homme vénérable par son âge et ses mœurs, parlait comme Nestor, et qui pis est comme un littérateur, c'est-à-dire beaucoup trop, en société du moins. Mais on n'aurait eu droit de

(1) On appelait la *Plaine*, par opposition à la *Montagne*, la partie de l'Assemblée où s'asseyaient les députés qui ne s'étaient point prononcés entre la Gironde et ses ennemis. (*Note des éditeurs de l'édition in-8°.*)

le trouver mauvais que dans un comité destiné à la discussion, car ses contes ou ses histoires portaient toujours l'empreinte de son excellent cœur et d'un esprit juste Probe et sensible, ami chaud de la vérité, il ne lui aurait fallu que dix ou quinze années de moins pour être dans la Convention l'un de ses plus hardis défenseurs.

MERCIER.

MERCIER, dont on a oublié le *Bonnet de nuit*, et dont on ne reconnaîtra plus le *Tableau de Paris*, mais dont on se rappelle encore *l'An 2440*, est une nouvelle preuve que le talent d'écrire n'est qu'un petit mérite pour un législateur. Il est aisé de moraliser les hommes par d'ingénieuses fictions; il est difficile de les modifier par de sages lois. Le bon Mercier, facile, aimable dans le commerce de la vie, plus que le commun des gens de lettres, n'est qu'un zéro dans la Convention. C'est qu'encore une fois c'est le *caractère*, qui constitue ce qu'on peut appeler un homme; c'est le *caractère* qui dirige les révolutions, influence les assemblées et gouverne la foule. L'esprit est moins que rien en comparaison. Le despotisme, dans sa longue proscription,

ne nous avait guère laissé que de l'esprit ; voilà pourquoi notre révolution va comme il plaît à Dieu, ou au diable.

DORAT-CUBIÈRES.

Dorat-Cubières est un nom que j'avais tant vu dans *l'Almanach des Muses,* et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'empêcher de rire en le trouvant accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité : cela ressemble à une incongruité ; c'en est une véritablement. Cubières, fidèle à ce double caractère d'insolence et de bassesse qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culottisme comme il chantait les Grâces ; fait des vers à Marat, comme il en faisait à Iris, et sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou Vénus. Qu'importe ? pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain ; c'était hier en écrivant un quatrain, c'est aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou signant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne sais comment, lorsque mon mari était au ministère, je ne le connaissais que comme bel-esprit, et j'eus oc-

casion de lui faire une honnêteté ; il mangea deux fois chez moi, me parut singulier à la première, insupportable à la seconde ; plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli, il étonne le bon sens, et déplaît à la raison plus qu'aucun être que j'aie jamais rencontré. Je sentis bientôt la nécessité de donner à mes manières franches cet air solennel qui annonce aux gens qu'on veut éloigner, ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit ; cependant, après quelque temps, il m'écrivit pour me demander la permission de me présenter un prince qui désirait d'être admis dans ma société ; il appuyait sur ce titre de prince avec une emphase tout-à-fait risible, et il y ajoutait les flatteries les plus dégoûtantes, pour ma personne. Je répondis comme je sais faire quand je veux rappeler les gens à l'ordre sans les fâcher, et me moquer d'eux sans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à sa présentation, je me réduisis à observer que dans la vie austère que je menais, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle, et m'interdisant les sociétés particulières, je ne recevais absolument que les personnes que les relations d'affaires ou d'anciennes liaisons d'amitié faisaient désirer à mon mari de trouver quelquefois à sa table.

Cubières me répliqua de longues excuses aussi ennuyeuses que ses éloges, me demandant un seul instant pour s'expliquer à mes pieds : je ne lui répondis pas, et je n'ai plus songé à lui que le jour de mon arrestation, où j'ai vu sa signature sur l'ordre de la commune ; car il y en avait deux, l'un du comité d'insurrection dudit jour 31 mai, l'autre de la commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récusasse celui du comité ; et pourtant ce fut de ce dernier seul que se prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye, où ils me conduisirent.

La demande de Cubières m'avait fait présumer quelque intérêt caché ; je divertis mon mari dans le temps, en lui racontant ce qui s'était passé : j'appris effectivement que le prince de Salm-Kirbourg, dont il était question, poursuivait alors les ministres pour obtenir du conseil je ne sais quelle indemnité de possessions en Alsace ; je jugeai que j'avais bien deviné, et qu'on n'avait cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvait en être comme dans l'ancien régime, où l'on engageait les femmes à solliciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvai dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnaître Cubières. Ce serait un bon tour à lui jouer que

de publier ses lettres rampantes pour les mettre en opposition avec son affectation de franchise et de liberté. J'aurais de plaisantes pièces en ce genre, si j'en avais gardé le fatras. Que de parens et d'admirateurs, dont je n'avais jamais entendu parler, sont nés tout-à-coup, dès que je me trouvai la femme d'un ministre !

Comme je ne recevais point, ils m'écrivaient; j'avais assez à faire de lire ces lettres; je répondais brièvement, avec politesse, mais sincérité, pour détruire toute idée que je pusse ni voulusse me mêler de rien, et pour persuader de la parfaite inutilité de me faire des complimens ou de se dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'est que certaines gens s'en fâchaient, et me répliquaient des choses dures. Je me souviens d'un M. David, qui projetait je ne sais quel établissement auquel il voulait que je m'intéressasse. J'eus beau répondre qu'en se présentant directement au ministre, il remplirait son objet; que mon intervention ne servirait de rien, et que je ne devais jamais la prêter, parce que ce serait me faire juge d'objets qui n'étaient point de ma compétence, il trouva mes principes détestables, et me l'écrivit avec humeur. Ainsi, dans le particulier, j'étais molestée pour ma

constance à demeurer concentrée dans mes devoirs; et dans le public, j'étais calomniée par l'envie, comme si j'eusse dirigé toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien désirable d'occuper des places éminentes! Ah! sans doute, l'épouse d'un homme de bien qui se dévoue, qui s'honore de ses vertus et se sent capable de soutenir son courage, goûte quelque douceur et jouit de sa gloire; mais ce n'est pas un don gratuit, et il appartient à peu de gens de soutenir tout ce qu'elle coûte sans en regretter le prix.

ANECDOTES.

Lorsque j'avais été à l'Abbaye, la famille Desilles y était encore; elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où plusieurs des compromis dans la conspiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud. Angélique Desilles, femme de Roland de la Fouchais, dont la conformité du nom avec moi occasionna des *quiproquos* singuliers de la part d'un de mes

amis qui projetait de m'enlever, fut une des victimes; ses sœurs furent acquittées, et devaient jouir en conséquence de leur liberté; mais, par mesure de sûreté générale, on les fit arrêter sur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvai. Nous nous entretînmes quelquefois; c'étaient deux jeunes femmes, douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de vingt-sept ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère; la plus jeune était d'une santé fort languissante. D'abord accablées de douleur, elles paraissaient devoir y succomber, mais toutes deux mères de jeunes enfans, malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avaient à se conserver pour eux, et se servirent de tout leur courage. Elles m'ont plusieurs fois parlé de l'indigne trahison de Cheftel, homme d'esprit, connu à Paris où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'était insinué dans la plus intime confiance du père Desilles, et connaissait ses vœux, paraissait servir ses projets; mais lié en même temps avec Danton, il recevait par lui des commissions du pouvoir exécutif, se rendait en Bretagne courtiser son ami, loger à sa campagne, caresser ses desseins, et y prêter, par son aide, une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus sûr, il le dénonce se-

crètement, et fait venir des personnes commises pour s'en emparer.

Le père Desilles échappe; toute sa famille est saisie; les scellés sont apposés; on fait des recherches sur les lieux où peut être cachée la correspondance, et que Cheftel avait indiqués. Les jeunes femmes, qui le croient toujours l'ami de la maison, demandent ses conseils, et suivent aveuglément ce qu'il leur dicte; embarrassées d'une bourse de deux cents louis destinés à leur père, elles la déposent entre ses mains, font préparer le meilleur cheval de leur écurie, et pressent Cheftel de partir, pour échapper lui-même : il a l'air de vouloir encourir leur sort; il les accompagne en effet, mais non comme prisonnier; et il engage toujours le commandant de la force armée, chargée de la conduite des détenus, de les faire arriver de jour dans les grandes villes. « Vous n'y pensez pas, répliquait celui-ci; je compromettrais leur sûreté. » On vient à Paris; le procès s'entame; le nom de Cheftel est rayé de la correspondance, parce qu'il a révélé le complot, et les pauvres victimes reconnaissent alors le serpent qu'elles avaient accueilli. Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappellent la bourse de louis; elles confient cette particu-

larité à un homme probe et ferme qui se rend chez Cheftel, et lui demande les deux cents louis. Cheftel, surpris, nie d'abord; s'étonne de la vigueur du requérant, qui menace de le couvrir de mépris à la face de l'univers; il balbutie, confesse la moitié, et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. Cheftel, précédemment médecin de madame Élisabeth, visant à la fortune, avait également gagné la confiance d'un riche particulier, appelé, je crois, Paganel, ou à peu près ainsi, possédant, entre autres, des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la révolution, fait à Cheftel une vente simulée; il part, et compte sur les revenus que son fidèle ami doit lui faire passer; mais Cheftel les garde, et jouit avec Danton des plaisirs d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils.

Enfin des sollicitations réitérées, et peut-être soutenues d'offres plus concluantes, valurent à mesdemoiselles Desilles leur liberté; je les ai vues sortir : je n'ai pas eu leur secret à cet égard; mais je viens de voir Castellane quitter cette même prison au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Magdelonnettes de la même manière;

tous deux étaient impliqués dans un projet de contre-révolution. A cet instant, 22 août, j'ai sous mes yeux une demoiselle Briant, demeurant cloître Saint-Benoît, no 207, fille entretenue, dont l'ami est fabricateur de faux assignats. Dénoncé, on a paru le poursuivre, mais l'*or* a coulé dans les mains des administrateurs; celui qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et s'en emparer, sait où il est caché; sa maîtresse est arrêtée pour la forme; les administrateurs, qui paraissent venir l'interroger, lui donnent des nouvelles de son ami; et bientôt ils auront ensemble la liberté, puisqu'ils ont de quoi la payer.

Fouquier-Thinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, connu par sa mauvaise vie, son impudence à dresser des actes d'accusation sans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Madame Rochechouart lui a payé quatre-vingt mille livres pour Mony l'émigré : Fouquier-Thinville a touché la somme; Mony a été exécuté, et madame Rochechouart a été prévenue que, si elle ouvrait la bouche, elle serait enfermée pour ne plus jamais voir le jour. Cela est-il

possible! se demande-t-on : eh bien! écoutez encore. Il existe entre les mains du ci-devant président du département de l'Eure, deux lettres de Lacroix, député, autrefois juge fiscal d'Anet : par l'une, il fait une soumission de cinq cent mille livres pour acquérir des domaines nationaux; par l'autre, il retire sa soumission et donne son désistement, fondé sur le décret qui oblige les députés à justifier de l'accroissement de leur fortune depuis la révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *vingt-deux* sont expulsés : Lacroix possède comme Danton, après avoir pillé comme lui.

Dernièrement un Hollandais va chercher un passeport à la commune de Paris pour retourner dans son pays : on le refuse : le Hollandais ne se plaint point; mais en homme qui juge le vent, il tire son porte-feuille, met sur le bureau un assignat de cent écus : il est entendu et reçoit son passeport.

Ici j'entends citer Marat, chez qui les papiers publics annoncent qu'on a trouvé à sa mort un seul assignat de vingt-cinq sous; quelle édifiante pauvreté! Voyons donc son

logement; c'est une dame qui va le décrire. Son mari, membre du tribunal révolutionnaire, est détenu à la Force pour n'avoir pas été de l'avis des dominateurs; elle a été mise à Sainte-Pélagie par mesure de sûreté, est-il dit, mais probablement parce qu'on aura craint les sollicitations de cette petite femme du Midi. Née à Toulouse, elle a toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour; et tendrement attachée à un cousin d'aimable figure, elle fut désolée de son arrestation faite il y a quelques mois. Elle s'était donné beaucoup de peines inutiles, et ne savait plus à qui s'adresser lorsqu'elle imagina d'aller trouver Marat. Elle se fait annoncer chez lui: on dit qu'il n'y est pas; mais il entend la voix d'une femme et se présente lui-même. Il avait aux jambes des bottes sans bas, portait une vieille culotte de peau, une veste de taffetas blanc; sa chemise crasseuse et ouverte laissait voir une poitrine jaunissante, des ongles longs et sales se dessinaient au bout de ses doigts; et son affreuse figure accompagnait parfaitement ce costume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un salon très-frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes

vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix : il s'assied à côté d'elle sur une ottomane voluptueuse, écoute le récit qu'elle veut lui faire, s'intéresse à elle, lui baise la main, serre un peu ses genoux, et lui promet la liberté de son cousin. « Je l'aurais tout laissé faire, dit plaisamment la petite femme, avec son accent toulousain, quitte à aller me baigner après, pourvu qu'il me rendît mon cousin. » Le soir même Marat fut au comité, et le cousin sortit de l'Abbaye le lendemain; mais, dans les vingt-quatre heures, l'ami du peuple écrivit au mari, en lui envoyant un sujet auquel il s'agissait de rendre un service qu'il fallait bien ne pas refuser.

Un M. Dumas, physicien de profession, ou savant de son métier, se présenta au fameux comité de salut public dans le courant du mois de juin, pour lui faire des propositions importantes. Il offrait de reconnaître l'armée des rebelles de la Vendée; de donner un état exact de leurs forces et de leur position; choses sur lesquelles on est demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commence-

ment de la guerre. M. Dumas prétend aviser le tout au plus juste, à vue d'oiseau, au moyen d'un ballon. « Mais vraiment, l'idée est ingénieuse, dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connais un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ses dépendances, dans l'hôtel d'un émigré; ainsi la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquisition. — Bravo! » Il donne les indications; elles sont reçues avec transport et officiellement envoyées au ministre de l'intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le ministre met son monde en campagne; on marche, on se rend dans l'hôtel de l'émigré : c'était une auberge; et l'appartement qu'il avait occupé, une petite chambre où ne restait pas même un chiffon. Rapport en conséquence; désolation du comité, clameurs de M. Dumas, nouvelle injonction au ministre de rechercher plus exactement le Ballon. Alors le ministre confère avec son premier commis; on prend les grandes mesures, on fait une lettre au département; celui-ci renvoie à la municipalité qui en défère à ses administrateurs de police. Ici la chose se perd pour les fonctionnaires publics; et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye avec

Champagneux, qui avait fait la lettre ministérielle, de la charlatanerie de l'effronté Dumas, de la bêtise du comité, de la complaisance du ministre, et de toute cette kyrielle de *pauvreté;* mais j'ai retrouvé la queue de l'histoire à Sainte-Pélagie.

Parmi les administrateurs de police, le C. Jobert (l'un des signataires des ordres contradictoires de mes arrestations et mise en liberté), gros homme à forte voix, vrai bavard de section, à figure repoussante et démarche embarrassée, découvrit une petite demoiselle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue par Sainte-Croix, officier émigré, qui était attaché, je crois, à Philippe d'Orléans : elle est arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon, son filet et le reste : c'était précisément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avait oublié l'expédient, le physicien avait perdu l'espérance de se faire valoir, le ministre ne se souciait guère de savoir le résultat des ordres qu'il avait donnés, et les administrateurs trouvaient fort bon de se rendre maîtres d'un objet devenu de prix.

La petite Lallement paraissait gentille à Jobert, qui avait mis la main sur plusieurs de

ses effets, s'était emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvait sot qu'elle prétendît lui être fidèle. Imaginant enfin que de bons procédés la rendraient plus traitable, il fait signer sa mise en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle, où il fait apporter à dîner, lui rend à grand'peine le portrait de Sainte-Croix dont il avait fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompense. La jeune fille se moque de ses prétentions comme de son allure, le met à la porte de chez elle, et se rend au bureau de la police pour lui reprocher publiquement ses entreprises, en réclamant d'autres effets qu'on lui avait enlevés. L'aventure fait bruit; mais les collègues de Jobert ne sont pas faits pour la blâmer; elle passe au milieu d'une foule d'autres plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les législateurs du 2 juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités constituées.

L'AI-JE bien entendu?..... Quoi! cette femme qui vivait ignorée au fond de sa province, arrivée à Paris seulement pour réclamer sa fille, elle est condamnée à mourir!..... Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation!

Pétion, proscrit comme royaliste, offrait un phénomène de la dernière révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avait atteinte, s'était retirée à Fécamp dans sa famille, pour attendre, dans le silence de la retraite, des jours plus tranquilles; elle allait faire prendre les bains de mer à son fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de son mariage. Elle est arrêtée, constituée prisonnière avec cet enfant, tous deux sont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour apprennent aux femmes des proscrits à se voir persécuter; et celle de Pétion est assez raisonnable pour supporter ses maux sans murmurer : mais l'état de son fils l'afflige; l'éducation, la santé de cet enfant sont également souffrantes : elle veut faire des réclamations; comment les rendre intéressantes, et surtout les faire écouter? Elle s'adressa à sa mère, qui vivait à Chartres, pour l'engager à faire des sollicitations que son titre autorise. Elle vient, paraît à la barre, y fait sa pétition avec larmes, est renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le composent : quelques-uns paraissent donner de l'espérance, le plus grand nombre l'accueille mal; l'inutilité des sollicitations se manifeste : elle prend la résolution de s'en

aller, se rend à sa section pour y faire viser son passeport, y est dénoncée, arrêtée. On la conduit à la mairie. Un homme, habitant l'hôtel où elle était descendue, dépose qu'elle a dit qu'il fallait un roi; deux déserteurs liégeois, témoins à gages, le certifient : on la condamne à perdre la tête; elle marche à l'échafaud.

J'ai vu plusieurs fois cette malheureuse femme lorsqu'elle venait auprès de sa fille. Madame Lefèvre était dans sa cinquante-septième année; elle a été belle, et ses traits annonçaient encore que sa figure fut régulière; elle avait conservé une grande taille fort dégagée, et une chevelure superbe. Le soin de plaire a occupé la plus grande partie de sa vie; mais il ne lui a rien fait acquérir; on ne trouvait plus chez cette femme que les restes de ses prétentions passées, et un fond d'égoïsme qui perçait en toute circonstance. Elle n'avait point d'opinions politiques; elle était incapable de s'en former une, et ne savait raisonner sur rien deux minutes de suite. Il est possible que dans une conversation suscitée par quelques malveillans, elle ait dit qu'il lui était indifférent qu'il vînt un roi, pourvu qu'on eût la paix, ou l'on aura saisi quelques propos de cette espèce pour lui faire

son procès. Mais qui ne voit dans cette fausse et atroce application de la loi, le dessein d'abuser le peuple, en lui faisant croire la famille de Pétion royaliste, et par conséquent très-juste la persécution qu'on lui fait souffrir !

Jours affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multipliées encore, en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris ! Il faut du sang à ce peuple infortuné, dont on a détruit la morale et corrompu l'instinct; on se sert de tout, excepté de la justice, pour lui en donner. Je vois dans les prisons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier; et l'on se hâte de faire mourir madame Lefèvre, qui n'est point coupable, parce qu'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Pétion que les tyrans haïssent !

Je ne conçois rien de si ridicule que cette forfanterie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une constitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France était et demeurait en état de révolution ? et la constitution n'est-elle pas comme non-avenue, puisqu'on

n'en observe rien? A quoi donc nous sert-il de l'avoir? C'est une pancarte qui n'atteste que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, sans s'embarrasser de nous en assurer le profit.

Ceux qui, dans la foule ne l'ont acceptée, sans y regarder, que par faiblesse et lassitude, dans l'idée de voir la paix qu'ils ne voulaient pas prendre la peine de mériter, sont bien payés de leur apathie! Malheureusement il en va des peuples et de leurs affaires, comme des particuliers et de leurs entreprises; la sottise et la peur du grand nombre font le triomphe de la scélératesse et la perte des gens de bien. La postérité rend à chacun sa place; mais c'est au temple de mémoire : Thémistocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans sa prison, et Sylla dans son lit.

DERNIERS ÉCRITS.

22 août 1793.

Aujourd'hui la mésintelligence éclate entre les tyrans; Hébert, mécontent de n'être pas ministre, dirige son Père Duchesne contre les faiseurs, attaque les patriotes enrichis, nomme Lacroix, et s'achemine contre Danton. Celui-ci, plus scélérat qu'aucun, mais mieux avisé, cherchant à mettre quelque mesure dans la marche des affaires, est déjà traité de *modéré*. Le comité de salut public le rejette de son sein; Robespierre jaloux s'élève contre lui; les Cordeliers et les Jacobins sont prêts à se diviser. Grand spectacle qui se prépare pour nous autres victimes : les tigres vont s'entre-déchirer; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers instans ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens suspects; ainsi la femme de Pétion et celle de

Roland, arrêtées à ce titre, sont menacées d'aller à Cayenne : plaisante destination !

Au Commis du ministère de l'Intérieur, chargé de la surveillance des prisons.

Sainte-Pélagie, le 17 septembre 1793.

J'ignore, Citoyen, si les personnes dont vous étiez accompagné ce matin exercent aussi quelque surveillance dans l'administration des prisons ; je n'ai rien pu juger du but de votre visite. Je présume qu'il doit m'être permis de m'en informer. Depuis tantôt quatre mois je suis rigoureusement détenue; je n'ai fatigué personne de réclamations ni de plaintes; j'attendais du temps la fin des préventions. Je sais ce que les amis de la liberté sont exposés à souffrir pour elle à la naissance des républiques. Au défaut de ma propre expérience, j'avais assez de celle que j'ai acquise par l'étude, pour ne m'étonner de rien, et supporter sans murmure les honneurs de la persécution. Dans l'enceinte d'une prison ou la retraite d'un cabinet, je puis mener une vie à peu près semblable; et lorsqu'on y est avec une conscience pure et une ame forte, on mesure l'injustice sans être accablée de son poids.

Mais je suis mère, ce titre m'imposait des devoirs que je chéris et que je ne puis remplir. Je suis épouse, et je ne sais s'il me sera jamais donné d'adoucir les chagrins, de soigner la vieillesse de l'homme respectable auquel j'avais uni ma destinée. Je ne sais pas mieux le terme d'une captivité que je n'ai pu mériter que par mon amour pour la liberté, qui me confond avec ses ennemis, et qui m'est imposée par ceux qui prétendent établir son règne. Combien doit durer encore cette étrange contradiction ?

On n'a point de délits à me reprocher ; ceux qui disent le plus de mal de moi ne m'ont jamais vue, et je défie ceux qui m'ont abordée de ne pas m'accorder leur estime, même Robespierre et Danton qui, probablement, savent pourquoi je suis prisonnière. Serais-je détenue à défaut de mon mari ? Ce serait un échange ridicule et barbare qui ne mènerait à rien. Suis-je gardée comme otage ? Je pourrais l'être chez moi, sous caution. On sait bien, d'ailleurs, que Roland n'est point à Lyon, et le faux bruit répandu à cet égard n'a jamais été qu'un vain prétexte. Suis-je suspecte ? A quel titre ? Le doute autorise-t-il à courir les risques d'opprimer, et si l'on me croyait dangereuse, l'injonction de rester chez moi sous la sur-

veillance de ma section ne serait-elle pas suffisante ? Enfin, suis-je criminelle à mon insu ? Qu'on m'apprenne de quoi, et que je sois légalement jugée. Quatre mois de détention ne me donnent que trop le droit de demander de quoi je suis punie. — Cependant ce long intervalle passé dans le rude exercice du courage, sans qu'il me soit permis de prendre aucun autre exercice pour ma santé, se prolonge encore en altérant celle-ci ; privée d'un modeste revenu qui tient à la personne de mon mari, et qui, augmenté par notre travail commun, suffisait à notre existence, je n'ai pas même la faculté d'employer mes hardes pour mon usage, ni de les vendre pour en faire servir le prix à mes besoins. Elles sont sous les scellés, assurément fort inutiles, puisqu'ils ont été réapposés fort peu après que la Convention les avait fait lever en examinant nos papiers. De quel augure peut être pour la liberté de mon pays une telle conduite à l'égard de ceux qui l'adorent ? Ce doute est plus triste que ma situation même. Dans l'isolement où je vis, je me suis persuadée, à l'arrivée de trois personnes, que la vigilance et l'équité de quelque autorité faisaient faire cette visite ; mais nulle question ne m'a fait apercevoir l'intérêt de s'ins-

truire ou de consoler. — Je me demande si j'ai été l'objet d'une curiosité cruelle, ou si je suis une victime qu'on soit venu reconnaître et compter.

Pardon, si je vous blesse, en m'adressant à vous pour le savoir; mais vous êtes le seul dont le nom me soit connu, et quoi que l'erreur ou la malveillance me prépare, j'aime mieux le prévoir que l'ignorer. Soyez assez franc pour m'en faire part, c'est ma première et mon unique question.

P. S. Le décret contre les gens *suspects* n'était pas encore rendu lorsque je fis cette lettre; dès qu'il parut, je vis qu'ayant été arrêtée la seconde fois sous cette dénomination de suspecte, je n'avais plus que du pis à attendre du temps.

De l'infirmerie de Sainte-Pélagie, 23 septembre 1793.

Entre ces murs solitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée se résigne en silence, un étranger paraît. C'est un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité; car je ne sais et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme

que peut-être je n'aime point. « Qu'en savez-vous, et qui est-ce ? — Robespierre. — Robespierre ! je l'ai beaucoup connu, et beaucoup estimé ; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. — Eh ! ne l'est-il plus ? — Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut-être dans l'idée qu'il sait faire le bien ou le veut comme personne : je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et surtout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré ; je pense qu'il est très-susceptible de préventions, facile à se passionner en conséquence, jugeant trop vite comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois ! — Je l'ai vu bien davantage ! Demandez-lui ; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi. »

Le médecin parti, je projette la lettre suivante :

« Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver ; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

» Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien; je n'ai jamais prié personne; et certes, ce n'est pas d'une prison que je commencerais de le faire, à l'égard de quiconque me tient en son pouvoir. La prière est faite pour les coupables ou les esclaves; l'innocence témoigne, et c'est bien assez; ou elle se plaint, et elle en a le droit, dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne me convient pas; je sais souffrir et ne m'étonne de rien. Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presqu'inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent le mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains: ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

» Mais par quelle singularité, moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissans; et quel sort m'est donc réservé? Voilà deux questions que je vous adresse.

» Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement; qu'est-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant,

connaître; son livre est toujours ouvert, et chacun peut y lire : il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il soufflait la guerre civile à Lyon; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation! Et la supposition n'était pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvait que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

» Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice! Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parce qu'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité serait plaisante, si le tout ne devenait atroce par le jour nébuleux sous lequel on l'a présenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne

sais quoi de monstrueux. Il fallait avoir une grande passion de me nuire pour m'enchaîner ainsi, d'une manière brutale et réfléchie, dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèze-majesté, pour perdre quiconque n'avait pas de crime, et qu'on voulait pourtant immoler! D'où vient donc cette animosité? C'est ce que je ne puis concevoir, moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ne sais pas même en vouloir à ceux qui m'en font!

» Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la révolution, et m'abandonnant à l'énergie des sentimens généreux qu'elle inspire; étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parce que l'intérêt public devient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi; je les ai crues le tribut nécessaire, pris par l'envie, sur une situation que le vulgaire avait encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où j'avais passé tant d'heureuses journées!

» Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avais de calme et de sécurité : je suis traînée en prison; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille, qui ne peut plus se reposer sur le sein dont elle fut nourrie; loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé, qui croit que ma tête sera utile à sa félicité. J'entends sous ma fenêtre grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon supplice; je lis les dégoûtantes bordées que jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïssent.

» Je n'ai fatigué personne de mes réclamations; j'attendais du temps la justice, avec la fin des préventions : manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien demandé; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer avec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenant pressant, et craignant de compromettre ceux à qui je pourrais m'adresser, j'ai voulu vendre les bouteilles vides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés, parce qu'elle ne contenait rien de meilleur : grand mouvement dans le quartier ! on entoure la maison; le propriétaire est ar-

rêté; on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre, peut-être, pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me servir avec affection depuis treize ans, parce que je lui rendais la vie douce : tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de conspirateur, croit qu'il doit m'être appliqué!

» Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci; c'est pour votre instruction.

» La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également; voyez le sort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Viscellinus jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux. Ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur?

» Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de

la persécution, dois-je avoir ceux du martyre? ou bien suis-je destinée à languir long-temps en captivité, exposée à la première catastrophe qu'on jugera bon d'exciter? ou serai-je déportée, soi-disant pour essayer à quatre lieues en mer, cette petite inadvertance de capitaine, qui le débarrasse de sa cargaison humaine au profit des flots? Parlez; c'est quelque chose que de connaître son sort, et, avec une ame comme la mienne, on est capable de l'envisager.

» Si vous voulez être juste, et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile, et dès-lors elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le sais, et vous ne pouvez éviter de le sentir, quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords. »

ROLAND, née PHLIPON.

Nota. L'idée de cette lettre, le soin de l'écrire et le projet de l'envoyer, se sont soutenus durant vingt-quatre heures; mais que pourraient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connaît bien la pureté?

Dès que ma lettre ne serait pas utile, elle

est déplacée ; c'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne saurait m'avilir. Je ne la ferai pas remettre.

26 septembre 1793.

Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot, est rendu dans la même séance où l'on propose d'abréger les formes des jugemens du tribunal révolutionnaire, et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal ; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugemens et la restriction des défenses des accusés, au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus, c'est-à-dire, les hommes à talens qui pourraient confondre leurs accusateurs.

Quatre mois se sont écoulés sans qu'on ait pu dresser cet acte d'accusation, dont on a vainement décrété plusieurs fois la confection ; il fallait un surcroît de pouvoir et le règne complet de la terreur, pour oser enfin immoler les fondateurs de la liberté ; mais après que l'on a déterminé, sous la dénomination de *suspects*, l'arrestation arbitraire du quart de la France, après qu'on a fanatisé un

peuple imbécile qui ruine Lyon, comme si la seconde ville de la république appartenait à l'empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeler des muscadins fussent des bêtes féroces ; après qu'un sceptre de fer étendu sur la France y fait régner le crime et la peur ; après qu'on établit en loi pour les accusés qu'ils répondront *oui* ou *non*, sans faire de discours de défense, on peut envoyer à la mort les victimes pures dont on craignait encore l'éloquence : tant la voix de la vérité paraît redoutable à ceux même qui sont assez puissans pour ne pas l'écouter ?

Que de soins pour l'étouffer ! mais l'histoire est là ; elle tient ses burins, et prépare, dans le silence, la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sydney.

3 octobre 1793.

Je lis le journal, et je vois Robespierre accuser Roland et Brissot d'avoir dit du mal de d'Aubigny, qui vola au 10 août 100,000 livres aux Tuileries ; qu'on voulut poursuivre, et dans l'absence duquel sa femme rapporta les 100,000 francs à la commune : je vois Robespierre prétendre que Roland nomma Restout au Garde-meuble pour en préparer le vol, et

c'est Pache, qui ne voulut point de cette place, à laquelle Roland l'avait nommé, qui lui présenta Restout pour l'occuper; et la Convention a retenti des plaintes de Roland sur la négligence du commandant de la garde nationale pour faire garnir le poste du Garde-meuble, malgré les injonctions réitérées du ministre de l'intérieur.

Ce Robespierre, qu'un temps je crus honnête homme, est un être bien atroce! comme il ment à sa conscience! comme il aime le sang!

Samedi, 1793.

Je ne puis vous dire, chèr Jany (1), avec quel plaisir je reçois de vos nouvelles. Placée sur les confins du monde, les témoignages d'attachement d'un individu de mon espèce que je puisse estimer, me font trouver encore quelque douceur à vivre. J'ai souffert pour ma pauvre compagne, au-delà de toute expression. C'est moi qui me suis chargée du triste office de la préparer au coup qu'elle n'attendait guère, et de le lui annoncer; j'étais sûre d'y apporter les adoucissemens qu'un autre eût peut-être difficilement trouvés, parce

(1) Nom de convention qui désignait M. Champagneux.

qu'il n'y a guère que ma position qui pût me faire aussi bien partager sa douleur. Cette circonstance a fait qu'on l'envoie chez moi ; nous mangeons ensemble, et elle aime à passer près de moi la plus grande partie des jours ; j'en travaille bien moins, mais je suis utile, et ce sentiment me fait goûter une sorte de charme que les tyrans ne connaissent pas. Je sais que B. va être immolé ; je trouve plus atroce que cela même, la disposition qui interdit tout discours aux accusés. Tant qu'on pouvait parler, je me suis senti de la vocation pour la guillotine ; maintenant il n'y a plus de choix, et massacrée ici, ou jugée là, c'est la même chose.

Je désirerais qu'il vous fût possible d'aller régulièrement, du moins une fois la semaine, chez madame C. Chp. ; elle vous communiquerait ou vous remettrait ce qui nous intéresse, et vous lui donneriez de mes nouvelles. Vous trouverez chez elle à emprunter les deux volumes du Voyage en question, que je n'ai point ici en mon pouvoir. Je reçois avec actions de grâces les lettres de Lady B. — Je ne les connais point, je compte les faire servir à deux personnes, je ferai lire le petit P^on. ; je n'avais que Thompson qu'il ne pouvait encore entendre.

Hélas! n'enviez pas le sort de celui à qui j'ai donné mon Voyage de Suisse; c'est un infortuné qui n'a que des malheurs pour prix de ses vertus; persécuté, proscrit, je ne sais s'il dérobera long-temps sa tête à la vengeance des fripons dont il était le rude adversaire.

Assurément, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie. J'ai regret maintenant de ne vous avoir pas envoyé les quatre premiers cahiers; le reste ne sent rien quand on ne les a pas vus; ils peignent mes dix-huit premières années, c'est le temps le plus doux de ma vie; je n'imagine point d'époque, dans celle d'aucun individu, remplie d'occupations plus aimables, d'études plus chères, d'affections plus douces : je n'y eus point de passion, tout y fut prématuré, mais sage et calme, comme les matinées des jours les plus sereins du printemps.

Je continuerai, si je puis, au milieu des orages. Les années suivantes me firent connaître ceux de l'adversité et développèrent des forces dont le sentiment me rendait supérieure à la mauvaise fortune. Celles qui vinrent après furent laborieuses et marquées par le bonheur sévère de remplir des devoirs domestiques très-multipliés, dans une existence honorable, mais austère; enfin arrivèrent

les jours de la révolution, et avec eux le développement de tout mon caractère, les occasions de l'exercer.

J'ai connu ces sentimens généreux et terribles qui ne s'enflamment jamais davantage que dans les bouleversemens politiques et la confusion de tous les rapports sociaux; je n'ai point été infidèle à mes principes, et l'atteinte même des passions, j'ai le droit de le dire, n'a guère fait qu'éprouver mon courage. Somme totale, j'ai eu plus de vertus que de plaisirs; je pourrais même être un exemple d'indigence de ces derniers, si les premières n'en avaient qui leur sont propres, et dont la sévérité a des charmes consolateurs.

Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps: ramassez, de votre côté, les matériaux que vous pourrez. J'ai pris pour Tacite une sorte de passion, je le relis pour la quatrième fois de ma vie avec un goût tout nouveau; je le saurai par cœur: je ne puis me coucher sans en avoir savouré quelques pages.

Faites donc courir la lettre de B. — Je me déciderai donc aussi à vendre quelque peu d'argenterie; je pourrai bien vous prier de me rendre ce service.

Je ne veux point voir P^x., et il ne faut pas

qu'il demande de permission; ne point prononcer mon nom auprès des autorités est le seul service qu'on puisse me rendre.

Adieu, cher Jany, adieu.

8 octobre 1793.

Lorsque vous ouvrirez cet écrit, cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de nos amis; je consens à attendre le jugement des députés, pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet.

S'il se passe quelques jours, je continuerai mes Mémoires; si je n'ai pas le temps de les conduire bien loin, je m'en consolerai : il existe assez de choses, en réunissant toutes celles que j'ai écrites et qui sont dans les trois dépôts, pour éclaircir beaucoup de faits et concourir à la justification de bien des personnes. Voilà le soin que je vous laisse, il vous exprime assez toute mon estime. Dis-

posez de ces objets en maître absolu, ne précipitez rien pour ne rien perdre, et ne vous détachez de quoi que ce soit, que vous ne vous soyez procuré un double par copie.

Mes dernières pensées sont nécessaires aux père et mère adoptifs de ma fille, vous les leur communiquerez si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir.

Adieu, Jany, je vous honore et vous aime; je m'éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède.

MES DERNIÈRES PENSÉES.

To be, or not to be: it is the question.
Elle sera bientôt résolue pour moi.

La vie est-elle un bien qui nous appartienne? Je crois à l'affirmative; mais ce bien nous est donné à des conditions sur lesquelles seules l'erreur peut tomber.

Trompons-la du moins, puisque nous ne pouvons la renverser.

Pardonne-moi, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée ; tes malheurs m'y eussent attachée, s'il m'eût été permis de les adoucir ; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes.

Pardonne-moi, cher enfant, jeune et tendre fille dont la douce image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah ! sans doute je ne t'aurais jamais enlevé ton guide s'ils avaient pu te le laisser : les cruels ! ont-ils pitié de l'innocence ! Ils ont beau faire, mon exemple te restera ; et je sens, je puis me dire aux portes même du tombeau, que c'est un riche héritage.

Vous tous que le ciel, dans sa bonté, me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline ; jeune plante, arrachée du sein natal qui l'a nourrie, elle languirait, souillée peut-être, ou barbarement froissée du passant, vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant ; puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums ! Ne gémissez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves ; je sais supporter

le malheur; vous me connûtes, et vous ne croirez point que la faiblesse ou l'effroi m'ait dicté le parti que je prends. Si quelqu'un pouvait me répondre que devant le tribunal où l'on traduit tant de justes, j'aurais la liberté de signaler les tyrans, je voudrais y paraître à l'heure même, mais l'expérience nous a trop appris que cette vaine formule de jugement n'est qu'un insultant appareil dont on a soin de retrancher, pour les victimes, la faculté de s'exprimer (1). Attendrais-je donc qu'il plût à mes bourreaux d'indiquer l'instant du supplice et d'augmenter leur triomphe des insolentes clameurs auxquelles je serais exposée? Certes! je pourrais les braver, si ma fermeté devait instruire le peuple imbécile; il n'est plus fait pour rien sentir que la joie cannibale de voir couler du sang qu'il ne court pas de risque à répandre.

Il est venu ce temps prédit, où, demandant du pain, on lui donnera des cadavres; mais sa nature dégradée se repaît du spectacle, et l'instinct satisfait de la cruauté lui rend la disette supportable, jusqu'à ce qu'elle devienne absolue.

(1) Voyez Gorsas condamné; il va mourir; il est dans leurs mains; ils lui interdisent de parler; et voilà le sort d'un des courageux apôtres de la liberté. (*Note de l'auteur.*)

Peut-être, dira-t-on, n'étendraient-ils pas jusque sur vous leur fureur, ces dominateurs du jour, qui sacrifient tous ceux qu'ils craignent! Eh! ne voyez-vous pas qu'ils s'en réservent la facilité par le soin qu'ils ont eu de me comprendre dans l'acte absurde d'accusation contre les républicains qu'ils haïssent?

Je respirerais donc sous leur bon plaisir, jusqu'à ce qu'il leur prît fantaisie de me faire paraître à mon tour sur la scène, de décider enfin la disparition d'un redoutable témoin de leur scélératesse? Oui, redoutable, car mes yeux les ont dès long-temps pénétrés, mon ame les vomit et mon courage les a défiés: ils le savent, donc ils doivent me perdre.

Mais les chances d'une révolution nouvelle, l'approche des étrangers!... Que m'importe pour mon salut? je n'aimerais pas mieux de le devoir aux Autrichiens, que de recevoir la mort des Français qui règnent aujourd'hui; ils sont également ennemis de mon pays, et je ne veux rien d'aucun d'eux que leur honorable haine.

Oh! s'ils avaient eu mon courage, ces êtres pusillanimes, ces hommes qui n'en méritent pas le nom, dont la faiblesse se couvrit du voile de prudence, et perdit les estimables vingt-deux, ils auraient racheté leurs pre-

mières fautes de conduite ; ils auraient provoqué, le 2 juin, par une opposition solennelle, l'arrestation qu'ils viennent de souffrir. Alors leur résistance éclairait les départemens incertains ou craintifs, elle eût sauvé la république ; et s'ils eussent dû périr, c'eût été avec autant de gloire pour eux, que d'utilité pour leur patrie.

Ils ont temporisé avec le crime, les lâches ! ils devaient tomber à leur tour ; mais ils succombent honteusement sans être plaints de personne, et sans autre perspective, dans la postérité, que son parfait mépris. Enfin, dans cette dernière circonstance, plutôt que d'obéir à leurs tyrans, de descendre à leur barre, de sortir de l'Assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer, pourquoi ne se faisaient-ils pas justice en tombant sur les monstres pour les anéantir, plutôt que d'en recevoir leur arrêt.

Divinité, Être suprême, ame du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi, dont je crois l'existence, parce qu'il faut que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois ; je vais me réunir à ton essence ! J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère, pour cette bonne dont la rare fidélité est le plus touchant modèle en

ce genre ! Excellente fille ! combien depuis treize ans, son attachement pour moi lui a fait verser de pleurs ! combien de chagrins secrets, partagés en silence, et dont ses soins attendrissans m'apprenaient seuls qu'elle s'apercevait ! Quelle activité dans mes maux ! quel généreux dévouement dans mes malheurs ! Si les chimères de la métempsycose avaient quelque réalité, si nos vœux influaient sur ses métamorphoses, je voudrais revenir sous une autre forme pour soigner à mon tour et consoler la vieillesse de cette sensible et digne créature ! O mes amis ! acquittez ma dette envers elle ; c'est le plus doux tribut que vous puissiez payer à ma mémoire.

Quant à mes effets, je trouve, dans ma résolution, l'avantage de les assurer à qui il appartient ; ils passent à ma fille, qui, lors même que l'on s'emparerait de la fortune de son père, aurait droit de réclamer tout ce qui m'est propre et qui se trouve sous les scellés ; elle répéterait en outre douze mille livres que j'ai apportées en dot, ce dont fait foi le contrat de mariage, passé chez Durand, notaire à Paris, place Dauphine, en février 1780. Plus, une terre, un petit bois et un pré, achetés par moi, suivant la faculté que m'en donnait le droit écrit d'après lequel j'étais

mariée, des fonds provenant de divers objets de mon chef, héritage et remboursement constatés comme il est dit au contrat passé chez Dufresnoy, notaire, rue Vivienne, en 1791, et par un acte qui est double dans mon appartement à Thésée et à Villefranche, le tout montant à treize ou quatorze mille livres.

J'ai d'ailleurs un millier d'écus en papier qui seront indiqués; je désire que sur cette somme on achète à ma fille la harpe dont elle se sert, et que je tiens à loyer de Koliker, luthier, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés; c'est un honnête homme avec qui l'on peut s'arranger, et qui diminuera peut-être quelque chose des cent écus, prix qu'il m'avait annoncé. Dans tous les cas, j'aime mieux qu'on les emploie ainsi, que de les garder en nature. Les vertus sont les premiers trésors; mais les talens font partie de leur bon emploi. On ne sait pas combien, dans la solitude et le malheur, la musique procure d'adoucissemens, ni de combien de séductions elle peut sauver dans la prospérité. Que la maîtresse de harpe soit continuée encore quelques mois; alors, si l'on ne peut aller plus avant, la petite, en employant bien son temps, en saura assez pour s'amuser. Il y a sous les scellés un excellent piano, acheté de mes économies,

et dont, en conséquence, la quittance est en mon nom, comme on verra dans les papiers; il ne faudrait pas manquer de le réclamer. Quant au dessin, ce doit être l'objet essentiel vers lequel il faut tourner l'application, l'étude et les soins.

J'ai trouvé moyen de faire écrire à son oncle et parrain, et j'espère qu'il prendra des arrangemens, s'il est libre, pour assurer ce qui lui appartient à mon enfant. Dans ce cas, ma fille n'étant point au dépourvu, devra procurer un sort à sa bonne; et c'est ce que je prie ses conducteurs de veiller et de déterminer.

Mes vénérables parens, Besnard, rue et île Saint-Louis, ont confié à mon mari des fonds dont nous leur faisions la rente; il est possible qu'ils ignorent les formalités à remplir pour constater leur créance; il faudrait éclairer là-dessus ces respectables vieillards : il faudrait aussi qu'ils vissent quelquefois leur arrière-petite-nièce qui leur tient lieu d'enfant, et sur laquelle vont reposer toutes leurs espérances.

Je n'ai jamais eu de bijoux; mais je possède deux bagues de très-médiocre valeur, qui me viennent de mon père; je les destine, comme souvenir : l'émeraude, au père adoptif de ma fille; et l'autre, à mon ami Bosc.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dernièrement exprimé à la femme généreuse qui veut bien me remplacer auprès de mon enfant; le service qu'elle et son époux me rendent, inspire un sentiment qui s'emporte au-delà du tombeau, et qui n'a point d'expression en ce monde.

Que ma dernière lettre à ma fille fixe son attention sur l'objet qui paraît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis; adieu, soleil dont les rayons brillans portaient la sérénité dans mon ame comme ils la rappelaient dans les cieux; adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si souvent émue; et vous, rustiques habitans de Thésée, qui bénissiez ma présence, dont j'essuyais les sueurs, adoucissais la misère et soignais les maladies, adieu; adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité, captivé mon imagination par l'étude, et appris, dans le silence de la méditation, à commander mes sens et mépriser la vanité.

18 octobre 1793.

A ma fille.

Je ne sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. SOUVIENS-TOI DE TA MÈRE. Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avais pas de remords, et que j'avais le souvenir et la joie que laissent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort.

Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls; et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement.

Sois digne de tes parens; ils te laissent de grands exemples; et si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourrie

de mon lait et que je voudrais pénétrer de tous mes sentimens. Un temps viendra où tu pourras juger de tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

Adieu, mon Eudora.

A ma bonne Fleury.

Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassemens et mes adieux.

Conserve le souvenir de ce que je fus; il te consolera de ce que j'éprouve : les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir, calme les tiennes, et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance, et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurais voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

Adieu, ma pauvre bonne, adieu.

24 octobre 1793.

Votre lettre, mon cher Champagneux, m'est

parvenue par Adam Lux, et c'est par cet excellent homme que vous recevrez ce billet : je vous l'écris dans un des antres de la mort, et avec une plume qui tracera peut-être bientôt l'ordre de m'égorger.

Je me félicitais d'avoir été appelée en témoignage dans l'affaire des députés ; mais il y a apparence que je ne serai pas entendue. Ces bourreaux redoutent les vérités que j'aurais à dire et l'énergie que je mettrais à les publier : il leur sera plus facile de nous égorger sans nous entendre : vous ne reverrez plus ni Vergniaux ni Valazé. Votre cœur a pu concevoir cette espérance ; mais comment tout ce qui se passe depuis quelque temps ne vous a-t-il pas ouvert les yeux ? Nous périrons tous, mon ami : sans cela, nos oppresseurs ne se croiraient pas en sûreté.... Un de mes plus grands regrets est de vous voir exposé à partager notre sort. Nous vous avons arraché à votre retraite : vous y seriez peut-être encore sans nos sollicitations, et votre famille ne serait pas dispersée et malheureuse..... Ce tableau me déchire plus que les maux qui me sont personnels ; mais dans les beaux jours de la révolution, il n'était pas possible de calculer ce cruel avenir. Nous avons tous été trompés, mon cher Champagneux ; ou pour

mieux dire, nous périssons victimes de la faiblesse des honnêtes gens : ils ont cru qu'il suffisait, pour le triomphe de la vertu, de la mettre en parallèle avec le crime : il fallait étouffer celui-ci..... Adieu : je vous envoie ce que vous me demandez (1). Je vous écris à côté et presque sous les yeux de mes bourreaux : j'ai quelque orgueil à les braver.

Vendredi, 24 octobre 1793.

Vous n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir : je sentais l'huissier sur mes talons; j'avais peur pour vous. Je me trouve comme si j'étais attaquée de la peste. Je n'ai plus rien à perdre; mais je suis en transe pour ceux qui m'abordent : c'est au point qu'hier, au Palais, j'ai hésité à rendre le salut à un homme que je reconnaissais, et que je trouvais bien imprudent d'être poli publiquement envers moi. J'ai entendu cet acte d'accusation, prodige de l'aveuglement, ou plutôt chef-d'œuvre de la perfidie. Lorsqu'il a été lu, le défenseur Chauveau a observé, avec beaucoup de ménagemens, que, contre

(1) C'était une boucle de ses cheveux.

toutes les formes, les pièces à l'appui n'avaient point été communiquées, et il a prié le tribunal de délibérer pour qu'elles lui fussent remises. Après un instant de chuchoterie, le président a répondu, en balbutiant, que ces pièces étaient encore, pour la plupart, sous les scellés, chez les accusés; que l'on ferait procéder à la levée de ceux-ci, et qu'en attendant les débats commenceraient. Mais, Jany, j'ai entendu bien cela distinctement de mes deux oreilles! — Je regardais si ce n'était point un songe; je me demandais si la postérité saurait cela, si elle pourrait le croire. — Eh bien! tout ce peuple n'a rien senti : il n'a pas vu l'atrocité d'une pareille conduite; le ridicule de produire un acte dont on ne connaît point les pièces justificatives; la bêtise de prétendre que ces pièces sont chez ceux mêmes contre lesquels l'acte est dressé, et des papiers desquels on n'a point encore fait l'inventaire; la sottise et l'impudence de l'avouer. Le président a dit encore quelques bredouilles sur l'immensité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer; mais cela n'était ni plus juste ni mieux raisonné. On a fait sortir ensuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à mesure ceux qu'on veut faire déposer : mon tour n'est pas venu; ce sera proba-

blement pour demain. Je ne puis voir, dans cette marche, que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire, pour trouver moyen de me perdre : cela n'est pas difficile avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort : ainsi, peut-être, ne nous reverrons-nous plus. Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire. Si je connaissais quelque chose de plus convenable à la générosité de vos sentimens, trop tard connus, je vous en chargerais ; mais, mon Jany, pas trop tard : c'est une providence qui a tout conduit ; en vous appréciant plus tôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce. Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissait à certaine heure sous ma fenêtre, dans la cour intérieure, et recevait le paquet. — Cette idée est même fort bonne ; elle a de la vraisemblance. Les Portraits et Anecdotes, et autres morceaux détachés, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. Le petit dépôt n'est point à négliger ; il doit aller avec la masse.

Etre appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée, m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avais fait déjà mes essais; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. Adieu, Jany, adieu.

Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar.

25 octobre 1793.

Qu'il ait existé une *conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français*, il est évident qu'elle ne peut avoir été formée que par des fauteurs du despotisme, des ambitieux qui voulaient s'arroger le pouvoir ou acquérir des richesses; des ennemis de l'humanité.

On nomme pour tels, Brissot, Gensonné, Vergniaux, Guadet, Gorsas, Pétion, Buzot, etc. Ces gens-là doivent donc avoir montré, dans plus d'une circonstance, leur haine pour la liberté, leur avidité pour le gain, leur empressement pour obtenir des places, enfin les vices et la corruption qui sont propres à de tels êtres? En supposant

même qu'ils se fussent revêtus d'un masque hypocrite, il n'est pas possible que leur but soit demeuré caché; leur conduite doit le désigner, et leur intérêt doit s'y montrer avec évidence. Examinons ce qu'ils étaient, voyons comment ils ont agi, et nous pourrons juger ce qu'on leur attribue; ce sera le cas ensuite d'en venir à la recherche de la *conspiration* même, qui pourrait bien ressembler à l'histoire de la *dent d'or*, ou se réduire aux efforts connus des aristocrates et royalistes, manifestés dès la naissance de la révolution, et dont la cause se lie aux entreprises des puissances étrangères. Prenons plusieurs de ces hommes dans leur vie privée avant 89, époque où ils parurent sur la scène qui s'ouvrit alors, et suivons les premiers pas qu'ils y firent. Avocats pour la plupart, les uns avaient suivi le barreau avec distinction; d'autres s'étaient fait connaître dans la république des lettres: plusieurs, honorés seulement par l'intégrité qu'ils montraient dans leurs professions, furent portés, par l'estime qu'elle s'attire, à la place de députés aux États-généraux; quelques autres enfin se dévouèrent aux pénibles, mais honorables fonctions de journalistes, en luttant avec courage contre le despotisme attaqué.

Pétion, simple dans ses mœurs, modeste dans ses besoins, marié à une femme raisonnable, vivait à Chartres, estimé de ses concitoyens qui l'avaient vu naître, déjà connu par cette philosophie qui caractérise de bonne heure une ame saine : on crut le mettre à sa place en le députant aux États.

Buzot, distingué à Évreux par une probité sévère et une prudence prématurée, inspirait de la confiance et méritait de la considération, à un âge où tant d'autres ne connaissent que le plaisir. Le goût de l'étude, les habitudes solitaires d'un esprit méditatif, remplissaient les momens qu'il ne donnait point au barreau, et des mœurs également douces et pures le rendaient cher à ses amis. La chaleur du sentiment, la facilité de l'élocution, l'austérité des principes, le firent juger digne de porter aux États les plaintes et les demandes de son pays.

Gorsas, père d'une famille nombreuse, entreprend, dès les premiers jours de la révolution, une feuille périodique, où il combat la cour encore puissante, et se voue à la défense des droits du peuple, en cherchant à les établir, et ne négligeant jamais de les réclamer.

Brissot, écrivain dès son jeune âge, avait

prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la révolution par ses vœux, et préparé ses mouvemens par des réclamations contre les abus du jour. Il avait essuyé la captivité pour punition de sa franchise; et plus occupé des vérités morales et politiques, que du soin de sa propre fortune, il avait fait quelques entreprises malheureuses, d'où il était sorti intact et plus pauvre qu'il n'y était entré. La révolution fut le signal de sa vie politique, il s'élança dans la carrière; au milieu des orages, discutant les principes, n'épargnant pas les personnes qui lui paraissaient les blesser, et travaillant sans relâche pour la chose publique.

Je m'arrête, pour un instant, à ces quatre personnages : les deux premiers ont figuré dans l'Assemblée constituante; Brissot fut nommé à l'Assemblée législative; tous sont devenus membres de la Convention. Est-il une seule circonstance où ils se soient montrés contraires à eux-mêmes? se sont-ils arrogé quelque pouvoir? ont-ils fait quelque profit? visaient-ils à la suprême puissance pour eux et leurs amis?

Pétion et Buzot servirent la liberté, dans l'Assemblée constituante, avec un zèle et une constance qui leur valurent la haine de l'a-

ristocratie et la faveur populaire ; mais cette faveur est inconstante ; la haine ne s'éteint jamais, et bientôt elle se renforce de l'aide de tous les jaloux, dont les tentatives suivent immédiatement un éclat quelconque. Buzot, à Évreux, placé au tribunal criminel, qui en préféra les devoirs dans son pays, aux mêmes fonctions à Paris, dont le séjour eût séduit un ambitieux, soutint son caractère sous les yeux de ses concitoyens et des ennemis que son civisme lui avait faits parmi eux ; il mérita d'être député de nouveau à la Convention, après avoir formé dans sa ville une société populaire, le rempart indispensable contre les efforts du despotisme enchaîné, mais non abattu. On ne peut pas dire qu'il eût eu en vue, ni cette réélection, ni d'être employé d'aucune manière au sortir de l'Assemblée constituante, non plus que Pétion ; car ce furent ces deux hommes qui firent rendre le décret qui interdisait toute place ou réélection aux députés de cette assemblée, durant quatre ans. Ils avaient demandé un intervalle de six ; et lors de la révision, ce décret fut rapporté, malgré leurs efforts pour le maintenir. Voilà donc Buzot revenu à la Convention, aussi pur qu'il était sorti de l'Assemblée constituante : laissons-le là ; nous verrons,

par la suite, comment il s'y est comporté ; et si un homme qui bravait toutes les clameurs et tous les outrages pour soutenir ses opinions, en supposant même qu'il y eût erreur dans quelques-unes de celles-ci, pouvait être un hypocrite, un ambitieux et un conspirateur.

Pétion avait été porté à la mairie par la faveur populaire ; il la conserva jusqu'après le 10 août, en même temps que la haine de la cour, qui se manifesta dans toutes les circonstances jusqu'à la dernière. Ce n'est que depuis peu qu'on a imaginé de dire qu'il était au château pour le défendre, tandis qu'on savait qu'il y était exposé ; ce n'est que depuis peu qu'on a inventé la calomnie, qu'il avait donné ordre à Mandat de tirer sur le peuple. Je demande à quoi bon Pétion, détesté de la cour et chéri du peuple, aurait trahi celui-ci, et servi la première, quand elle était près de sa chute, lui qui l'avait combattue dans sa puissance, et qui avait acquis de la popularité ; avait-il quelque raison de perdre cette dernière, lorsque le peuple avait plus beau jeu ? Je laisse là le philosophe et le citoyen zélé, je ne prends que l'homme ; et l'on voit que, sous le rapport même de l'ambition ou de l'intérêt, la conduite attribuée à Pétion n'aurait pas le sens commun ; et s'il n'eût été

trop homme de bien, il n'était pas du moins assez sot pour la tenir. Il ne pouvait pas, par sa place, marcher à la tête de l'insurrection : il fallait qu'il fût consigné et qu'on lui liât les bras, afin qu'il n'agît point contre elle. Les étourdis de la commune oubliaient de le faire; et je me souviens que Lanthenas alla deux fois de la mairie à l'hôtel-de-ville, pour dire que l'on mît donc à son hôtel une force imposante. Le rapporteur n'a pas dit le plus petit mot des massacres du 2 septembre; il a évité l'écueil d'adopter une version quelconque, car les contraires ont été soutenus par les montagnards. Lorsque Roland dénonçait ces massacres, les Jacobins disaient qu'ils étaient l'ouvrage du peuple et de sa vengeance; ils faisent un crime de ne pas les applaudir; et quand le côté droit, Pétion et les auteurs, obtinrent un décret pour en poursuivre les auteurs, on appela Pétion et le côté droit ennemis du peuple et de la liberté. Mais depuis que ce décret fut tombé en désuétude, depuis que les Jacobins triomphent et que les *vingt-deux* sont proscrits, les Jacobins eux-mêmes, Hébert tout le premier, dirent effrontément que ces massacres furent l'indigne ouvrage de Pétion!

Guadet, Vergniaux et Gensonné, recom-

mandables par leurs talens, connus à Bordeaux par leur amour pour la révolution, vinrent à l'Assemblée législative; ils y furent les premiers en talens, et ce genre d'aristocratie leur a fait plus d'ennemis, ou des ennemis plus dangereux que l'incivisme ne leur en eût donné. Ils tinrent le fauteuil le 10 août, lorsque les faibles eussent tremblé de représenter dans ce moment critique; et il faut être bien fourbe, pour tenter de leur faire un tort de la modération et de la mesure qu'ils mirent dans leur conduite, à cette époque intéressante. Cependant, Brissot se lia naturellement avec eux, parce qu'il y avait plus de parité qu'avec nul autre; comme dans l'Assemblée constituante, dont il n'était pas, il était lié par rapport de principes avec leurs défenseurs; compatriote et ami de Pétion, il vit ceux de ses collègues qui soutenaient la même cause pour le triomphe de laquelle il écrivait son journal.

Il avait partagé l'erreur de beaucoup de gens sur le comte de La Fayette; ou plutôt il paraît que La Fayette, d'abord entraîné par des principes que son esprit adoptait, n'eut pas la force de caractère nécessaire pour les soutenir quand la lutte devint difficile; ou que peut-être, effrayé des suites d'un trop grand as-

cendant du peuple, il jugea prudent d'établir une sorte de balance. Le fait est, que professant même le républicanisme dans le particulier, Brissot fut long-temps encore à ne pas le croire coupable, lorsqu'il était devenu tel aux yeux des plus ardens. Mais il l'avait hautement blâmé, et déclaré publiquement sa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ-de-Mars. Ici le rapporteur se pique si peu d'exactitude, qu'il confond les époques; il fait venir Brissot aux Jacobins, en mars 1791, pour préparer l'affaire du Champ-de-Mars, qui eut lieu en juillet, et qui ne fut occasionée que par la fuite et le retour du roi, qui s'étaient faits en juin. On sait bien, d'ailleurs, que Brissot n'allait pas aux Jacobins pour exciter à faire la pétition, mais qu'il y vint parce qu'il fut nommé commissaire pour la rédiger. Je me souviens de lui avoir entendu raconter le lendemain que Laclos, commissaire avec lui, s'était plaint d'un si grand mal de tête, qu'il ne pouvait prendre la plume, et qu'il pria Brissot de la tenir; que ce même Laclos proposait d'insérer un article, qu'il annonçait d'un air sans conséquence, mais qui eût été favorable à d'Orléans; que Brissot le rejeta avec indignation, en mettant à la place celui qui invitait à la république, pour

laquelle ce moment était le véritable, et eût été bien précieux. On sait aussi que l'Assemblée, ayant prononcé en faveur du roi, les Jacobins, au lieu d'envoyer la pétition au Champ-de-Mars, y firent dire, par des députés de leur société, qu'il n'y avait pas lieu à l'adresser, puisque la loi était portée. Ceci se passa le samedi. J'ai vu venir ces députés au Champ-de-Mars, où j'étais à midi, avec trois ou quatre cents personnes, pas davantage, et où déclamaient, sur l'autel de la patrie, le cordelier, petit bossu, Verrières et d'autres. Ce fut le lendemain dimanche, qu'il y eut, au matin, deux hommes pendus, lorsqu'il n'y avait pas trente personnes de rassemblées, ce que j'ai entendu attribuer alors, avec vraisemblance, à la coalition des Lameth et autres, pour avoir une occasion de déployer la force et d'en imposer par la terreur. En effet, le dimanche fit assembler beaucoup de gens, que le bruit vague d'une pétition avait attirés, tandis que celui de la pendaison n'était point encore répandu. Robert se mit réellement en devoir d'en rédiger une; il l'avait finie, il la faisait signer, lorsque l'appareil de la force fut déployé, par suite de la dénonciation faite à l'Assemblée, et de la lettre violente écrite en conséquence par Charles

Lameth, alors président à la commune de Paris, sur la nécessité de réprimer d'affreux désordres, dont deux hommes avaient été victimes. Ainsi, l'assassinat matinal, fait, pour ainsi dire, à la dérobée, servit de prétexte pour fusiller le peuple réuni après le dîner; le drapeau rouge fut arboré à la maison commune; la frayeur et les arrestations s'établirent, et préparèrent le triomphe des réviseurs qui voulaient fortifier la cour. Certes! il ne faut que lire le *Patriote* d'alors, pour juger s'il est possible que Brissot, qui dénonça l'affaire du Champ-de-Mars, soutint le peuple et fit la guerre aux réviseurs, fût en même temps leur complice. Cette accusation est révoltante! mais tout est ainsi, d'un bout à l'autre, dans cet ouvrage d'iniquité. Je ne traiterai pas ici la question de la guerre; elle fut l'époque de la grande division entre les patriotes: Robespierre, ardent, jaloux, avide de popularité, envieux des succès d'autrui, dominateur par caractère et par prévention pour lui-même, se fit le chef du parti de l'opposition à la déclaration de guerre. Il faut voir les discours sur ce sujet; il m'a paru, en général, que la masse des gens éclairés était pour l'affirmative et de l'avis de Brissot; il est certain que la cour y répugnait beau-

coup, et que le roi fut, en quelque sorte, violenté par son conseil. Il avait tout à gagner d'attendre; les ennemis se préparaient à l'aise, et notre inaction nous eût livrés à eux sans défense. Robespierre ne pardonna pas ce triomphe à Brissot. La glace fut rompue dès-lors; il ne s'attacha plus qu'à tous les malheurs inévitables, ou autres qui survinrent, pour en faire des crimes aux partisans de la guerre; l'exagération de la passion devint, par degrés, un système raffiné de calomnie, profondément calculé, opiniâtrement suivi. Il ne fut plus permis à Brissot de faire l'éloge d'un homme, que ce ne devînt une perfidie, si cet homme s'écartait ensuite du droit chemin. Brissot avait alors, dans le ministère, des personnes qu'il voyait, et dont il était estimé : autre sujet de défiance et de jalousie. Ces ministres, honorablement disgraciés par la cour, furent rappelés après sa chute; Brissot était du petit nombre des hommes à talens de l'Assemblée, dans cet instant, et qui avaient sur elle quelque ascendant : Brissot parut un personnage puissant à Robespierre, qui jura de le perdre, et qui put y travailler à loisir; car Brissot, confiant, n'a pas cessé de compter sur la pureté de ses intentions, comme si le public ne pouvait être abusé à cet égard, et il ne put

se résoudre à aller batailler aux Jacobins, contre un éternel harangueur qui l'ennuyait à périr. Il méprisa son adversaire, il en est renversé. Mais qui aurait pu croire à la faiblesse de la Convention et à la stupidité du peuple? ceux qui, ne se laissant pas entraîner par les événemens du jour, prennent le temps de relire souvent l'histoire, et de méditer sur elle en faisant des rapprochemens. Je n'ai pas vu un homme en place, dans la révolution, qui fît ainsi; c'est que, véritablement, à peine a-t-on le temps de vivre et de suffire à tout ce que chaque jour impose, à moins d'une sévérité excessive, difficile et rare dans la distribution de ses heures.

La lettre de Gensonné et consorts à Louis XVI, ne peut être traduite en trahison que par la malveillance la plus insigne. Assurément, personne alors n'était sûr d'une heureuse révolution; les sages désiraient donc que le roi sentît la nécessité de faire marcher la constitution, et se décidât à reprendre, pour les conserver, des ministres qui voulaient sincèrement la faire exécuter. Ils avaient fait leurs preuves, et la demande de leur rappel n'était point une démarche d'intérêt particulier, mais l'expression du vœu général. Roland, pour sa part, a ignoré cette lettre des députés jusques à ces derniers

temps, et n'en aurait probablement jamais entendu parler, s'il n'en eût été instruit avec le public. Mais arrêtons-nous sur les inculpations faites à Roland dans cet *acte d'accusation*, qui sera la honte du siècle, et du peuple qui a pu, ou l'applaudir, ou ne pas hautement l'improuver.

« Dès le lendemain du 10 août, y est-il dit, » Gensonné et sa faction affichèrent des dia» tribes contre ceux qui avaient contribué à » la chute du trône, contre les Jacobins. Le » conseil-général de la commune, le peuple » de Paris, la plume de Louvet et celle de » Brissot, de Champagneux, furent mises en » activité; on a vu chez Roland des paquets » énormes de ces libelles; on a vu toute sa » maison occupée à les distribuer. »

J'ai relu cette tirade deux fois; je ne pouvais comprendre comment on avait osé l'écrire. Gensonné n'a jamais, que je sache, rien fait afficher; Louvet rédigeait *la Sentinelle*: cette collection existe; elle a beaucoup servi la révolution; elle est un démenti perpétuel de toutes ces assertions; rien ne respire davantage la liberté, les grands et sages principes, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de l'égalité. Roland a contribué autant et plus que personne peut-être, à réunir tous les esprits

à la révolution ; ses circulaires existent aussi ; qu'on les lise donc, et que l'on cite ce qui n'est pas même excellent. Champagneux n'expédiait que les pièces même imprimées par ordre de l'Assemblée, jamais la moindre altération n'y fut commise : la supposition contraire est aussi sotte qu'abominable. D'abord c'était impossible ; ce n'était pas Roland qui faisait imprimer, mais les auteurs, chez Baudouin, auquel le ministre faisait demander un nombre d'exemplaires : en second lieu, c'était inutile ; car en supposant qu'il y mît du choix, il était libre d'expédier un moindre nombre de ce qui lui semblait moins bon ; enfin, s'il y avait eu la moindre infidélité, les intéressés n'auraient pas attendu plus d'un an à s'en plaindre et à le démontrer. Que signifie donc cette ridicule tirade ? Je l'ai pourtant deviné : ceci demande quelques développemens.

Dans les mouvemens révolutionnaires, les gens les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs : combien d'êtres ne se mettent en avant que pour devenir quelque chose ? Il faut laisser faire ceux-là avec les autres ; mais l'objet du mouvement rempli, il faut se dépêcher d'établir l'ordre pour éviter la dissolution. La commune formée le 10 août, avait servi la chute du tyran ; c'était bien fait ; mais

plusieurs de ses membres avaient commis divers excès : il y avait eu, aux Tuileries et ailleurs, beaucoup de vols et de pillages ; il y avait eu, depuis, des fonds donnés à cette commune pour les subsistances : c'était au ministre de l'intérieur à demander des comptes, pour les transmettre au corps législatif. Roland pressa donc la commune de lui en donner ; la commune ne voulait guère, et pouvait moins encore en rendre : Roland dut le dire à l'Assemblée, pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'Assemblée eût eu de la force, elle n'aurait pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la commune ; c'était une opération politique, équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servait de la commune, était ministre ; il avait des partisans dans l'Assemblée ; il fit conserver son instrument. Roland demeura donc dans une position difficile : accusable s'il ne demandait pas des comptes, haï s'il continuait de les demander, son caractère probe ne pouvait hésiter ; son rigorisme y mit peut-être encore plus de solennité ; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'Assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la commune. Ils étaient nombreux ; elle devint son ennemie :

le voilà donc avec la haine de gens actifs, qui avaient, auprès du peuple, la réputation de patriotes du 10 août, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, suscitait à un collègue dont l'austérité le gênait, qui, d'ailleurs, avait dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la commune, de Santerre, etc. : joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparait contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avaient besoin de renverser leur surveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui se prévenaient pour les patriotes du 10 août, sans voir le fond du sac, ou d'intéressés à les soutenir, ou d'ignorans gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à saisir le moyen de renverser un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'est grossi de tous les débarquans à la Convention, trop étrangers à Paris, ou aux affaires, pour bien juger des choses, et de tous ceux dont l'amour-propre s'est irrité contre les députés marquans qui étaient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent se voir avec plaisir. Avec plus de temps, je suivrais ce parti dans toutes ses

ramifications, et je mettrais le doigt sur ses entreprises : mais c'en est assez pour conduire sur la voie de rechercher et de s'éclairer.

Maintenant il est clair que ce parti, aujourd'hui dominant, et dont Amar est l'organe, appelle *libelles* les écrits où Roland rendait compte de l'état de Paris, demandait des comptes à la commune, dénonçait à l'indignation publique les attentats de septembre, et prêchait l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution; ce qui est plus difficile que de tuer les gens comme le font ces Messieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car ce serait se brûler les doigts; mais on déclame sur la distribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille accusation pour la faire aussi hautement; il applaudit à la force de la déclamation, et se croit vengé quand on assassine ses défenseurs.

L'intelligence avec les Prussiens est une extravagance qu'on ne sait comment caractériser; et Brunswick doit bien rire de voir accuser d'être ses amis des gens qui lui faisaient si bonne guerre. Il n'y a qu'à lire la lettre où l'on prétend que Roland avoue le projet de quitter Paris, et l'on verra ce qu'il faut en

croire, surtout avec le but d'ouvrir un passage à Brunswick. Je sais que dans la supposition que les Prussiens s'approchassent beaucoup de Paris, on mit une fois en question ce qu'il conviendrait de faire, et s'il serait sage de faire quitter cette ville à la représentation nationale qui intéressait tout l'empire; mais la discussion fut légère, hypothétique, plus même qu'elle n'eût dû l'être; il n'y eut point de menaces faites par aucun des ministres à ses collègues; c'est Danton qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire un mérite, que pour nuire à Roland. J'ai ces choses-là très-présentes pour en avoir entendu parler à mon mari en sortant du conseil, qui se tenait alors chez lui. Quant à ce grand mouvement des citoyens de Paris, on sait qu'il servit de voile aux attentats de septembre, et que ce fut l'affaire de Kellermann, du 20 du même mois, qui sauva la république.

Il n'est pas moins ridicule de voir accuser le gouvernement d'alors d'affamer le peuple; jamais, sous le ministère de Roland, les subsistances ne furent rares et difficiles comme elles le sont devenues depuis : sa sollicitude à cet égard était extrême, et l'on peut voir ce qu'il a dit de la mauvaise administration

particulière à la commune de Paris sur cet objet.

C'est une infâme et absurde calomnie que d'avancer que Roland ait employé à soudoyer des écrivains, les fonds qui lui étaient donnés pour les subsistances. Premièrement, ces fonds-là ne venaient jamais dans ses mains; il ne pouvait les employer que par des mandats sur la trésorerie, en indiquant leur emploi; en second lieu, il a fourni les comptes de ces fonds; il les donnait chaque mois; il les a répétés à sa sortie; le tout appuyé de pièces justificatives; et il n'a cessé de demander qu'on en fît le rapport. Ils ont été examinés; mais il n'y avait que du bien à en dire; jamais la Montagne n'a voulu souffrir que le rapport fût fait. Il n'y a qu'à le demander à Dupin, député, l'un des commissaires chargés de l'examen; il n'y a qu'à le demander à Saint-Aubin, commissaire à la comptabilité, dont les commissaires de la Convention s'étaient aidés dans ce travail, qui a duré deux mois, qui a été suivi avec minutie et désir de trouver des fautes, sans pouvoir y parvenir. Troisièmement enfin, il n'y eut de donné à Roland, pour des impressions et des écrits, que cent mille livres, sur lesquelles, en six mois, il a dépensé seulement trente-quatre mille livres, dont il a également fourni les

comptes; le reste étant demeuré au trésor public, ainsi qu'il est prouvé par l'état de ce qui en est sorti.

Il faut une mauvaise foi, qu'on a peine à croire, pour débiter ces insignes mensonges; Roland n'avait point formé chez lui de nouveaux bureaux; il avait affecté à quelques commis le soin d'expédier les envois qu'il était chargé de faire, et jamais ne donna à rien le nom de *Formation d'esprit public;* ce sont ses ennemis qui ont commencé par inventer la chimère, et qui la baptisèrent ensuite à leur guise. Je défie de prouver que je me sois jamais mêlée de rien, et bien moins encore que j'aie rien dirigé. Roland n'avait rien de commun avec ses collègues pour la partie des finances, de même que ses collègues ne se mêlaient de l'envoi d'aucun écrit; il est impossible d'en citer un, expédié par Roland, qui n'eût pour but d'attacher à la révolution du 10 août, loin de chercher à la flétrir. Roland n'avait point d'action sur l'administration des postes pour lui rien faire intercepter, et jamais les administrateurs n'eussent pu, sans se perdre, se prêter à une si odieuse manœuvre : s'ils l'avaient seulement tenté, comment ne les en eût-on pas punis, eux tant persécutés, dont on a

bien pris les places, mais dont on n'a pu compromettre les personnes?

Il est faux que Roland ait supprimé quoi que ce fût, dont l'envoi était ordonné; j'ai vu expédier les discours de Marat : il est également faux qu'aucun ait été tronqué, ni pu l'être; je l'ai dit plus haut; j'ai fait voir que c'était impossible comme invraisemblable, et qu'on n'aurait pas attendu jusqu'aujourd'hui à le dénoncer, si cela se fût pratiqué une seule fois; qu'enfin aujourd'hui même, qu'on a l'audace de l'avancer, on n'ose ni ne peut citer. Mais quelle excellente précaution que celle d'accuser Roland et le Moniteur d'avoir fait, par le déplacement d'un mot, *délirer* les montagnards aux yeux de la république entière! ne pouvant anéantir l'histoire, ils voudraient empêcher de croire à ses matériaux! Eh! bon dieu! lors même qu'il ne resterait que leurs calomnies et leur conduite, l'atrocité du mensonge percerait toujours! On peut, durant quelques années, réduire la vérité au silence; mais on ne saurait l'étouffer, et les efforts mêmes employés pour l'anéantir résistent et constatent son existence.

On a fait un crime à Roland de la découverte de l'armoire de fer, et l'on est bien aise

de supposer qu'il en ait retiré quelque chose pour cacher ainsi le défaut de preuves qu'on ne saurait fournir contre la prétendue faction Brissot. Mais Roland avait des témoins, et Roland ne s'est point contredit. Un serrurier, nommé Gamin, établi à Versailles, dénonça qu'il avait été employé par Louis XVI à construire une petite cache dans son appartement aux Tuileries; il ignorait si cette cache contenait quelque chose. Roland avait l'inspection des Tuileries; elles étaient confiées à sa surveillance, ainsi que tout ce qu'elles renfermaient : il prend avec lui Gamin et Heurtier, l'architecte, homme respectable, se rend dans l'appartement du roi, où, dans un passage entre deux portes, Gamin lève un panneau de boiserie et découvre une petite porte de fer : Roland la lui fait ouvrir; elle fermait un trou dans le mur où se trouve des liasses de papier. Roland appelle un domestique, fait apporter une serviette, tire les liasses, sans les défaire, jette un coup-d'œil sur leurs titres qui annonçaient des correspondances avec les généraux et autres, les place dans la serviette, toujours en présence d'Heurtier et de Gamin, fait prendre le paquet à son domestique, et se rend à la Convention, où il les dépose authentiquement. Comme il tra-

versait les appartemens, il rencontra un député qui lui demande ce qu'il a là. « De bonnes choses, répliqua-t-il, que je vais remettre à la Convention. » Il faut dire qu'en mettant le château et tout ce qu'il contenait sous la responsabilité du ministre de l'intérieur, elle avait en outre créé une commission de quelques-uns de ses membres pour examiner les pièces, écrites ou imprimées, qui s'y étaient trouvées lors de l'invasion, et qui avaient été réunies dans une partie. Les membres de cette commission furent fâchés que le ministre ne les eût point appelés à la découverte; le ministre n'avait rien trouvé de plus simple, sur la dénonciation de Gamin, que de visiter les lieux, et y rencontrant des papiers, de les soumettre sur-le-champ à la Convention. Il se conduisit en homme probe et sans défiance; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amours-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire; mais il y a une faute de conduite et de précaution. Ajoutez que parmi les membres de la commission au château, était un certain Calon, personnage que Roland méprisait, avec lequel il avait quelquefois des difficultés, parce que ces députés commissaires voulaient étendre leur pouvoir

et bouleverser le château à leur gré, tandis que Roland, naturellement rigide, et fort de sa responsabilité, s'opposait souvent à leurs entreprises. On jugera ce Calon, lorsque j'aurai dit qu'il était public et reconnu tel, qu'il s'était associé avec une femme, sa maîtresse, pour établir, à communauté de profits, un *café-buvette* auprès de l'Assemblée.

On voit maintenant l'origine de tout ce tapage sur l'armoire de fer; on sent combien les divers ennemis de Roland se saisirent des apparences pour le faire soupçonner, et combien de petites passions concoururent à élever des nuages sur cette circonstance. De quel prix n'est-elle pas devenue pour ceux qui, voulant accuser de conspiration les députés amis de Roland, trouvent si commode de faire croire que l'armoire renfermait des pièces que le ministre aura soustraites! Mais rapprochez les temps, calculez les faits, et vous arrêtant à celui-là seul, voyez donc que, si Roland avait voulu faire une soustraction, il aurait commencé par une ouverture furtive, après laquelle il en aurait fait faire une bien authentique, à laquelle aucune forme n'eût manqué. Sa marche rapide et non précautionnée, en l'exposant aux inculpations, prouve son innocence, pour quiconque veut réfléchir. Heur-

tier existe; c'est un homme d'âge, et généralement estimé : Gamin existe aussi; ils ont dressé leur petit procès-verbal de l'opération, et cette pièce, comme ces détails, ne seront pas perdus pour l'histoire. Je ne relèverai point l'accusation faite contre Roland de protéger les partisans de l'aristocratie, et de tendre les bras aux émigrés : Roland était, dans son administration, d'une justice impartiale et sévère; il ne tendait les bras qu'à la loi; il ne voyait qu'elle, et ne prononçait jamais que d'après elle. Assurément l'aristocratie doit trouver aussi étrange de se voir donner un tel patron, qu'il doit le paraître à Brunswick de l'entendre nommer son ami; ces sottises-là ne feront pas long-temps fortune. Il est très-vrai que la république une fois établie, Roland voulait attacher à elle jusqu'à ses ennemis par un régime équitable; il voulait de bonnes lois au lieu de sang : ces principes donnèrent une sorte de confiance aux gens mêmes qui, sans fanatisme pour la royauté, n'étaient pourtant pas républicains; ils se sentaient convertir; ils convenaient que ce ministre patriote paraissait cependant honnête homme. Les jaloux prirent acte de ces aveux pour offrir Roland comme un partisan de l'aristocratie; c'est ainsi qu'ils ont fini par

qualifier tous les sages amis de l'humanité.

Je voudrais bien que l'on me fît voir comment Roland qui, dans l'ancien régime, avait renoncé à son propre avancement pour soutenir la liberté du commerce, sur laquelle on lui faisait un crime de ses opinions; qui avait professé ses principes dans des ouvrages publics, depuis quinze à vingt ans; qui, fidèle, à son caractère, lors de la révolution, s'était déclaré pour elle au point de devenir en butte à toute l'aristocratie de Lyon; qui, placé au ministère, s'y était comporté avec un vrai courage; qui avait osé publier une lettre au roi, que les partisans du trône ne lui pardonnent point encore; qui, rappelé au ministère, par l'insurrection du 10 août, avait son intérêt et sa gloire engagés à la soutenir : comment, dis-je, Roland pouvait-il chercher à la décrier, à favoriser les royalistes qui le haïssaient ou se seraient défiés de lui; à relever l'aristocratie dont il avait mérité la persécution, et qui, aujourd'hui même, sourit à celle dont il est victime? Qu'aurait-il pu prétendre? il était placé aussi haut qu'on pût l'être alors, et il jouissait d'une grande considération; l'ambition ou l'intérêt n'avait à chercher que de le soutenir en place, et s'il les eût écoutés, il aurait ménagé les passions, flatté les partis;

il se serait bien gardé de heurter personne : le soin de ne pas se faire des ennemis est le premier caractère de l'homme ambitieux déjà parvenu dans une république. Voyez-le, au contraire, dénonçant rigoureusement les abus qu'il ne pouvait réprimer, ne flattant qui que ce soit au monde, et ne pliant jamais devant la force ou le préjugé du jour : c'est l'allure d'un homme sincère et courageux, et non celle d'un hypocrite. Ceci nous ramène aux députés auxquels on peut appliquer de semblables raisonnemens.

Le corps électoral de Paris avait été évidemment soumis à Robespierre et à Danton ; ses nominations étaient leur ouvrage : on sait comment Robespierre pérora contre Priestley et pour Marat ; on sait qu'il produisit son frère ; on vit Danton s'échapper des fonctions du ministère pour y exercer son empire, et l'on n'a point oublié que ce sont ces meneurs du corps qui lui ont fait élire d'Orléans. (Je demande ici, par occasion, pourquoi on ne l'a pas attendu pour le procès des députés avec lesquels on a voulu le confondre dans le décret d'accusation, et à qui on le donne pour complice.) On vit, dans la députation de Paris, les membres de ce fameux comité de surveillance de la commune qui avaient dirigé les

massacres de septembre, qui avaient exhorté les départemens à les imiter, dans une circulaire bien connue, que Danton faisait expédier sous son couvert; on y vit des hommes accusés de vols, et qu'effectivement depuis le conseil-général, un peu renouvelé, n'a pu se dispenser de dénoncer en conséquence, quoiqu'ils siégeassent dans la Convention, et qu'ils y soient demeurés sur le sommet de la montagne (Sergent et Panis). Les constituans, arrivant pour la Convention, connaissant déjà Paris, les révolutions et les personnages, y vinrent inquiets de cette députation parisienne, indignés des événemens de septembre, disposés à se méfier de l'une, et à punir les auteurs des autres. Cette disposition n'eût point échappé aux intéressés, lors même que les constituans auraient cherché à la dissimuler; ce qu'ils ne firent pas. Mais la convention s'ouvrit avant d'être complète, et la députation parisienne se fit un parti qui se recruta de tous les ignorans ou les faibles, à mesure qu'ils survinrent; elle en avait déjà bon nombre, lorsque la totalité fut rassemblée, et que tous les constituans s'y trouvèrent. On voit bien que j'appelle ainsi les députés qui l'avaient été à l'Assemblée de 89, et qui se sont trouvés, en plus grande partie, dans

ce qu'on a appelé le côté droit de la Convention.

L'agitation de Paris, la conduite de sa commune, la faiblesse du département, le ton de ses députés, la tyrannie des tribunes, inspirèrent, comme première mesure, l'idée d'une garde départementale, qui assurât la liberté de la représentation nationale, qui rappelât aux Parisiens qu'ils n'étaient pas ses maîtres, et qui ne laissât point oublier aux départemens la nécessité de la balance pour l'avantage commun. On peut voir, dans le rapport de Buzot sur cet objet, les principales raisons à l'appui de cette proposition. Ce fut le gant jeté comme signe de combat. La députation parisienne sentit que son ascendant allait être perdu; et comme elle renfermait des coupables qui ne pouvaient se sauver qu'à la faveur de cet ascendant soutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter la mesure qui le lui aurait arraché : dès-lors la guerre fut à mort; c'est ainsi qu'elle la fit; mais ses adversaires ne le virent pas assez; ils ne surent point se coaliser, parce qu'ils n'imaginaient point qu'il fallût un parti à la vérité; ils négligèrent les Jacobins, parce qu'ils y étaient mal accueillis; ils n'intriguèrent pas, parce qu'ils n'avaient pour cela ni argent, ni astuce : une

quarantaine d'entr'eux se réunissaient pour causer chez Valazé, d'où il ne sortait jamais que beaucoup de courage pour soutenir les principes, pour braver les déclamateurs, pour se dévouer généreusement; mais point de mesures qu'en motions, dont on leur faisait des crimes. Ils voulaient travailler, tel quel, à la constitution, puisqu'il était inutile de batailler davantage pour se mettre en meilleure situation. Les meneurs de la députation parisienne voulurent que l'Assemblée s'embarrassât dans un jugement, pour entretenir le feu des esprits, se faire un mérite de la mort d'un homme renversé, qui ne pouvait plus nuire, et retarder une constitution, dont la confection ramènerait l'ordre et bornerait leur pouvoir. Mais, dira-t-on, ce sont eux qui l'ont faite depuis le 2 juin : mais, vous répondrai-je, ce sont eux qui l'empêchaient auparavant : lisez les feuilles du temps; et la preuve qu'ils ne s'en soucient pas davantage aujourd'hui, c'est qu'après l'avoir fait accepter, ils l'ont suspendue, en déclarant que la France demeurait en révolution. De manière que les départemens, qui ne l'ont acceptée que par lassitude, ne s'en reposent pas mieux : jamais ils n'ont été tant travaillés de mouvement, de misère, et de tout ce qui s'ensuit. Pour

quiconque a suivi les séances de la convention, il est aisé de juger qui faisait naître les débats scandaleux : lorsque les députés du côté droit raisonnaient, on les accusait; ils se défendaient donc : aussitôt on criait à la personnalité; les tribunes les menaçaient, faisaient pleuvoir sur eux les injures, même les crachats : indignés, ils en appelaient à leurs commettans; on les traitait de conspirateurs, et on leur montrait des bâtons ou des pistolets : et l'on dit aujourd'hui dans leur procès, qu'ils gouvernaient! Qu'ont-ils donc fait à leur guise? rien au monde; ils n'étaient donc ni meneurs, ni puissans. Leurs discours, dans l'affaire du roi, prouvent assez leur raison, et le désir de fonder la république par la sagesse, plutôt que par le sang : je me dispense de les suivre; il faut les lire pour les juger : voilà ce que la postérité appréciera sans passion; elle verra qu'ils calculaient pour elle, en s'oubliant eux-mêmes : elle honorera leur mémoire en jetant des fleurs sur leur tombe; vain et tardif hommage, qui ne rappelle point à la vie ceux qui l'ont perdue, et dont pourtant l'espoir les console quand ils s'immolent à leur pays!

L'assassinat de Lepelletier est encore une sorte de mystère; mais je n'oublierai jamais

deux faits que je veux consigner ici : le premier, c'est que j'ai vu tous les proscrits d'aujourd'hui, désespérés de cet événement : j'ai vu Buzot et Louvet en soupirer et verser des pleurs de rage, persuadés que quelque hardi montagnard avait préparé ce coup pour l'attribuer au côté droit, et s'en faire contre lui, sur le peuple, un moyen de fanatisme. Le second, c'est que Gorsas, énonçant assez clairement cette opinion, ajoute que probablement on ne découvrirait point l'assassin, ou qu'on ne le produirait que mort. Il est très-vrai qu'un Parisien montagnard, commis avec un autre à sa recherche, ne joignit Pâris qu'en Normandie, dans une auberge, où ils dirent qu'il s'était brûlé la cervelle. Il est très-vrai aussi que la Montagne fit une espèce de saint de Lepelletier, qui sûrement ne s'attendait guère à cet honneur; homme faible et riche, qui s'était donné à elle par peur, comme Héraultde-Séchelles et quelques autres ci-devant de cette trempe; il ne lui devenait très-utile qu'en mourant de cette manière. L'effet de cette mort fut tel que l'avait prévu le côté droit : et c'est une raison de plus pour s'assurer que les fugitifs ne sont pas les auteurs de celle de Marat, quand il ne serait point absurde de supposer que l'on commande la ré-

solution d'une Corday, sans compter encore que l'immolation de Marat de leur part, était une sottise dangereuse dans les circonstances, et avec leur projet de venir à Paris. Ajoutons maintenant que des hommes ennemis du sang, cherchant à réprimer les excès, le meurtre et le pillage, assez courageux pour défier leurs adversaires en face, ne prennent guère de tels moyens; tandis qu'ils sont naturels à un Danton, qui faisait dresser chez lui les listes du massacre de septembre, qui en faisait distribuer ensuite l'éloge sous son contre-seing, de même qu'à ses coopérateurs, les membres du comité de surveillance, qui avaient dirigé l'opération.

Il faut étudier les séances des Jacobins dans toutes ces circonstances, voir comment avait été préparé le 10 mars, l'histoire de la conspiration de ce jour, échouée, puis reprise, pour juger de la valeur des audacieuses inculpations qui attribuent nos maux aux sages qu'on va sacrifier.

Il est curieux de voir comment le rapporteur Amar confond les temps, les choses et les personnes : il fait de la Vendée l'ouvrage du côté droit, de la prétendue faction dont il met Roland. Or, les troubles de la Vendée ne se sont déclarés que deux mois au moins après

sa sortie du ministère ; et certes, à cette époque, les Brissotins n'étaient pas les meneurs de la Convention ; ce n'est donc pas leur faute si l'Assemblée ne prit pas des mesures efficaces contre ces troubles. Je dirai plus, c'est qu'avec l'activité de Roland et sa correspondance vigilante, jamais ces troubles n'eussent eu le temps de s'accroître sous son ministère ; la mollesse de Garat les a laissé propager. Je sais de son premier commis que ce faible ministre avait mis beaucoup de lenteur dans les commencemens. Champagneux lui présenta des vues sur les moyens rapides à déployer ; Garat, toujours entre deux eaux, n'adopta point de plan, et laissa l'étincelle produire l'embrasement (1).

(1) Ceci n'est pas tout-à-fait exact; voici le fait qui me concerne : La première nouvelle de la rébellion de la Vendée arriva au ministère de l'intérieur le 15 mars 1793, et me tomba dans les mains ; j'en fus épouvanté. Garat était au conseil qui se tenait alors au palais des Tuileries : j'y cours, mes dépêches et une carte à la main ; je lui communique mon effroi et quelques vues pour étouffer cette insurrection à sa naissance : je voulais que dans le jour, à l'heure même, on eût déployé tous les moyens d'attaque et de défense. Garat rentre au conseil, fait le rapport de ce que je viens de lui dire. Le ministre de la guerre se charge de la direction des forces à envoyer contre les insurgés : il commissionne le général Berruyer, qui ne partit cependant de Paris que le 25 de mars. La correspondance nous apprit que le courrier de Nantes à Paris avait été intercepté : j'allai

Amar prétend que les fugitifs tentèrent, depuis leur proscription, de se réunir à la Vendée; quoi donc les en eût empêchés s'ils l'avaient voulu? Ils seraient en sûreté, et ils errent à l'aventure. Ils sont à chaque minute au moment de perdre la vie qu'ils pourraient s'assurer en se donnant à l'Angleterre dont on avance qu'ils furent les agens; qui donc les retient?

Calomniateurs abominables, comparables à ces insensés qui condamnèrent Socrate, aux jaloux qui perdirent Phocion, aux intrigans qui bannirent Aristide, aux scélérats qui assassinèrent Dion, vous dites au peuple: Voilà la liberté; et vous la violez dans ses représentans: vous prétendez lui avoir donné une constitution, et vous ne voulez pas qu'il en jouisse; vous proscrivez, emprisonnez, faites juger deux cents membres de la Convention, et vous dites qu'ils vous dominaient, qu'ils faisaient une faction; qu'êtes-vous donc? vous qui méconnaissez tous les droits, qui vous

à l'administration des postes pour m'en éclaircir. Quand je sus que ce courrier avait manqué quatre jours de suite, et que les administrateurs n'en avaient averti ni la Convention, ni aucun des ministres, je ne pus modérer ma fureur sur une négligence aussi impardonnable, et ils eussent été destitués sur-le-champ, si on m'eût écouté. (*Note de M. Champagneux.*)

élevez au-dessus de toutes les autorités, qui abusez de tous les pouvoirs, qui gouvernez par le fer, qui ne prêchez que la terreur, et qui faites gémir la France sous la tyrannie la plus exécrable! — Ces hommes que vous accusez de tant de crimes, sans en prouver un seul, qu'ont-ils gagné dans cette lutte honorable, soutenue avec intrépidité contre la scélératesse ou l'aveuglement, au milieu de dégoûts sans nombre, de périls qu'ils sentaient, qu'ils annonçaient, que vous avez réunis sur leur tête, et dont vous les accablez? — *Leurs opinions sur les colonies étaient un objet de trafic.* — Eh! ce sont les riches colons qui les haïssent; ils ne les payaient donc pas? Où sont leurs billets? N'est-ce pas eux qui firent rendre un décret pour obliger tous les députés à présenter le compte et donner raison de l'augmentation de leur fortune depuis la révolution? Vous ne poursuivîtes pas son exécution, et vous avez fait semblant de ne pas vous en souvenir en en rendant dernièrement un autre pareil qui n'aura pas plus d'effet. Vous faites juger Perrin; pourquoi donc gardez-vous Sergent, et ne faites-vous pas regorger Danton? Cela viendra peut-être; car vous devez finir par vous détruire les uns et les autres, et vous servir pour cela de vos propres mains. Mais

pourquoi les femmes de vos riches proscrits languissent-elles dans la misère?

Celle de Guadet, nourrice d'un enfant qui vit le jour dans ces temps malheureux, gardée chez elle, depuis le départ de son mari, par un gendarme qui se rit de ses pleurs; sous la surveillance d'un portier barbare, président de sa section, qui ne permet pas la sortie d'un paquet; ne subsiste que du prix de quelques effets, montres, couverts, linge, qu'elle fait vendre en cachette. Celle de Gensonné, mourante de maladie et de douleurs, ne suffit au soutien de ses deux jolis enfans que par les secours secrets de quelques amis. Celle de Brissot, gardée d'abord dans un hôtel garni, parce que les scellés étaient sur sa porte, traînée à la Force, y languirait encore comme elle a fait durant cinq jours, au pain et à l'eau, sur la paille, faute d'argent, si une main secourable n'était venue lui apporter quelque soulagement. La femme de Pétion, comme celle de Roland, également prisonnières à Sainte-Pélagie, ne paient qu'à l'aide d'emprunts la mince dépense à laquelle elles se réduisent. Et toi, Chabot, où pris-tu ces sommes que tu reconnais à ta nouvelle épouse? et toi.... mais une récrimination, toute juste qu'elle soit, n'est pas digne de la cause des hommes cé-

lèbres que la tyrannie tient aujourd'hui sur la sellette d'un tribunal sanguinaire dont la composition ferait rire, si elle ne transportait d'horreur. Et ces hommes, non encore jugés, sont réunis dans un local de la prison, au nombre de vingt-neuf, avec un lit pour cinq! O France! tu laisses ainsi traiter, je ne dis pas tes enfans, mais tes pères à la liberté, tes défenseurs, et tu parles de république!

Je n'ai pas le courage de m'appesantir sur les détails révoltans de cet acte absurde d'accusation, après la lecture publique duquel on a entendu un défenseur observer que, contre toutes les formes, aucune des pièces ne lui avait été communiquée. A sa prière de faire délibérer le tribunal sur cette présentation et la demande en conséquence, le président chuchotte un instant à sa droite, et répond, en balbutiant, que l'immensité des pièces rend leur communication difficile; que d'ailleurs il y en a beaucoup sous les scellés chez les accusés; qu'on les fera prendre, mais qu'on va toujours procéder aux débats. — Ainsi, l'on a procédé à la confection de l'acte d'accusation, dans l'espérance qu'il doit être appuyé par des pièces qu'on n'a pas vues et qu'on suppose chez les accusés; ainsi, l'on procède à leur jugement sans communiquer les autres

pièces qu'on prétend avoir, sous prétexte de leur trop grand nombre. Et ce n'est pas là de l'imposture ! — Juste ciel ! jamais je n'aurais imaginé ces détails si je n'eusse été présente. Appelée comme témoin aux débats, j'ai assisté dans cette qualité à l'ouverture de l'affaire; j'ai présumé qu'on avait dessein de profiter, pour me perdre, des vérités que j'aurais le courage de dire : retirée, après la lecture de l'acte d'accusation, j'attendais mon tour d'être appelée; il n'est pas venu; on m'a ramenée dans ma prison : voici le troisième jour, on ne vient point encore. J'ai passé les heures d'attente du premier jour dans le greffe du tribunal où j'ai parlé avec force et liberté à tous ceux qui s'y sont trouvés. Aurait-on réfléchi que cette force et cette liberté pourraient avoir quelqu'effet à l'audience ; qu'il vaut mieux l'éviter, dépêcher les députés sans moi, et m'appeler ensuite après eux pour finir de ma personne, sans me faire un accessoire intéressant à leur cause? — J'en ai peur. Je désire mériter la mort en allant leur rendre témoignage tandis qu'ils vivent, et je crains de perdre cette occasion. Je suis sur les épines; j'attends l'huissier, comme une ame en peine attend son libérateur; je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience.

26 octobre 1793.

Votre lettre, mon cher Bosc, m'a fait un bien extrême ; elle me montre votre ame entière et tout votre attachement : l'une et l'autre sont aussi rares à mes yeux que précieuses pour mon cœur. Nous ne différons pourtant pas autant que vous l'imaginez ; nous ne nous sommes pas bien entendus. Je n'avais pas le dessein de partir à ce moment, mais de me procurer le moyen de le faire à celui qui me serait devenu convenable. Je voulais rendre hommage à la vérité, comme je sais faire, puis m'en aller tout juste avant la dernière cérémonie ; je trouvais beau de tromper ainsi les tyrans. J'avais bien remâché ce projet, et je vous jure que ce n'était point la faiblesse qui me l'avait inspiré. Je me porte à merveille ; j'ai la tête aussi saine et le courage aussi vert que jamais. Il est très-vrai que le procès actuel m'abreuve d'amertume et m'enflamme d'indignation : j'ai cru que les fugitifs étaient aussi arrêtés. Il est possible qu'une douleur profonde et l'exaltation de sentimens déjà terribles, aient mûri, dans le secret de mon cœur, une résolution que mon esprit a revêtue d'excellens motifs.

Appelée en témoignage dans l'affaire, j'ai

trouvé que cela modifiait mon allure. J'étais fort décidée à profiter de cette occasion, pour arriver au but avec plus de célérité : je voulais tonner sans réserve, et finir ensuite ; je trouvais que cela même m'autorisait à ne rien taire, et qu'il fallait l'avoir en poche en se rendant à l'audience : cependant je n'ai pas attendu d'en être pourvue pour soutenir mon caractère. Dans les heures d'attente que j'ai passées au greffe, au milieu de dix personnes, officiers, juges de l'autre section, etc., entendue d'Hébert et de Chabot, qui sont venus, dans la pièce voisine, j'ai parlé avec autant de force que de liberté. Mon tour pour l'audience n'est pas arrivé ; on devait me venir chercher le second jour; le troisième s'achève, et l'on n'a pas paru : j'ai peur que ces drôles n'aient aperçu que je pourrais faire un épisode intéressant, et qu'il vaut mieux me rejeter après coup.

J'attends avec impatience, et je crains maintenant d'être privée d'avouer mes amis en leur présence. Vous jugez, mon ami, que, dans tous ces cas, il faut attendre et non commander la catastrophe; c'est sur cela seul que nous ne sommes pas complètement d'accord : il me semblait qu'il y avait de la faiblesse à recevoir le coup de grâce, quand on pouvait

se le donner, et à se prodiguer aux insolentes clameurs d'insensés, aussi indignes d'un tel exemple, qu'incapables d'en profiter. Nul doute qu'il fallût faire ainsi il y a trois mois; mais aujourd'hui c'est en pure perte pour la génération; et quant à la postérité, l'autre résolution, ménagée comme je vous l'exprime, n'est pas d'un moins bon effet.

Vous voyez que vous ne m'aviez pas bien comprise : examinez donc la chose sous le point de vue où elle m'a frappée : ce n'est pas du tout celui où vous l'envisagez : je consens à accepter votre détermination, quand vous l'aurez ainsi réfléchie. J'abrège, pour que vous ayez cette réponse par la même voie; il me suffit d'indiquer ce que la méditation vous fera développer à loisir. Ma pauvre petite! où donc est-elle? Apprenez-le moi, je vous prie; donnez-moi quelques détails; que mon esprit puisse du moins la saisir dans sa situation nouvelle. Touchée de vos soins, vous jugez que je sens aussi l'amertume de toutes ces circonstances. J'apprends que mon beau-frère est en arrestation : sans doute le séquestre de ses biens n'est pas levé, et peut-être aura-t-il à craindre la déportation.

Considérez que votre amitié, trouvant très-pénible le soin que je réclamais d'elle, peut

aisément vous faire illusion sur ce que vous pouvez ou devez à cet égard : tâchez de penser à la chose, comme si ce n'était ni vous, ni moi, mais deux individus, dans nos situations respectives, soumis à votre jugement impartial. Voyez ma fermeté, pesez les raisons, calculez froidement, et sentez le peu que vaut la canaille qui se nourrit du spectacle.

Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin; mais prenez garde à ne pas vous exposer.

A la personne chargée du soin de ma fille.

Vous devez au malheur, citoyenne, et vous tenez de la confiance un dépôt qui m'est bien cher.

Je crois à l'excellence du choix de l'amitié, voilà le fondement de mes espérances sur l'objet des sollicitudes qui rendent pénible ma situation présente.

Le courage fait supporter aisément les maux qui nous sont propres; mais le cœur d'une mère est difficile à calmer sur le sort d'un enfant auquel elle se sent arracher.

Si l'infortune imprime un caractère sacré, qu'il préserve ma chère Eudora, je ne dirai pas des peines semblables à celles que j'é-

prouve, mais de dangers infiniment plus redoutables à mes yeux! qu'elle conserve son innocence, et qu'elle parvienne à remplir un jour, dans la paix et l'obscurité, le devoir touchant d'épouse et de mère. Elle a besoin de s'y préparer par une vie active et réglée, et de joindre, au goût des devoirs de son sexe, quelque talent dont l'exercice lui sera peut-être nécessaire : je sais qu'elle a chez vous des moyens pour cela. Vous avez un fils, et je n'ose pas vous dire que cette idée m'a troublée; mais vous avez aussi une fille, et je me suis sentie rassurée. C'est assez dire à une ame sensible, à une mère et à une personne telle que je vous suppose. Mon état produit de fortes affections, il ne comporte pas de longues expressions. Recevez mes vœux et ma reconnaissance.

La mère d'Eudora.

NOTES SUR MON PROCÈS ET L'INTERROGATOIRE QUI L'A COMMENCÉ

Dans les premiers instans de mon arrestation, j'imaginai d'écrire à Duperret, pour le

prier de faire entendre mes réclamations. Sans être liée avec lui, j'avais remarqué, dans son caractère, cette espèce de courage qui fait que l'on ne craint pas de se mettre en avant quand il est question d'obliger, et il m'inspirait la confiance que donne en révolution la conformité des mêmes principes. Je ne m'étais pas trompée; Duperret me répondit avec intérêt et chaleur; il ajouta, à l'expression de ses sentimens, quelques nouvelles sur l'état des choses et celui des députés fugitifs. Je le remerciai; je répliquai sur l'article de nos amis, en exprimant mes vœux pour leur salut et celui de ma patrie. Quelques jours après, ayant fait imprimer l'interrogatoire qu'un administrateur de police était venu me faire subir à l'Abbaye, j'en adressai un exemplaire à Duperret; j'exprime, à cette occasion, mon mépris pour les sots mensonges qu'Hébert venait de débiter, à mon sujet, dans son *Père Duchesne*. Ces objets formant une correspondance de trois ou quatre petites lettres, y compris un billet, par lequel je prévenais Duperret, ainsi que je prévins, dans le temps, plusieurs personnes que je jugeais s'intéresser à moi, de ma prétendue mise en liberté de l'Abbaye, transformée subitement en une nouvelle arrestation pour Sainte-Pélagie. C'est

cette correspondance sur laquelle on veut fonder une accusation contre moi, comme ayant, du moins indirectement, entretenu des relations avec les députés rebelles du Calvados. Le jour même de l'exécution de Brissot (1), je fus transférée à la Conciergerie, placée dans un lieu infect, couchée sans draps, sur un lit qu'un prisonnier voulut bien me prêter; et le lendemain, je fus interrogée, au greffe du tribunal, par le juge David, accompagné de l'accusateur public, en présence d'un homme que je soupçonne être un juré. On me fait d'abord de longues questions sur ce qu'était Roland avant le 14 juillet 1789; qui était maire à Lyon, lorsque Roland fut municipal? etc. Je satisfais à ces questions par l'exact exposé des faits; mais je remarquai, dès-là même, qu'en me demandant beaucoup de choses, on n'aimait pas que je répondisse avec détails. Après quoi, sans transition, l'on me demande si, dans le temps de la Convention, je ne voyais pas souvent tels députés, et l'on dénomma les proscrits et les condamnés; si je n'ai pas entendu, dans leurs conférences, traiter de la force départementale et des moyens de l'obtenir.

(1) 31 octobre 1793 [10 brumaire an II.]

J'avais à expliquer que je voyais quelques-uns de ces députés comme des amis avec lesquels, Roland et moi, nous étions liés du temps de l'Assemblée constituante, quelques autres par occasion, comme connaissances, et amenés par leurs collègues, et que je n'avais jamais vu plusieurs d'entre eux; que, d'ailleurs, il n'y avait jamais eu chez Roland de comités, ni de conférences; mais qu'on y parlait seulement, en conversations publiques, de ce dont s'occupait l'Assemblée, et de ce qui intéressait tout le monde. La discussion fut longue et difficile, avant que je pusse faire inscrire mes réponses; on voulait que je les fisse par oui et par non; on m'accusa de bavardage; on dit que nous n'étions pas là au ministère de l'intérieur pour y faire de l'esprit : l'accusateur public et le juge, le premier surtout, se comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens persuadés qu'ils tiennent un grand coupable, et impatiens de le convaincre. Lorsque le juge avait fait une question, et que l'accusateur public ne la trouvait pas de son goût, il la posait d'une autre manière, l'étendait et la rendait complexe ou captieuse, interrompait mes réponses, exigeait qu'elles fussent abrégées : c'était une vexation réelle. J'ai été retenue environ

trois heures, ou un peu plus, après lesquelles on a suspendu l'interrogatoire pour le reprendre le soir, disait-on. J'attends. La volonté de me perdre me semble évidente; je n'assurerai point mes jours par une lâcheté; mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter, par des bêtises, le travail de l'accusateur public, qui semble désirer que je lui prépare, dans mes réponses, l'acte d'accusation que son zèle médite contre moi.

Deux jours après; j'ai été appelée de nouveau, pour la suite de l'interrogatoire. La première question a porté sur la prétendue contradiction que l'on supposait exister entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avais dit que je n'étais pas liée particulièrement avec lui, d'où il résultait que je déguisais la vérité sur mes relations politiques avec les rebelles. J'ai répondu que je n'avais pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier; qu'il était aisé de le voir par la première lettre que je lui adressai, en lui envoyant copie de celle pour la Convention; que les lettres subséquentes étaient le résultat de l'intérêt et de la franchise avec lesquels il m'avait répondu, etc.; qu'à l'époque où avait commencé cette petite correspondance, il n'y avait point de ce qu'on appelait révolte et rébellion; que

j'avais alors peu de choix à faire dans l'Assemblée, pour m'adresser à une personne à laquelle je ne fusse pas tout-à-fait étrangère, et qui voulût se charger de mes intérêts. Demandé quels étaient avec lui nos amis communs : *R.* Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avais pas connaissance que Roland, avant son ministère, eût été du comité de correspondance des Jacobins ? *R.* Oui.

D. Si ce n'était pas moi qui me chargeais de la rédaction des lettres qu'il avait à faire pour le comité ? *R.* Que je n'avais jamais prêté mes pensées à mon mari ; mais qu'il pouvait avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connaissais point le bureau de formation d'esprit public, établi par Roland, pour corrompre les départemens, appeler une force départementale, déchirer la république, suivant les projets d'une faction liberticide, etc., et si ce n'était pas moi qui dirigeais ce bureau ? *R.* Que Roland n'avait point établi de bureau sous cette dénomination, et que je n'en dirigeais aucun. Qu'après le décret de la fin d'août, qui lui ordonnait de répandre des écrits utiles, il avait affecté à quelques commis le soin de les expédier ; qu'il mettait du zèle à l'exécution d'une loi dont l'observation devait répandre la connaissance et l'amour de

la révolution; qu'il appelait cela la correspondance patriotique, et que ses propres écrits, loin d'exciter à la division, respiraient tous le désir de concourir au maintien de l'ordre et de la paix.

D. Observé que je déguiserais en vain la vérité, comme il paraissait évidemment, par toutes les réponses que je voulais faire; que sur la porte de ce bureau même, il y avait une ridicule dénomination, et que je n'étais pas assez étrangère aux opérations de mon mari pour l'avoir ignorée; qu'inutilement je voudrais justifier Roland, et qu'une fatale expérience n'avait que trop appris le mal qu'avait fait ce perfide ministre, en répandant des calomnies contre les plus fidèles mandataires du peuple, et soulevant les départemens contre Paris. *R.* Que loin de déguiser la vérité, je m'honorais de lui rendre hommage, même au péril de ma vie; que je n'avais jamais vu l'inscription dont on me parlait; que j'avais remarqué, au contraire, dans le temps que cette dénomination se répandait dans le public, qu'elle n'était pas employée dans les états imprimés des bureaux du département de l'intérieur. Quant aux attributions injurieuses faites à Roland, je n'opposais que deux faits: le *premier*, ses *écrits*, qui tous

renfermaient les meilleurs principes de la morale et de la politique ; le *deuxième*, l'envoi qu'il faisait de tous ceux imprimés par ordre de la Convention nationale, et son exactitude à faire expédier ceux des membres de cette Assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

D. Si je savais à quelle époque Roland avait quitté Paris, et où il pouvait être ? *R.* Que je le sache, ou non ; je ne dois ni ne veux vous le dire.

D. Observé que cette obstination à déguiser toujours la vérité, montrait que je croyais Roland coupable ; que je me mettais en rébellion ouverte contre la loi ; que j'oubliais les devoirs d'accusée, qui doit surtout la vérité à justice, etc. — L'accusateur public, qui posait cette question, eut soin de la charger, comme toutes celles qu'il se mêlait de faire, d'épithètes outrageantes, et d'expressions qui sentaient la colère. Je voulus répondre ; il requiert de m'interdire les détails ; et lui et le juge, cherchant à se prévaloir de l'espèce d'autorité que leur donnaient leurs fonctions, employèrent tous les moyens pour me réduire au silence, ou me faire parler à leur gré. Je m'indignai ; je dis que je me plaindrais en plein tribunal de cette manière vexatoire et

inouïe d'interroger ; que je ne m'en laissais pas imposer par l'autorité ; que je reconnaissais, avant tout, ce que les hommes avaient institué, la raison et la nature ; et me tournant du côté du greffier, prenez la plume, lui dis-je, et écrivez : R. Un accusé ne doit compte que de ses faits, et non de ceux d'autrui. Si, durant plus de quatre mois, on n'eût pas refusé à Roland la justice qu'il sollicitait si vivement, en demandant l'apurement de ses comptes, il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter, et je ne serais pas dans le cas de taire sa résidence, en supposant qu'elle me fût connue. Que je ne connaissais point de loi au nom de laquelle on pût engager à trahir les sentimens les plus chers de la nature.

Ici l'accusateur public, furieux, s'écria qu'avec une telle bavarde on n'en finirait jamais ; et il fit clore l'interrogatoire.

« Que je vous plains ! lui dis-je avec sérénité. Je vous pardonne même ce que vous me dites de désobligeant : vous croyez tenir un grand coupable, vous êtes impatient de le convaincre ; mais qu'on est malheureux avec de telles préventions ! Vous pouvez m'envoyer à l'échafaud ; vous ne sauriez m'ôter la joie que donne une bonne conscience, et la persuasion que la postérité vengera Roland et

moi ; en vouant à l'infamie ses persécuteurs. » On me dit de choisir un défenseur ; j'indiquai Chauveau, et je me retirai, en leur disant d'un air riant : « Je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché. »

Cet interrogatoire s'est fait dans une salle dite du conseil, où était une table autour de laquelle étaient rangées plusieurs personnes, qui paraissaient être là pour écrire, et qui ne faisaient que m'écouter. Il y eut beaucoup d'allans et de venans, et rien ne fut moins secret que cet interrogatoire.

PROJET DE DÉFENSE AU TRIBUNAL (1).

L'accusation portée contre moi repose entièrement sur ma prétendue complicité avec des hommes appelés conspirateurs. Mes liaisons d'amitié avec un petit nombre d'entre

(1) Cette pièce devait être lue comme Mémoire justificatif ; elle fut écrite par madame Roland, à la Conciergerie, dans la nuit qui suivit son interrogatoire. (*Note de M. Champagneux.*)

eux, sont très-antérieures aux circonstances politiques qui les font considérer aujourd'hui comme coupables. Les rapports que j'ai conservés avec eux, par une voie intermédiaire, à l'époque de leur départ de Paris, sont absolument étrangers aux affaires. Je n'ai point eu proprement de correspondance politique, et, à cet égard, je pourrai m'en tenir à une dénégation absolue; car je ne saurais être interpellée de rendre compte de mes affections particulières : mais je puis m'honorer d'elles comme de ma conduite, et je n'ai rien à taire au public. Je dirai donc que j'ai reçu des expressions de regret sur ma détention, et l'avis que Duperret avait pour moi deux lettres, soit qu'elles eussent été écrites avant ou après avoir quitté Paris, soit qu'elles fussent d'un seul ou de deux de mes amis, je l'ignore. Duperret les avait remises en d'autres mains, et je ne les ai jamais vues. J'ai reçu, une autre fois, la pressante invitation de rompre mes fers, des offres de service pour m'aider à y réussir suivant les moyens que je jugerais convenables, et pour me rendre où je trouverais bon. Je n'ai voulu me prêter à rien de semblable, par devoir et par honneur : par devoir, pour ne point exposer ceux à la garde de qui j'étais confiée; par honneur, parce que, dans

tous les cas, je préférais courir les risques d'un procès injuste, à me couvrir d'une apparence coupable, par une fuite indigne de moi. J'avais bien voulu être arrêtée au 31 mai; ce n'était pas pour m'échapper plus tard. Voilà à quoi se sont bornées mes relations avec mes amis fugitifs. Sans doute, si les communications n'eussent pas été interrompues, ou que je n'eusse pas été contrainte par ma captivité, j'aurais cherché à me procurer de leurs nouvelles; car je ne connais pas de loi qui me l'interdit. Eh! dans quel temps, chez quel peuple du monde vit-on jamais traduire en crime la fidélité aux sentimens d'estime et de fraternité qui lient les hommes entre eux? Je ne juge point les mesures que prirent ceux qu'on a proscrits, elles ne m'ont pas été connues; mais je ne crois point à des intentions perverses chez ceux dont la probité, le civisme, et le généreux dévouement à leur pays, m'étaient démontrés. S'ils ont erré, ce fut de bonne foi; ils succombent sans être avilis; ils sont, à mes yeux, malheureux sans être coupables. Si je le suis moi-même, en faisant des vœux pour leur salut, je me déclare telle à la face de l'univers. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je consens volontiers à partager celle d'être opprimée par

leurs ennemis. J'ai vu ces hommes accusés d'avoir conspiré contre leur pays, républicains déclarés, mais humains, persuadés qu'il fallait, par de bonnes lois, faire chérir la république de ceux mêmes qui doutaient qu'elle pût se soutenir; ce qui effectivement est plus difficile que de les tuer. L'histoire de tous les siècles a prouvé qu'il fallait beaucoup de talens pour amener les hommes à la vertu par de bonnes lois, tandis qu'il suffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le bonheur, ne pouvait résulter que d'un régime équitable, protecteur et bienfaisant; que la toute-puissance des baïonettes produisait bien la peur, mais non pas du pain. Je les ai vus, animés du plus vif enthousiasme pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, résolus à périr victimes de son aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le subjuguer. Elle m'a inspiré la plus profonde estime pour ces hommes généreux; cette erreur, si c'en est une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai de suivre ceux que je n'ai pu accompagner.

Ma défense, j'ose le dire, est plus nécessaire à ceux qui veulent s'éclairer de bonne foi, qu'elle ne l'est à moi-même. Tranquille et satisfaite dans le sentiment d'avoir rempli mes devoirs, j'envisage l'avenir avec sérénité. Mes goûts sérieux, mes habitudes studieuses, m'ont tenue également éloignée des folies de la dissipation et du tracas de l'intrigue. Amie de la liberté, dont la réflexion m'avait fait juger tout le prix, j'ai vu la révolution avec transport, persuadée que c'était l'époque du renversement de l'arbitraire que je hais, de la réforme d'abus dont j'avais souvent gémi en m'attendrissant sur le sort de la classe malheureuse. J'ai suivi les progrès de la révolution avec intérêt, je m'entretenais de la chose publique avec chaleur; mais je n'ai point dépassé les bornes qui m'étaient imposées par mon sexe. Quelques talens peut-être, assez de philosophie, un courage plus rare, et qui me permettait de ne point affaiblir, dans les dangers, celui de mon mari: voilà probablement ce qu'auront indiscrètement vanté ceux qui me connaissent, et ce qui m'a fait des ennemis parmi ceux qui ne me connaissent pas. Roland a pu m'employer quelquefois comme un secrétaire, et la fameuse lettre au roi, par exemple, est copiée

toute entière de ma main ; ce serait une assez bonne pièce à joindre à mon procès, si c'était les Autrichiens qui me le fissent, et qu'ils s'avisassent d'étendre la responsabilité d'un ministre jusque sur sa femme. Mais Roland avait depuis long-temps fait connaître ses lumières et son amour des grands principes ; les preuves en existent dans de nombreux ouvrages imprimés depuis quinze ans. Son savoir et sa probité sont bien à lui, et il n'avait pas besoin d'une femme pour être un sage ministre. Jamais il ne s'est tenu chez lui de conférences ni de conciliabules : ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques amis et ses connaissances se réunissaient chez lui, à table, une fois la semaine ; là, dans des conversations très-publiques, on s'entretenait ouvertement de ce qui intéressait tout le monde. Du reste, les écrits de ce ministre respirent partout l'amour de l'ordre et de la paix, exposent d'une manière touchante les meilleurs principes de la morale et de la politique, attesteront à jamais sa sagesse, de même que ses comptes prouveront sa pureté. Je reviens au délit qui m'est imputé ; j'observe que je n'avais point de liaison avec Duperret : je l'avais vu quelquefois durant le ministère de mon mari ; il n'était pas venu chez moi depuis six mois que Ro-

land n'était plus en place. Je puis faire la même remarque pour les autres députés mes amis; ce qui sûrement ne s'accorde point avec la supposition d'intelligence et de conspiration qu'on nous prête. Il évident, par ma première lettre à Duperret, que je n'écrivis à ce député que par la difficulté de m'adresser à tout autre, et dans l'idée qu'il se prêterait volontiers à m'obliger. Ainsi ma correspondance avec lui n'était pas projetée; elle n'était la suite d'aucune liaison précédente, et elle n'avait d'ailleurs qu'un objet particulier. Elle devint une occasion d'avoir des nouvelles de ceux qui venaient de s'absenter, et avec lesquels j'étais liée d'amitié fort indépendamment de toutes les considérations politiques. Celles-ci n'entrèrent pour rien dans l'espèce de relation que je conservai durant les premiers instans de leur absence. Aucun monument ne dépose contre moi à cet égard; ceux que l'on cite feraient seulement penser que je partageais les opinions et les sentimens de ce qu'on appelle conspirateurs. Cette induction est fondée, je l'avoue hautement, et je me glorifie de cette conformité; mais je ne leur donnai point de manifestation dont on puisse me faire un crime, et qui tendît à rien troubler. Or, pour établir une complicité dans un projet

quelconque ; il faut, ou avoir donné des conseils, ou avoir fourni des moyens ; je n'ai fait ni l'un ni l'autre ; je ne suis donc pas répréhensible aux yeux de la loi ; il n'y en a point qui me condamne, il n'existe de fait pour l'application d'aucune.

Je sais qu'en révolution, la loi, comme la justice, est souvent oubliée ; et la preuve, c'est que je suis ici. Je ne dois mon procès qu'aux préventions, aux haines violentes qui se développent dans les grandes agitations, et s'exercent, pour l'ordinaire, contre ceux qui ont été en évidence, ou auxquels on connaît quelque caractère. Il eût été facile à mon courage de me soustraire au jugement que je prévoyais ; j'ai cru qu'il était plus convenable de le subir ; j'ai cru devoir cet exemple à mon pays ; j'ai cru que, si je devais être condamnée, il fallait laisser à la tyrannie l'odieux d'immoler une femme qui n'eut d'autre crime que quelques talens dont elle ne se prévalut jamais, un grand zèle pour le bien de l'humanité, le courage d'avouer ses amis malheureux et de rendre hommage à la vertu au péril de sa vie. Les ames qui ont quelque grandeur savent s'oublier elles-mêmes ; elles sentent qu'elles se doivent à l'espèce entière, et elles ne s'envisagent que dans la postérité. J'ap-

partiens à Roland vertueux et persécuté; je fus liée avec des hommes que l'aveuglement et la haine de la jalouse médiocrité ont fait proscrire et immoler. Il est nécessaire que je périsse à mon tour, parce qu'il est dans les principes de la tyrannie de sacrifier ceux qu'elle a violemment opprimés, et d'anéantir jusqu'aux témoins de ses excès. A ce double titre, vous me devez la mort, et je l'attends. Quand l'innocence marche au supplice où la condamnent l'erreur et la perversité, c'est à la gloire qu'elle arrive. Puissé-je être la dernière victime immolée aux fureurs de l'esprit de parti! Je quitterai avec joie cette terre infortunée qui dévore les gens de bien et s'abreuve du sang des justes.

Vérité! Patrie! amitié! objets sacrés, sentimens chers à mon cœur, recevez mon dernier sacrifice. Ma vie vous fut consacrée, vous rendrez ma mort également douce et glorieuse.

Juste ciel! éclaire ce peuple malheureux pour lequel je désirai la liberté!... La liberté! Elle est pour les ames fières qui méprisent la mort, et savent à propos se la donner. Elle n'est pas pour ces hommes faibles qui temporisent avec le crime, en couvrant du nom

de prudence leur égoïsme et leur lâcheté. Elle n'est pas pour des hommes corrompus qui sortent du lit de la débauche ou de la fange de la misère pour s'abreuver dans le sang qui ruisselle des échafauds. Elle est pour le peuple sage, qui chérit l'humanité, pratique la justice, méprise ses flatteurs, connaît ses vrais amis et respecte la vérité. Tant que vous ne serez pas un tel peuple, ô mes concitoyens! vous parlerez vainement de la liberté; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour; vous demanderez du pain, on vous donnera des cadavres, et vous finirez par être asservis.

Je n'ai point dissimulé mes sentimens et mes opinions. Je sais qu'une dame romaine fut envoyée au supplice, sous Tibère, pour avoir pleuré son fils; je sais que dans un temps d'aveuglement et de fureur d'esprit de parti, quiconque ose s'avouer l'ami de condamnés ou de proscrits, s'expose à partager leur fortune. Mais je méprise la mort; je n'ai jamais craint que le crime, et je n'assurerais pas mes jours au prix d'une lâcheté. Malheur au temps, malheur au peuple où la force de rendre hommage à la vérité méconnue, peut exposer à des périls; et trop heureux alors qui se sent capable de les braver!

C'est à vous de juger maintenant s'il convient à vos intérêts de me condamner, à défaut de preuves, sur de simples opinions et sans l'appui d'aucune loi.

APPENDICE

AUX NOTICES HISTORIQUES.

NOTE A, pag. 411, tom. 1er.

Ces événemens d'une grande importance sont diversement rapportés dans les journaux du temps.

Au milieu de ces récits contradictoires, si quelque pièce peut servir à fixer l'opinion, c'est le procès-verbal des événemens du 17 juillet, dressé par la municipalité de Paris, dont voici l'extrait.

Le corps municipal instruit par le maire des rassemblemens et des mouvemens séditieux manifestés depuis plusieurs jours, prend un arrêté par lequel il défend tous les attroupemens, avec ou sans armes, sur les places publiques, dans les rues et carrefours, comme contraires à la loi, et mande au commandant-général de la garde nationale de donner les ordres les plus précis pour qu'ils soient divisés.

A onze heures, un des administrateurs ayant annoncé que deux particuliers ont succombé dans le quartier du Gros-Caillou, et que leurs têtes sont promenées au bout d'une pique; second arrêté, portant que trois des membres du conseil se transporteront au Gros-Caillou, avec un bataillon de garde nationale pour dissiper l'attroupement, et dans le cas où il y aurait eu meurtre, publier la loi martiale.

A une heure après midi arrive une lettre du président de l'Assemblée nationale, relative aux mesures que la municipalité doit prendre. Le maire fait connaître au président la nomination des commissaires envoyés au Gros-Caillou, l'arrêté pris à ce sujet, et la lettre des commissaires confirmant la nouvelle du meurtre des deux particuliers.

Les momens s'écoulent, la tranquillité publique reçoit de nouvelles atteintes, la garde nationale est insultée, et le corps municipal arrête : « Que la loi martiale sera publiée à » l'instant; que la générale sera battue; que » le canon d'alarme sera tiré; que le drapeau » rouge sera déployé. »

Arrête en outre « qu'il transportera sur-le- » champ sa séance à l'hôtel de l'École royale » militaire pour y remplir ses devoirs. »

En effet, et à cinq heures et demie, trois

officiers municipaux proclamèrent la loi martiale, et le drapeau rouge est exposé à l'une des principales fenêtres de l'hôtel-de-ville.

Au même instant, reviennent les commissaires nommés pour aller au champ de la fédération, accompagnés d'une députation de douze des pétitionnaires.

Leur rapport confirme la nouvelle du meurtre, l'existence des rassemblemens, les insultes faites à la garde nationale, et le refus des pétitionnaires de se dissiper.

Nouvel arrêté du corps municipal portant: que la délibération précédente sera exécutée sur-le-champ, et que cependant quatre de ses membres resteront à l'hôtel-de-ville pour pourvoir à ce que les circonstances pourront exiger.

Il est alors six heures et demie, le corps municipal avant de se mettre en marche veut entendre les députés des pétitionnaires, mais il apprend qu'ils se sont retirés, et il présume qu'ils sont retournés au champ de la fédération, pour y annoncer la proclamation de la loi martiale.

Il part précédé d'un détachement d'infanterie, de trois pièces de canon, ayant à sa tête un drapeau rouge déployé, porté par le colonel des gardes de la ville, et suivi de

plusieurs corps de cavalerie et d'infanterie, et de deux canons.

A peine est-il engagé dans le passage qui conduit au champ de la fédération, qu'un grand nombre de particuliers placés au haut des glacis à droite et à gauche se mettent à crier : *A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes!* Le maire ordonne de faire halte. Le corps municipal veut faire les sommations prescrites; trois de ses membres s'avancent la loi à la main, les insultes et les provocations continuent, des pierres sont jetées, un coup de pistolet est tiré, la balle va frapper un dragon de la ligne.

La garde nationale fait feu, mais dirige les coups en l'air, et personne n'est blessé. Le corps municipal fait tous ses efforts pour faire cesser le feu; le commandant-général accourt pour rétablir l'ordre et seconder les efforts de la municipalité.

Le corps municipal et les troupes entrent dans le champ de la fédération et dirigent leur marche vers l'Ecole militaire, à distance à peu près égale de l'autel de la patrie et des glacis qui se trouvent du côté du Gros-Caillou.

Cette partie des glacis et celle du même côté, qui se prolonge vers la rivière, sont cou-

vertes de séditieux qui lancent des pierres et tirent des coups de fusil et de pistolet.

Le corps municipal n'ayant pu exécuter l'article VI de la loi martiale, la garde nationale a usé du pouvoir que donne l'article VII (1); elle a déployé la force, parce que les violences les plus criminelles ont rendu les sommations impossibles, et c'est à cet endroit qu'a été fait le plus grand feu.

Au moment de la rédaction du procès-verbal, on évalue le nombre des morts à onze ou douze, et celui des blessés à dix ou douze. Plusieurs officiers de la garde ont reçu des coups de pierre; deux chasseurs de la garde nationale ont été assassinés, l'un en revenant seul du Champ de la fédération, l'autre à son poste. Cinq ou six personnes, prévenues d'avoir insulté ou maltraité la garde nationale, ont été arrêtées et conduites à l'hôtel de la Force.

Ce procès-verbal est terminé par l'arrêté du corps municipal, portant que la loi mar-

(1) Cet article était ainsi conçu :

« Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettrait quelques violences, et pareillement dans le cas où, après les sommations faites, les personnes attroupées ne se retireraient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans que personne soit responsable des événemens qui pourront en résulter. »

tiale restera en vigueur jusqu'au parfait rétablissement de l'ordre public.

Le 18 juillet, le maire de Paris vient à la barre de l'Assemblée constituante, pour lui rendre compte de la journée du 17; il lit le procès-verbal dont nous venons de donner l'extrait. L'Assemblée en ordonne l'impression ainsi que du discours de son président, qui approuvait la conduite de la municipalité, et ordonne de plus, aux accusateurs publics, de poursuivre les auteurs des délits et les chefs des émeutes.

Note B, pag. 430, tom. 1er.

AU ROI.

Paris, le 19 mai 1792, l'an IV de la liberté.

Sire,

La première chose que vous doivent des ministres honorés de votre confiance, c'est la vérité. C'est elle qu'il importe le plus à Votre Majesté de connaître; c'est elle qui parvient toujours plus difficilement auprès du trône, parce que beaucoup de passions ont intérêt de l'en écarter. L'obligation de vous le dire est chère à des hommes qui se glorifient d'a-

voir une patrie, et qui reconnaissent, dans votre personne, le roi constitutionnel d'un peuple libre. Nous devons ce témoignage à Votre Majesté, et nous le lui rendons avec effusion de cœur ; tout dans son langage, soit au conseil, soit à chacun de nous en particulier, respire l'amour de la constitution, la volonté de la défendre. C'est cette expression, toujours répétée, qui nous a donné l'espoir de répondre à la confiance de Votre Majesté. Hommes du peuple et citoyens avant tout, nous ne pouvions être et demeurer ministres que du chef suprême du pouvoir exécutif des lois pour lesquelles nous devons vivre et mourir. Mais, Sire, ce langage digne de votre sagesse, et qui vous concilie notre amour avec nos respects, n'est point entendu de la foule immense des citoyens, qui ne voient que les faits, ou n'approchent que vos entours. S'il est quelques faits dont les mécontens puissent se prévaloir, *si l'on tient dans votre maison des propos répréhensibles*, le peuple, qui ne voit que les faits, qui ne connaît que ces propos, s'inquiète, s'agite, et sa confiance s'altère. *Il remarque, avec peine, que Votre Majesté se sert d'un aumônier qui n'a pas prêté le serment civique;* que les insermentés s'en prévalent; qu'ils citent cette conduite pour leur

justification et pour encourager leurs partisans. Le peuple ne sait que répondre à leurs argumens ; car, ayant vu Votre Majesté se rendre à sa paroisse, dans le temps pascal, il ne peut supposer que votre conscience se trouve intéressée à ne point communiquer avec les prêtres assermentés ; il en conclut que les insermentés ont raison, quand ils disent que Votre Majesté choisit un d'entre eux, par prédilection pour leurs principes et leurs résistances.

Votre Majesté nous répète tous les jours qu'elle veut qu'on exécute la constitution ; et les raisons qu'elle énonce, et les sentimens qu'elle exprime, nous attestent également cette volonté sincère ; mais le peuple est imbu qu'il se débite souvent autour d'elle des propositions très-inconstitutionnelles ; que ces propositions s'insinuent au prince royal, *sur le ton de l'intérêt et de la plainte ; que des femmes égarées, dont les principes sont assez connus, et dont les parens sont émigrés,* lui représentent l'Assemblée nationale et les patriotes comme les ennemis de sa famille ; il croit voir ainsi semer l'erreur, la crainte et les haines injustes dans cette jeune ame, qui ne devrait s'ouvrir qu'aux grands principes de la justice éternelle. Il envisage l'héritier du trône, préparé, par son éducation, à une op-

position formelle avec la majorité de la nation, qui pourrait être son appui, mais qui ne saurait jamais l'être que d'un prince nourri dans l'amour de la constitution. De là les idées de conseils privés et secrets, de machinations perfides. D'une autre part, il considère la garde de Votre Majesté; il prétend qu'elle se compose de sujets qui manifestent leur haine pour la constitution; que ceux d'entre eux qui témoignent les sentimens de bons citoyens, sont exposés aux insultes de leurs camarades, aux vexations de leurs officiers, et bientôt obligés de déserter un corps qu'on veut former d'ennemis de la chose publique. Il cite en preuve récente, le repas de ces gardes où l'on but à la santé du général Beaulieu (général autrichien), en réjouissance de ses avantages sur les Français. Dès-lors, il voit, dans nos échecs, une telle correspondance avec les vœux de ceux qui environnent Votre Majesté, qu'il passe rapidement au soupçon que ces échecs furent préparés.

Quant à nous, Sire, témoins et pénétrés des intentions, des désirs de Votre Majesté pour le bonheur de la France, nous ne pouvons nous dissimuler que des hommes pervers cherchent à la tromper par des récits faux ou exagérés, propres à la contrister et à détruire sa con-

fiance dans une nation qu'on lui représente sous des couleurs hideuses. Plusieurs fois déjà nous avons été dans le cas de démentir ces récits infidèles, évidemment fabriqués pour troubler votre tranquillité, pour aigrir votre cœur sensible.

Ainsi, d'un côté, la conduite de vos propres serviteurs, les discours qui se tiennent dans votre maison, répandent la défiance et l'alarme, tandis que de l'autre on vous inspire les mêmes dispositions par d'adroits mensonges. Ainsi pourraient s'aliéner réciproquement une nation fière et généreuse, un roi juste et bon, qui devraient se chérir, et dont les intentions, les vœux, parfaitement d'accord, tendent également au bonheur de tous.

En vain nous répétons à des hommes effrayés, les expressions du dévouement de Votre Majesté à la constitution. Ces expressions, s'écrie-t-on, ce langage, ne se trouvent-ils point dans la lettre qu'écrivit, au nom du roi, le ministre Montmorin, au mois d'avril 1791? Qu'est-il arrivé depuis? que doit-on attendre des mêmes expressions? C'est par les faits seuls qu'il est permis de juger; et tant que les entours du roi respireront la haine de la révolution, tant que sa volonté prononcée n'aura pas fait pâlir et s'éloigner

NOTE C, pag. 434, tom. 1er.

AU ROI.

SIRE,

L'état actuel de la France ne peut subsister long-temps : c'est un état de crise dont la violence a atteint le plus haut degré ; il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser Votre Majesté, autant qu'il importe à tout l'empire.

Honoré de votre confiance, et placé dans un poste où je vous dois la vérité, j'oserai vous la dire ; c'est une obligation qui m'est imposée par vous-même.

Les Français se sont donné une constitution ; elle a fait des mécontens et des rebelles ; la majorité de la nation la veut maintenir ; elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant, la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De là, cette lutte intestine contre les lois ; cette anarchie, dont gémissent les bons citoyens, et dont les malveillans ont bien soin de se prévaloir pour calomnier le nouveau régime.

De là, cette division, partout excitée, car nulle part il n'existe d'indifférens; on veut, ou le triomphe, ou le changement de la constitution; on agit pour la soutenir, ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est en elle-même, pour considérer seulement ce que les circonstances exigent, et, me rendant étranger à la chose, autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre, et ce qu'il convient de favoriser.

Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives, qu'elle croyait appartenir à la royauté. Élevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir; le désir de se les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces sentimens, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la révolution. Ils ont donc compté sur une faveur secrète, jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même, et elles ont dû la tenir en défiance. Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses premières habitudes, à ses affections particulières, ou de faire des sacrifices dictés par la philosophie, exigés par la nécessité : par conséquent, d'en-

hardir les rebelles, en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-ci, en vous unissant avec elle. Tout a son terme, et celui de l'incertitude est enfin arrivé.

Votre Majesté peut-elle aujourd'hui s'allier ouvertement avec ceux qui prétendent réformer la constitution ? ou doit-elle généreusement se dévouer, sans réserve, à la faire triompher? Telle est la véritable question, dont l'état actuel des choses rend la solution inévitable.

Quant à celle, très-métaphysique, de savoir si les Français sont mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien ici; car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siècle, mais de voir ce dont est capable la génération présente.

La déclaration des droits est devenue un évangile politique; et la constitution française, une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr. Aussi, l'emportement a-t-il été déjà quelquefois jusqu'à suppléer à la loi; et lorsque celle-ci n'était pas assez réprimante pour contenir les perturbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-mêmes. C'est ainsi que des propriétés d'émigrés, ou de personnes reconnues pour être de leur parti, ont été exposées aux ravages qu'inspirait la ven-

geance; c'est pourquoi tant de départemens ont été forcés de sévir contre les prêtres que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait des victimes.

Dans ce choc des intérêts, tous les sentimens ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complue d'embellir; c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage, par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère. Toutes les atteintes qu'on lui porte, sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle.

A quel point cet enthousiasme va-t-il monter, à l'instant où les forces ennemies réunies au dehors, se concertent avec les intrigues intérieures, pour porter les coups les plus funestes?

La fermentation est extrême dans toutes les parties de l'empire : elle éclatera d'une manière terrible, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté, ne puisse enfin la calmer. Mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations; elle ne saurait plus avoir pour bases que des faits.

Il est évident pour la nation française, que sa constitution peut marcher; que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où Votre Majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps législatif de toute la puissance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple, et tout espoir aux mécontens.

Par exemple, deux décrets importans ont été rendus; tous deux intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'État. Le retard de leur sanction inspire des défiances : s'il est prolongé, il causera des mécontens; *et, je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontentemens peuvent mener à tout.*

Il n'est plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiser. La révolution est faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du sang et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas des malheurs qu'il est encore possible d'éviter.

Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes : mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la

stupeur dans ses environs, toute la France se lèverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée.

Le salut de l'État et le bonheur de Votre Majesté sont intimement liés; aucune puissance n'est capable de les séparer : de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur les bases de la constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit enfin nous procurer.

Ainsi, la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'intérêt de Votre Majesté rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps législatif et de répondre au vœu de la nation; ils font une nécessité de ce que les principes présentent comme devoir; mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux, est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, Sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance de ce peuple facile à toucher; c'est en vous inquiétant perpétuellement, qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voie

que vous êtes résolu à faire marcher cette constitution à laquelle il a attaché sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de grâce.

La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontens, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs : que Votre Majesté lui donne sa sanction ! la tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est en vigueur, les départemens seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes ; et le peuple irrité y suppléera par des excès.

Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner, par Votre Majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans la circonstance ; la situation de Paris, sa proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. Cette mesure dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de Votre Majesté. Pourquoi faut-il que des retards

lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs ! Déjà, les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure, ont fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration supérieure ; déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés, réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution ; déjà l'opinion compromet les intentions de Votre Majesté ; encore quelque délai, et le peuple contristé verra dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs !

Juste ciel ! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre ! et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraînent à leur ruine !

Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône ; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les révolutions deviennent nécessaires : je sais surtout que je dois le tenir à Votre Majesté, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre, honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent : et je ne connais rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

C'est dans le même esprit que je réitérerai mes représentations à Votre Majesté, sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la loi qui prescrit d'avoir un secrétaire au conseil. La seule existence de la *loi* parle si puissamment, que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse et la maturité nécessaires: et pour des ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions; si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à Votre Majesté.

La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout: mais après le bonheur de les avoir remplis, le bien auquel il soit encore sensible est celui de prouver qu'il l'a fait avec fidélité; et cela même est une obligation pour l'homme public.

Le 10 *juin* 1792, *l'an IV de la liberté.*

Signé ROLAND.

NOTE D, pag. 435, tom. 1er.

Voici la lettre que M. Roland propose à MM. Clavière et Duranthon qui s'ajournèrent

au lendemain matin, pour revenir chez lui, avec quelques amis.

« SIRE,

» Appelés par vous dans un poste honorable, mais périlleux, des hommes dévoués à la constitution ne pouvaient s'y rendre que dans l'espérance de concourir à son triomphe. Ils croyaient à la conformité des principes entre tous les membres de votre conseil. Cette conformité n'était qu'apparente, et la suite des faits a prouvé qu'elle n'existe pas; le bien n'est donc plus possible pour les personnes qui, destinées à l'opérer ensemble, ne tendent pas au même but. Il faut donc des changemens dans le conseil. C'est à votre Majesté de choisir les objets de sa confiance. Quant à nous qui, déjà depuis quelque temps, avons senti les différences, nous devons lui déclarer qu'il ne nous est plus possible de nous asseoir au conseil avec M. Dumouriez. Les *principes* qu'il a manifestés dans ses discours et ses actions; sa *conduite politique*, dont l'inconsidération, la légèreté, la versatilité, ont compromis les intérêts de la France; son *caractère d'intrigue, la protection qu'il accorde aux hommes corrompus*, nous interdisent toute communication avec lui.

» Le *salut public*, auquel nous devons être dévoués sans réserve, et la *vérité*, dont nous sommes religieux observateurs, nous obligent à cette déclaration.

» Après avoir ainsi satisfait au vœu de notre conscience, il ne nous reste plus qu'à attendre les ordres de votre Majesté. »

NOTE E, pag. 444, tom. 1^er^.

Réponse du général Dumouriez au ministre Roland.

Sainte-Menehould, le 5 octobre, l'an I de la république.

Je reçois, dans le moment, votre lettre du 4, mon cher et ancien collègue, et je suis fort aise de vous voir disposé à m'aimer, parce que l'attachement d'un honnête homme est la meilleure des récompenses que je puisse obtenir.

Je lève demain le camp célèbre de Sainte-Menehould, pour suivre les Prussiens, Hessois, Autrichiens et émigrés: je pense comme vous sur l'utilité qu'il y aurait à séparer les premiers, et j'y travaillerai en temps et lieu. Ce n'est pas encore le moment; il faut, avant tout, châtier l'orgueil du despote Bulgare; mais je vous assure que, d'après mes con-

férences avec son confident Manstein, cela n'est pas très-éloigné, et je profiterai des occasions qui s'en présenteront pour renouer avec dignité.

Le reste de cette lettre est relatif à un plan de défense du département du Nord.

NOTE F, pag. 17, tom. II.

Voici les principaux passages de cette circulaire en date du 13 août 1792, insérée dans le Moniteur du 19 août.

« Rappelé de ma retraite au département de l'intérieur, je rentre dans la lice, sans me dissimuler les dangers du combat. J'avais été porté la première fois au ministère sans l'avoir ambitionné; je m'étais efforcé, sans terreur, d'en remplir les devoirs, et je m'en étais vu décharger sans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche : tout citoyen doit envisager du même œil, et embrasser avec le même calme, et les grands travaux, et la gloire et la mort, sans les rechercher ni les craindre. Mon premier soin, dans cette carrière, est de m'adresser à ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, messieurs, avec cet abandon cher à l'homme

sensible et loyal, avec cette franchise, seule digne de la liberté, qui ne connaît point les détours de ce qu'on appelait autrefois petitement la politique, parce que, n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

La révolution vient de s'achever; hâtons-nous d'assurer ses bienfaisans effets. Nos représentans ont juré la liberté, l'égalité; elles ne doivent plus être séparées désormais: c'est par elles que vous devez faire aimer les lois; c'est pour elles que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuses, plus d'hésitations, plus d'espérances criminelles : que celui d'entre vous, Messieurs, qui ne jurerait pas dans son cœur l'adhésion à ces principes sacrés, quitte à l'instant le caractère de fonctionnaire public, dont il serait aussi incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai cessé de vous les rappeler dans le temps de ma première administration : j'ajoute aujourd'hui que la nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte observation, et que je me dévoue tout entier à les maintenir.

Les dangers de la patrie ne sont pas encore anéantis; tant qu'ils existent, tout homme est responsable et de ce qu'il doit faire de bien, et de ce qu'il peut empêcher de mal.

Aucun citoyen n'est indifférent sans être coupable : tous doivent agir et surveiller. En paix, la confiance règne et se justifie : elle est un prix glorieux accordé par les commettans à leurs administrateurs. En guerre, celle surtout à laquelle donne lieu une révolution intérieure, la défiance est presque une vertu : mise en action, elle est un titre à la reconnaissance si elle découvre une trahison.

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos séances la loi de la publicité : elle est portée; honorez-vous de sa prompte et entière exécution. C'est par la publicité qu'on s'assure de l'opinion; c'est par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la souveraineté du peuple, et qu'on mérite ses éloges. Elle justifie l'intention des bons; elle sauve de l'erreur les faibles; elle prouve enfin qu'il n'est d'hommes dignes d'être vus, que ceux qui ne craignent pas de se montrer.

Je dois vous prévenir, Messieurs, de l'extrême sensation qu'ont faite à l'Assemblée les plaintes amères contre les directoires, lents ou inexacts dans la publication des lois et des adresses, ou autres écrits civiques, envoyés par l'Assemblée nationale. On a rapproché ces lenteurs affectées pour la publi-

cation des lois ou des instructions qui frappaient plus vigoureusement sur les opinions ou les erreurs de ces directoires, de leur célérité à recueillir et répandre tout ce qui peut affaiblir l'esprit public. Cette opposition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empressés d'en effacer le souvenir.

Les circonstances, Messieurs, nécessitant la plus grande exactitude dans toutes les mesures, je vous prie de me faire passer sur-le-champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés de votre département, de leurs femmes et de leurs enfans, du lieu qu'habitent ces personnes; enfin une notice de la nature, étendue et localité de leurs biens.

Je vous prie également de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, pour me faire connaître l'état de l'esprit public, les mouvemens qui pourraient survenir, les personnes qui les auraient suscités, et les faits qu'ils auraient produits.

Je vous invite, Messieurs, à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une révolution qui s'achèverait, sans vous, dans les déchiremens, et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple, continuez de faire

aimer et connaître sa souveraineté; montrez-la dans sa majesté aux amis de l'égalité; manifestez sa force aux téméraires qui oseraient en douter, et surtout aux rebelles qui tenteraient de la méconnaître.

Le ministre de l'Intérieur,
Signé ROLAND.

NOTE G, pag. 33, tom. II.

Arrêté du Conseil-général de la Commune du 2 septembre 1792. Signé Huguenin, président, et Tallien, secrétaire-greffier.

Cet arrêté inséré dans le Moniteur du 3 ordonne, en outre, le désarmement des suspects, l'envoi de vingt-quatre commissaires aux armées, la permanence du comité militaire, etc.; il fut le signal des massacres.

NOTE H, pag. 34, tom. II.

Lettre de M. Roland, ministre de l'Intérieur, à M. Santerre.

4 septembre, l'an IV de la liberté.

« Au nom de la Nation, et par ordre de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif, je vous enjoins, Monsieur, d'employer toutes

les forces que la loi met dans vos mains, pour empêcher que la sûreté des personnes et des biens soit violée; et je mets sur votre responsabilité tout attentat commis sur un citoyen quelconque, dans la ville de Paris. Je vous envoie un exemplaire de la loi qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que je recommande, et j'informe l'Assemblée nationale et le maire de Paris des ordres que je vous soumets ».

J'ai l'honneur de vous représenter, répondit Santerre, qu'aussitôt après la nouvelle que le peuple était aux prisons, j'ai donné les ordres les plus précis aux commandans des bataillons, de former de nombreuses patrouilles, et aux commandans du Temple et autres, voisins de la demeure du Roi et de l'hôtel de la Force, à qui j'ai recommandé cette prison qui n'était pas encore attaquée.

Je vais redoubler d'efforts auprès de la garde nationale, et je vous jure que, si elle reste dans l'inertie, mon corps servira de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter.

Note I, pag. 40, tom. II.

Cette lettre est un monument historique. Elle peint le caractère ferme et courageux

de Roland qui connaissait le danger qu'il courait, en démasquant les assassins de septembre, et n'en bravait pas moins le fer suspendu sur sa tête.

Je viens remplir un devoir sacré, écrit le ministre à l'Assemblée, dont l'accomplissement peut me coûter cher; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.....

Hier, ajoute-t-il plus bas, au sein même de la maison commune, on dénonçait les ministres, vaguement, quant au fond, parce qu'on manquait de sujets de reproches; mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester, dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des présidens de toutes les sections, convoquée par les ministres chez M. le maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble, et entrave les opérations.

Hier fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile; je sais que

le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur : il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop long-temps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter; je sais que nous devons à la France entière la déclaration, que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir, ni empêcher ces excès; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité; si elles étaient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu : mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurai fait mon devoir; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.

Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives : l'approche des ennemis, les grandes

mesures à prendre contre eux, nécessite, je le répète, une unité d'action, un ensemble, qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussitôt les déterminations convenables; et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet désiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple, docile à la voix de ses législateurs, dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs; il apercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départemens; il sait que le Midi, plein de feu, d'énergie et de courage, était prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu une Convention qui doit tout rallier; il aperçoit que les sages et les timides se

réuniraient aisément pour établir cette Convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départemens, ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des lois; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs : déjà l'exemple commence; qu'il frémisse et s'arrête! une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste.

Il est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre; que les législateurs parlent, que le peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir,

j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité : je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel; je demande ma démission, et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action.

Le ministre de l'intérieur,
ROLAND.

NOTE J, pag. 47, tom. II.

Circulaire de la commune de Paris du 2 septembre 1792.

Frères et amis, un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes, de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès-lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils écla-

taient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer, pour prix de son brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont elle l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir, que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

Prévenue que des hordes barbares s'avan-

cent contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens, qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront, comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfans.

Signé, Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil, *administrateurs du comité de salut public, constitué à la mairie.*

NOTE K, p. 62, tom. II.

Extrait du compte rendu le 23 septembre 1792, par M. Roland, ministre de l'intérieur.

J. M. ROLAND, A SES CONCITOYENS.

Les ministres de la république, responsa-

bles de tous leurs devoirs, le sont spécialement de l'exactitude et de la fidélité de leurs comptes de dépenses.

Le 4 décembre, j'ai rendu un compte exact de mes opérations sur les subsistances.

Indépendamment des fonds pour les subsistances, j'ai eu à ma disposition un autre fonds dont l'emploi était laissé à ma volonté. C'est celui de 100,000 livres, décrété par la loi du 18 août, *pour frais de correspondance et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'État.* J'en ai dépensé 32,913 livres 6 deniers, en objets dont voici l'état. J'ai toutes les quittances dans les mains. Les 67,086 liv. 19 sous 6 deniers restans, sont encore à la trésorerie nationale.

Ce fonds a causé de grandes inquiétudes; on va voir si elles étaient fondées, on va voir à quoi se réduisent les millions dont on a prétendu que je disposais à mon gré.

1. Observations de Favier sur l'Autriche; ouvrage qui expose ce que l'alliance avec cette maison a coûté à la France. (Quittance du 3 septembre.) 571 liv.

2. Influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur. (Quittance du 3 septembre.) 352 liv.

3. Affiche sur la révolution de 1792. (Quittance du 27 août.) 106 liv.

4. Plan de rotation pour le service militaire. (Quittance du 3 septembre.) 529 liv.

5. Placard intitulé *la Dernière Heure*, invitant les citoyens à se lever, lors de l'invasion des Prussiens. (Quittance du 31 août.) 135 liv.

6. Supplément au Manifeste des princes; ouvrage qui ridiculisait d'une manière frappante ce Manifeste. (Quittance du 3 sept.) 91 liv.

7. Tableau comparatif des appels nominaux qui ont eu lieu sur différentes questions. (Quittance du 31 août.) 400 liv.

8. Au citoyen Reynier, imprimeur, pour impression et ports de la Sentinelle. (Quittance du 26 août.) 5,072 liv.

9. Au même, pour même objet. (Quittance du 5 sept.) 1,456 liv.

10. Au même, pour même objet. (Quittance du 15 sept.) 847 liv. 10 s.

11. Dans le mois de septembre, le citoyen Gonchon fut envoyé dans les départemens envahis par les Prussiens, sous le déguisement d'un colporteur de livres. Dans cette vue, on lui fournit un petit assortiment de livres qu'il

a donnés dans le cours de sa mission, et dont l'état quittancé du citoyen Reynier, sous le n° 11, se monte à 437 liv. 15 s.

12. Au citoyen Courier, pour impression de la Trompette du *Père Duchêne*, et de l'affiche au peuple. (Quittance du 2 sept.) 149 liv.

13. Au citoyen Reynier, pour impression de diverses brochures et avis pour être distribués aux soldats autrichiens, depuis le 28 août jusqu'au 2 septembre. (Quittance du 5 sept.) 1,693 liv.

14. Au même, pour le même objet; du 4 au 13 septembre. (Quittance du 13 septemb.) 2,189 liv.

15. Au même, pour le même objet; du 18 au 22 septembre. (Quittance du 22 septemb.) 393 liv.

16. Au citoyen Rousseau, pour 360 exemplaires d'une brochure intitulée *Chant du Patriotisme*, etc. (Quittance du 19 septembre.) 508 liv. 10 s.

17. Au citoyen Coulomb, imprimeur, pour cinq mille exemplaires du Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins, depuis le 4 jusqu'au 28 septembre. (Quittance dudit jour.) 250 liv.

18. Souscription pour trois mois au Journal des Débats et Décrets de l'Assemblée nationale, en faveur de la municipalité de Magnes. (Quittance du 28 sept.) 15 liv.

19. Souscription pour le Courrier de Paris dans les départemens, pour trois mois, en faveur de la société des Jacobins de Fauquemberger, département du Pas-de-Calais. (Quittance du 29 septembre.) 22 liv. 10 s.

20. Au citoyen Hélye, pour la Feuille villageoise, troisième année, en faveur du curé d'Antouillet, département de l'Eure. (Quittance du 29 septembre.) 9 liv.

21. Au citoyen Momoro, président de la section du Théâtre-Français, pour impression du discours des citoyens Ronsin et Marville, sur la mort des héros du 10 août. (Quittance du 29 août 1792.) 600 liv.

22. Pour frais d'impression de deux supplémens au Courrier de l'Égalité. (Quittance du 30 septembre.) 176 liv.

23. Ayant pensé que l'un des meilleurs moyens pour répandre l'instruction, était de faire connaître les bons écrits déjà faits, il m'est arrivé de choisir parmi les numéros de journaux publiés depuis le 10 août, ceux qui pouvaient être les plus conformes à cette vue;

et c'est ainsi que j'ai pris et répandu divers numéros du Thermomètre du Jour. (Quittance du citoyen Dulaure, du 1 octobre.) 263 liv. 10 s.

24. Aux citoyens Chaussard et Lavallée, rédacteurs de la Sentinelle. 310 liv.

25. Au citoyen Bonnemain, pour avoir été employé à la recherche et expédition d'écrits politiques propres à l'instruction. (Quittance du 30 septembre.) 300 liv.

26. Au citoyen Rousseau, pour dialogues en chansons sur le succès du roi Guillaume. (Quittance du 20 octobre.) 44 liv. 10 s.

27. Au citoyen Guilleminet, pour impression d'une adresse de la section des Quatre-Nations, en date du 25 septembre. (Quittance du 2 novembre.) 516 liv. 8 s.

28. Au citoyen Courier, imprimeur, pour un certain nombre d'exemplaires de la Trompette du *Père Duchêne*. (Quittance du 24 octobre.) 157 liv.

29. Au citoyen Coulomb, imprimeur, pour six mille numéros du Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins. (Quittance du 28 octobre.) 300 liv.

30. Au citoyen Reynier, pour un certain

nombre de numéros de la Sentinelle. (Quittance du 27 octobre.) 776 liv. 16 s.

31. Au citoyen Parraud, pour traductions en différentes langues, d'écrits et pamphlets propres à éclairer nos voisins et leurs armées. (Quittance du 20 novembre.) 600 liv.

32. Au citoyen Reynier, pour plusieurs trimestres de la Chronique; pour une lettre à l'Assemblée nationale, et deux lettres de Thomas Payne. (Quittance du 27 oct.) 1,365 liv.

33. Au citoyen Frédéric Simon, pour traduction et impression en allemand de divers écrits patriotiques, indemnités pour plusieurs supplémens de son journal dans la même langue. (Quittance du 26 novembre.) 600 liv.

34. Au citoyen Reynier, imprimeur, pour affiches de Gonchon, supplément à la Chronique; lettre de Brissot du 5 novembre. (Quittance du 6 novembre.) 2,318 liv.

35. Au citoyen Reynier, pour six numéros de la Sentinelle. (Quittance du 13 novembre.) 617 liv. 10 s.

56. Au citoyen Courier, pour un certain nombre d'exemplaires de la Trompette du *Père Duchêne*. 90 liv. 15 s.

37. Au même, pour réimpression d'une affiche venue de Lyon, qui a paru propre à

renforcer parmi les citoyens l'amour de la loi, et l'horreur des exécutions sanglantes. (Quittance du 15 novembre.) 282 liv. 5 s.

38. Au citoyen Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, pour l'indemniser, ainsi que le citoyen Fourcade, de leurs dépenses et frais d'impression dans la course utile à la république, qu'ils ont faite dans le département d'Eure-et-Loir. Leurs services et leur adresse ont été applaudis par la Convention nationale. (Quittance du 12 décembre.) 800 liv.

39. Au citoyen Coulomb, pour six cents numéros du Journal des Jacobins. (Quittance du 1er novembre.) 30 liv.

40. Au citoyen Reynier, pour impression d'un écrit intitulé : *Du nouvel ordre social.* (Quittance du même.) 586 liv.

41. Au même, pour frais d'impression des instituts républicains par Bonnemain; ouvrage qui, par sa simplicité, a paru propre à éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, et à lier ensemble les principes de la politique et de la morale. (Quittance du 10 décembre.) 1,101 liv.

42. Au citoyen Dulaure, pour divers exemplaires du Thermomètre du jour. 186 liv.

43. Au citoyen Caillot, pour impression

de Chansons patriotiques en l'honneur de la liberté française. (Quitt. du 10 janvier 1793.) 24 liv.

44. Pour mille exemplaires de Noëls et Cantiques patriotiques et républicains. 235 liv.

45. Au citoyen Rosman à Lunéville, pour frais de distribution de pièces imprimées par ordre de la Convention nationale, et des lectures publiques qui en ont été faites, ainsi que d'autres, propres à répandre l'instruction. (Quittance du 17 décembre.) 200 liv.

46. Au citoyen Lepage, pour six cents exemplaires du no 1167 du Patriote français (20 octobre), pour cinq cents exemplaires du no 1196 (18 novembre), pour cinq cents exemplaires du no 1213 (6 décembre), pour seize cents exemplaires de l'Adresse à tous les républicains; et pour mille exemplaires de la Réponse à Clootz. 1,280 liv.

47. Dans les mêmes vues déjà exprimées, article 23 ci-dessus, j'ai arrêté de prendre par jour un nombre d'exemplaires du Courrier des départemens, et de les faire expédier. En conséquence, pour quinze collections et pour cent exemplaires chaque jour, pour lesquels le rédacteur a réduit son prix à moitié, c'est-à-dire, à ses simples déboursés, et ce depuis

le mois d'août jusques et compris le mois de janvier. 3,082 liv. 8 s.

48. (28 octobre.) Discours sur les émigrations; 2 feuilles, mille exemplaires. 76 liv.

(23 décembre.) Discours sur la nécessité de suspendre la liquidation; deux feuilles, mille exemplaires. 76 liv.

(29 décembre.) Discours sur les puissances étrangères; trois feuilles, quinze cents exemplaires. 171 liv.

(22 janvier.) Discours concernant l'office de l'empereur; une feuille trois-quarts, mille exemplaires. 69 liv.

(17 mars.) Discours de Brissot sur Delessart, deux feuilles trois-quarts, mille exemplaires. 107 liv. 10 s.

(26 mai.) Discours sur le comité autrichien; deux feuilles et demie, mille exemplaires. 102 liv. 7 s. 6 d.

(8 juillet.) Discours concernant l'exposition des causes, et les remèdes des maux actuels; trois feuilles un quart, cent exemplaires. 145 liv.

Discours sur les mesures de police générale; une feuille un quart, mille exemplaires. 58 liv. 7 s.

Opinion prononcée sur la déchéance, le 26 juill.; douze pag., mille exempl. 36 liv. 9 s.

Total. 32,913 liv. » s. 6 d.

RÉSULTAT.

Somme dépensée	32,913 l. » s. 6 d.
Somme qui reste à la Trésorerie nationale. . . .	67,086 19 6
Fonds décrété par la loi du 18 août.	100,000 l. » »

Signé ROLAND.

NOTE L, pag. 135, tom. II.

Le 4 juillet 1793.

La citoyenne Roland, à la section de Beaurepaire.

L'intérêt que la section m'a témoigné en qualité d'habitante de son arrondissement et d'opprimée, me fait une loi de l'instruire de ce qui me concerne, dans l'affaire dont elle s'est mêlée.

Le ministre de l'intérieur s'est adressé au comité de sûreté générale pour réclamer la loi qui exige que les détenus soient informés

du délit dont ils sont prévenus, et interrogés dans le plus court délai. Le comité a fait une réponse, dont je joins ici la copie : il expose ses motifs et ses griefs contre moi : c'est cette réponse même que j'offrirais aux personnes impartiales pour ma justification, si elle était nécessaire. Elle établit mon *arrestation* sur l'absence de mon mari, comme s'il était des lois qui permissent jamais de prendre une personne pour une autre ; elle l'établit encore sur une complicité du prétendu *projet* de pervertir l'opinion publique, comme si la responsabilité d'un ministre s'étendait sur son épouse : elle porte dans tous ses points sur de fausses accusations contre un autre individu que celui pour lequel il était fait des réclamations. Roland n'est point à Lyon ; il ne souffle nulle part le feu de la guerre civile : il pourra le prouver quand il en sera temps ; et je défie ceux qui le calomnient de justifier leur dire imposteur. Roland a sollicité, durant cinq mois, l'apurement de ses comptes, le jugement de sa conduite publique et privée ; toutes les pièces nécessaires étaient entre les mains des commissaires de la Convention : cette justice lui a été obstinément refusée ; on voulait donc le retenir pour l'arrêter dans un moment prévu? Il a donc dû se soustraire à

cette inique arrestation, et il ne l'a fait qu'à la dernière extrémité. Roland, loin de corrompre l'esprit public, n'a cessé d'obéir au décret qui ordonnait de concourir à l'éclairer par des écrits tous connus et avoués. Que l'on cite une seule ligne qui ne contienne pas les principes de la plus pure morale et de la plus saine politique ?

Roland a exigé des comptes de ceux à qui il devait en demander, parce qu'il en rendait lui-même de très-rigoureux : Roland s'est élevé contre tous les actes de violence qui offensaient les lois ou blessaient l'humanité, parce qu'il a cru qu'après le renversement de la tyrannie, rien n'était plus pressant que de faire chérir la liberté par un régime équitable, et d'appuyer la république sur des vertus. Dès-lors, Roland parut redoutable aux brigands, qui profitent des révolutions pour s'enrichir, aux ambitieux qui les perpétuent pour augmenter leur puissance, et aux hommes turbulens, ou égarés, qui n'ont d'activité que pour détruire, et qui sont toujours prêts à croire à la perfidie des sages qui peuvent édifier.

Voilà les crimes de Roland ; les miens sont de m'honorer des principes qu'il professe, et d'avoir un courage égal au sien. Je n'ai point

été effrayée des dangers que son caractère et sa probité lui faisaient courir; de même que je n'avais pas été séduite par l'espèce d'éclat qui environne une place difficile, de même je ne suis point abattue dans les fers où l'on m'a jetée.

Femme d'un ministre honoré, ou prisonnière à Sainte-Pélagie, ici comme là, je vaux, j'existe par les sentimens dont mon cœur est animé; aujourd'hui comme alors, indignée contre l'injustice, mais également ferme et paisible dans la bonne ou mauvaise fortune, digne de la première, et supérieure à la seconde, je ne mets de prix à la vie que pour pratiquer ce qui est juste, et rendre hommage à la vérité.

Mes concitoyens voudront bien accueillir cette profession de foi que je n'eusse jamais songé à faire, si un abus d'autorité ne m'inculpait d'une manière publique : ceux qui me connaissent y retrouveront une expression abrégée de ce que je suis en effet; j'en appelle à leur témoignage pour venger ma personne ou ma mémoire des atteintes de la calomnie.

PROCÈS DE Mme ROLAND.

Premier interrogatoire subi par madame Roland, pendant sa détention à l'Abbaye, du 12 juin 1793.

PARDEVANT nous administrateurs au département de police, soussignés, avons fait comparoir la citoyenne J.-M. Phlipon, femme Roland, détenue ès-prisons de l'Abbaye, par ordre du comité central révolutionnaire, séant à la maison commune, salle de l'Égalité, à laquelle nous avons fait les questions suivantes. — A elle demandé, si elle connaît les troubles qui ont agité la république, depuis le moment où le citoyen Roland, son époux, est entré au ministère, jusqu'au moment actuel. — A répondu que, n'ayant jamais pris de part aux affaires publiques, elle n'a connu ce qui les concernait que par ce qui les fait connaître à tous les citoyens : les papiers publics et les conversations. — A elle demandé ce qu'elle entend par cette manière négative de répondre, en lui observant que les papiers publics n'instruisent pas parfaitement, et qu'elle doit avoir des renseignemens plus précis que ceux que donnent or-

dinairement lesdits papiers. — A répondu qu'elle n'est pas tenue à s'instruire plus particulièrement des affaires, puisque, n'étant qu'une femme, elle n'était point obligée de se mêler d'elles. — A elle demandé si elle n'aurait point connaissance qu'on eût envoyé des feuilles dans les départemens, pour exciter contre Paris le projet d'anéantir cette cité. — A répondu que non-seulement elle n'a connaissance de rien de semblable, mais qu'elle doit dire que Roland lui-même et toutes les personnes qu'elle a été dans le cas de voir, se sont toujours entretenues en sa présence, de la manière la plus conforme aux principes de la justice et de la liberté, et la plus propre à convaincre qu'elles désiraient le bien de Paris comme celui de la république entière, et qu'elles n'avaient d'autre désir que de concourir à l'opérer. — A elle observé que les mots *liberté* et *justice* deviendraient très-équivoques, si dans ces conversations on n'avait pas ajouté à ces deux principes ceux d'égalité, qui doivent faire la base d'une république. — A répondu que, dans son opinion, comme dans celle des personnes dont elle a parlé, l'égalité lui paraît un résultat nécessaire de la liberté et de la justice. — A elle demandé si elle ne pourrait pas nous citer les

noms des citoyens ou citoyennes qui auraient pu composer ses sociétés ordinaires. — A répondu que ses sociétés ordinaires sont assez généralement connues; que, concentrée dans son domestique, elle n'a point vu, tant que Roland a été au ministère, d'autres personnes que celles que les affaires ou d'anciennes relations d'amitié le mettaient dans le cas de recevoir, et que certes ceux qu'il a reçus ne sont jamais venus chez lui en secret. — A elle demandé que, par la demande précédente, on aurait désiré connaître les noms desdits citoyens. — A répondu que, comme homme public, Roland recevait chez lui un grand nombre de personnes qu'il lui serait impossible de nommer, et qu'elle ne voyait jamais; qu'au surplus, comme particulière, elle n'a jamais tenu ce qui s'appelle de cercle; qu'elle recevait quelquefois à table les collègues de son mari et différentes autres personnes qui se trouvaient en liaison avec eux. — A elle demandé si elle n'avait pas connaissance d'un projet à l'effet d'établir une république fédérative, et rompre par-là l'unité désirée par tous les bons citoyens. — A répondu que non-seulement elle n'a connaissance d'aucun projet pareil, mais qu'elle a entendu constamment les personnes qui se

sont entretenues chez elle, désirer l'unité de la république, comme faite pour lui assurer une plus grande force, craindre que cette unité ne fût rompue, si la balance n'était pas tenue égale entre tous les départemens, et souhaiter que Paris ne fît jamais rien qui pût exciter contre lui la jalousie des autres. — A elle observé que le citoyen Roland avait cependant cherché à former dans les départemens des bureaux d'opinion publique, et que même il était question qu'il devait avoir des fonds pour cette opération. — A répondu que, quant à la première partie de cette question, elle la croit absolument dénnée de fondement; que, quant à la seconde, on connaît le décret qui attribuait au ministre de l'intérieur des fonds pour répandre des écrits utiles; ajoute la répondante, que les comptes rendus par Roland, présentent, avec la plus sévère exactitude, l'emploi de la seule partie de ses fonds qu'il ait dépensée, et quels sont les écrits qu'il a répandus (1). — A elle demandé si elle a connaissance desdits écrits qui auraient pu influencer l'opinion publique dans les départemens. — A ré-

(1) Sur cent mille livres accordées à Roland pour répandre des écrits utiles, il en dépensa seulement un peu plus de trente pendant son ministère. (*Note de M. Champagneux.*)

pondu que l'énoncé de ces écrits se trouve dans les comptes mêmes qu'elle vient de citer, et dont il y a eu des tableaux affichés; que c'est donc au public et non à elle à les juger. — A elle observé que le citoyen Roland n'avait pas réellement rendu ses comptes, puisqu'avant cette dernière révolution, il sollicitait de les rendre définitivement, afin, disait-il, de se retirer où bon lui semblerait. — A répondu que, comme elle ne doit pas supposer de mauvaises intentions à ceux qui l'interrogent, elle ne peut voir, dans la précédente question, qu'une grande ignorance des faits; que les comptes de Roland ont été rendus; que non-seulement il fournissait à la Convention ceux de chaque mois, avec une extrême exactitude, mais à l'instant où il est sorti du ministère, il a donné le compte général le plus étendu et le plus détaillé; que ce que le citoyen Roland sollicitait, ce qu'il a réclamé avec des instances réitérées, c'est l'apurement de ses comptes, c'est-à-dire, leur examen sévère par des commissaires de la Convention, et un rapport qui attestât ce que les commissaires les auraient trouvés être; qu'en conséquence, le comité de l'examen des comptes de la Convention a chargé plusieurs de ses membres de cet examen; qu'il y a été

procédé avec exactitude; qu'elle sait que ces commissaires se sont rendus fréquemment dans les bureaux de l'hôtel du ministre de l'intérieur, se sont fait représenter toutes les minutes et pièces justificatives, et ont été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera longtemps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le sien, c'est que les commissaires qui ont fait cet examen, n'aient plus longtemps la lâcheté de différer leur rapport, et que tous les bons citoyens se joignent à eux pour l'obtenir. — A elle demandé si elle sait où le citoyen Roland, son époux, est actuellement. — A répondu qu'elle l'ignore. — A elle demandé si, dans les sociétés qu'elle voyait habituellement, des personnes liées avec Dumouriez, ou quelques autres traîtres à la patrie ne se trouvaient pas. — A répondu qu'elle n'a vu personne qui, à sa connaissance, fût intimement lié avec Dumouriez. Ajoute la répondante, que les citoyens qu'elle voyait, sont tellement connus par leur patriotisme, qu'on ne peut les soupçonner d'avoir eu des liaisons avec des traîtres. — A elle demandé si elle ne connaissait point le projet de détruire les sociétés populaires. — A ré-

pondu qu'elle n'a vu personne qui ait énoncé cette opinion.

Lecture faite à la répondante de nos interrogatoires et de ses réponses, y a persisté, et a signé avec nous.

Signé, Roland née Phlipon, Louvet et Baudrais.

Pour copie conforme à la minute, *signé*, Louvet et Soulès.

Interrogatoire de madame Roland, par le Tribunal révolutionnaire.

Du 11 brumaire an II.

Nous avons fait amener de la maison d'arrêt de la Conciergerie la ci-après nommée, à laquelle avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure;

A répondu se nommer Marie-Jeanne phlipon, femme Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant rue de la Harpe.

Interrogée sur l'état que professait Roland, son mari, avant d'être appelé au ministère, et avant l'époque du quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf.

A répondu qu'employé depuis quarante ans dans une partie d'administration en qua-

lité d'inspecteur des manufactures, il l'était encore à l'époque de la révolution de mil sept cent quatre-vingt-neuf, et demeurait, à la même époque, à Lyon, chef-lieu du département, où il était employé; il a continué de l'être jusqu'à la suppression de ladite place, qui a eu lieu à la fin de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze. A l'époque de la révolution, exerçant à Lyon les droits de citoyen, son civisme reconnu le fit appeler à la municipalité; il fut député pour les intérêts de la commune de cette ville, auprès de l'Assemblée constituante en février mil sept cent quatre-vingt-douze; l'objet de sa mission l'a retenu à Paris cinq à six mois, au bout desquels il est allé en rendre compte. Les places d'inspecteurs se trouvant supprimées peu après cette époque, il revint à Paris pour faire valoir ses droits à obtenir une retraite, et il s'y fixa, comme dans un lieu plus convenable pour suivre les travaux littéraires qu'il avait entrepris, et dont la suppression de sa place lui laissait la liberté de s'occuper essentiellement; ce fut dans ce temps-là qu'il se logea rue de la Harpe, appartement qu'il n'a point quitté lorsqu'il a été appelé au ministère, persuadé qu'il pourrait y revenir bientôt.

Interrogée combien de temps Roland a resté

officier municipal à la commune de Lyon, et quel était pendant son exercice le maire de cette commune ;

Appelé d'abord comme notable, bientôt après à la place d'officier municipal, a dit ne pouvoir se rappeler précisément la durée du temps qu'il a été officier municipal, et que le maire de la municipalité d'alors s'appelait Vitet, médecin.

Interrogée si depuis la formation de la Convention nationale elle n'a pas reçu habituellement chez elle les nommés Vergniaux, Guadet, Gensonné, Duprat, Duperret, Carra, Fauchet, Sillery, Brissot, Fonfrède, Ducos, Barbaroux, Biroteau, Buzot, Salles, Louvet, Lehardy, Mainvielle, Dufriche-Valazé et autres, connus sous la dénomination de Brissotins, Girondins, etc. ; et si dans les différentes conférences qui ont eu lieu, il ne s'y est pas agi de la force départementale et des moyens d'en exécuter l'envoi ;

A répondu qu'elle n'a reçu personne chez elle sous les dénominations indiquées dans l'interrogatoire ; qu'elle n'a jamais eu chez elle ni cercles ni conférences ; que son mari recevait chez lui à table, une fois la semaine, les ministres ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques-unes de ses anciennes connaissances

et les personnes qui, sachant qu'il était chez lui ce jour-là, venaient le visiter : de ce nombre se sont trouvés Brissot, Pétion, Buzot, avec lesquels il s'était lié dans le temps de l'Assemblée constituante ; quelquefois aussi Barbaroux, qui avait été député de Marseille dans le temps de son premier ministère, et qui, comme tel, avait fait sa connaissance, de même que de Louvet en qualité d'homme de lettres, et qu'il connaissait aussi précédemment ; il fit aussi connaissance, dans le temps de son premier ministère, avec Guadet et Gensonné, qui venaient également le voir lorsqu'ils étaient à la Convention : ces personnes ont quelquefois amené de leurs collègues ; qu'elle a entendu parler non pas en conférence, mais en conversation très-publique, des différens objets dont l'Assemblée s'occupait alors, et qui intéressaient la chose publique.

Avons observé à la répondante que la question par nous à elle faite sur ce qui peut avoir rapport à la force départementale, les conversations qui à cet égard ont pu avoir lieu, est précise ; qu'il est étonnant que sa réponse soit purement générique et évasive de celle qu'elle devait faire à justice ; l'avons en conséquence sommée de déclarer affirmativement

ou négativement, s'il est à sa connaissance que le système de la force départementale ait été agité dans les conversations dont elle nous a déclaré précédemment avoir été témoin ;

A répondu que sa réponse n'est point évasive, mais qu'elle ne peut être que générique sur une question de cette nature, parce qu'elle n'a jamais entendu traiter chez elle régulièrement comme affaire de système aucun objet de ce genre.

Interrogée si parmi les dénommés à un de nos précédens interrogatoires, il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres ;

A répondu que Roland et elle étaient liés depuis l'Assemblée constituante avec Brissot, Pétion et Buzot.

Demandé itérativement à la répondante, si, particulièrement et distinctement avec son mari, elle n'a pas eu de relation avec aucun des ci-devant dénommés ;

A répondu qu'elle les a connus avec Roland et par Roland ; et les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

A elle observé que par les réponses continuellement évasives qu'elle fait, elle annonce

l'intention bien formée d'outrager la vérité, et qu'elle ne la refuserait pas si elle sentait intérieurement qu'elle n'a jamais eu de liaisons contraires aux intérêts de la république, l'avons en conséquence sommée de déclarer si elle a eu ou si elle n'a pas eu des relations particulières et personnelles avec Barbaroux et Lauze-Duperret;

A répondu d'abord, qu'elle n'a jamais eu de liaisons contraires aux intérêts de la république, qu'elle n'a point intention de déguiser la vérité, qu'elle la doit sur les faits.

A elle observé qu'elle n'a point répondu à la question qui lui a été faite; en conséquence l'avons itérativement sommée de déclarer à justice, si depuis que Barbaroux et autres traîtres à la patrie sont allés soulever contre la république les départemens de l'Eure, du Calvados et autres, elle n'a pas, soit directement, soit indirectement, entretenu avec ces traîtres des relations ou correspondances;

Partis avec la qualité de mes amis, ne les reconnaissant pas pour traîtres, j'ai désiré avoir de leurs nouvelles et je n'en ai pas reçu.

A elle demandé si elle n'a pas reçu de leurs nouvelles et si elle ne leur en a pas donné des siennes par l'entremise de Lauze-Duperret,

et si, par ces motifs, elle ne lui a pas écrit plusieurs lettres et n'en a pas reçu de lui;

Sans connaître particulièrement Duperret, mais ayant cru distinguer chez lui du courage, elle a imaginé de s'adresser à lui dans les premiers temps de sa détention, pour le prier de faire lire à la Convention nationale des réclamations qu'elle lui avait adressées, et qu'elle n'avait pu parvenir à y faire entendre; elle croit lui avoir demandé en même temps des nouvelles de leurs amis communs.

Lui avons à l'instant représenté cinq pièces, la première desquelles, datée de la prison de l'Abbaye, le 1er juin, l'an II de la république, commençant par ces mots : *La citoyenne Roland, à la Convention nationale,* et finissant par ceux-ci : *Roland, née Phlipon.* Sur le recto du deuxième feuillet, se trouve réponse à ladite lettre, commençant par ces mots : *S'il ne faut, vertueux citoyen,* et finissant par ceux-ci : *Lu, D.* La troisième, une autre sans date, commençant par ces mots : *Je vous dois mille remercimens,* et finissant par ceux-ci : *Et vous conserve.* Ladite lettre non signée et portant à son adresse, *au citoyen Duperret.* La quatrième, autre lettre datée du 24 juin, commençant par ces mots : *Brave citoyen,* et finissant par ceux-

ci : *A l'Abbaye, le 24 juin.* La cinquième et dernière est un écrit sur un carré de papier dont la partie supérieure se trouve en blanc, commençant par ces mots : *On paraît me faire sortir*, et finissant par ces mots : *Ne m'oubliez pas*. La deuxième pièce notée 92, la troisième 87, la quatrième 185, et la cinquième 104, toutes et chacune signées et paraphées Lauze-Duperret, comme ayant été trouvées sous le scellé de ce dernier. Avons en conséquence sommé la répondante de déclarer si elle reconnaît toutes lesdites pièces pour être écrites de sa main, et déclaré qu'elles allaient être par nous et en présence de l'accusateur public cotées et paraphées ainsi que d'elle.

A dit, après avoir examiné lesdites pièces, qu'elle les reconnaissait pour être écrites de sa main, et les a, après avoir été par nous cotées de première et dernière, signées ainsi que l'accusateur public, nous et le greffier, et avons suppercédé au présent interrogatoire pour être repris en temps et lieu. Après lecture faite, la déclarante a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, ledit accusateur public et le greffier, à trois heures après midi. *Signés* Roland née Phlipon, David, Lescot-Fleuriot, Derbez, *commissaire-greffier.*

Du treize même mois, même année que dessus, à onze heures du matin, nous dit juge assisté et en présence de qui dessus, avons fait nouvellement amener de la Conciergerie, ladite femme Roland, pour reprendre son interrogatoire.

Avons représenté à l'accusée, que dans l'une de ses réponses, lors de l'interrogatoire par elle subi le onze de ce mois, nous a dit ne pas connaître particulièrement Lauze-Duperret et ne s'est adressée à lui, que parce qu'elle avait remarqué qu'il avait du courage; que cependant les lettres que l'accusée lui a adressées et copie d'une des réponses que ledit Duperret lui a faite, ne laissent pas douter de la liaison particulière, subsistante entre ce dernier et l'accusée, ainsi que de leurs relations sur les événemens politiques; d'où il suit que l'accusée, dans sa réponse que nous venons de lui rappeler, a outragé la vérité;

A répondu avoir exprimé la vérité et ne pouvoir dire que la vérité, qu'elle n'a pas vu Duperret plus de dix fois, qu'elle ne l'a jamais vu en particulier, mais en société; que l'on peut juger même par la première de ses lettres à Duperret, celle qui a accompagné la copie de sa réclamation à la Convention,

qu'elle n'avait pas avec lui de liaisons particulières, qu'il lui avait inspiré la confiance que donne l'opinion d'une conformité de principes; l'idée de ses relations avec des personnes qui étaient nos amis communs : je n'avais pas d'ailleurs beaucoup de choix à faire dans l'Assemblée en ce moment, pour charger quelqu'un à qui je ne fusse pas tout-à-fait étrangère de ce qui pouvait m'intéresser; quant aux lettres subséquentes, elles sont l'effet de l'intérêt même et de la franchise avec lesquels Duperret m'avait répondu.

A elle observé qu'il résulte évidemment de la réponse qu'elle vient de faire, qu'elle avait des relations et qu'elle partageait les principes des mandataires infidèles du peuple, en rébellion ouverte à cette époque, et conspirant dans les départemens de l'Eure, du Calvados et autres, la perte de la république;

A répondu qu'au premier juin, époque où elle a été mise en arrestation, et s'est adressée à Duperret, il n'y avait ni révolte, ni conspiration; que toujours détenue depuis cette époque, elle n'a pu avoir sur les personnes qui lui étaient précédemment connues, que des sentimens conformes à ceux qu'elles lui avaient d'abord inspirés par leur amour pour la liberté.

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit par sa réponse au précédent interrogat, être les amis d'elle et de Duperret;

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

A elle demandé si ce n'était pas elle qui faisait la rédaction des lettres que Roland écrivait;

Je n'ai jamais prêté mes pensées à mon mari, mais il a pu quelquefois employer ma main.

A elle demandé si lors du ministère de Roland, celui-ci n'a pas établi un bureau connu sous le nom de bureau d'esprit public; et si elle n'était pas la directrice de ce prétendu bureau d'esprit, dont le but était évidemment d'attaquer l'opinion publique dans sa source la plus pure, et d'amener, par la division des esprits, le déchirement de la république;

A répondu que jamais, à sa connaissance, aucun bureau, sous cette dénomination, n'a été établi par Roland; affirme en outre, que jamais elle ne s'est mêlée de la direction d'aucun; elle sait seulement qu'un décret de la fin du mois d'août, chargeant le ministre de l'Intérieur de répandre des écrits utiles, Roland avait

affecté à quelques commis le soin de les expédier ; elle sait qu'il appelait cela lui-même, la correspondance patriotique ; elle sait que Roland mettait du zèle à l'observation d'une loi qui devait répandre l'amour et la connaissance de la révolution ; elle sait qu'il désirait concourir au maintien de l'ordre et de la paix, et que ses propres écrits respirent ce sentiment.

A elle observé qu'elle veut continuellement outrager la vérité, car il est de notoriété publique, que ce bureau existait sous le nom de bureau d'esprit public, et que même cette dénomination était inscrite au-dessus de la porte dudit bureau, et qu'elle n'était pas assez étrangère aux opérations de son mari, pour ignorer elle-même ce que tout le monde savait ; que vainement d'ailleurs, elle prétendrait vouloir justifier les intentions de Roland à cet égard, puisqu'une fatale expérience a appris à toute la république, que la correspondance de cette nature, entretenue par ce ministre perfide, a eu pour objet principal d'appeler sans cesse et à grands cris, la force départementale à Paris, et de répandre contre les représentans fidèles du peuple, des calomnies aussi atroces qu'elles étaient absurdes.

A répondu qu'elle s'honore au contraire de

rendre témoignage à la vérité, qu'elle est prête à le faire surtout au péril de sa vie; qu'elle n'a jamais vu l'inscription dont on lui parle; qu'elle n'a pas entendu employer à Roland cette dénomination; qu'elle a même remarqué dans le temps où elle se répandait dans le public, qu'elle n'était point portée dans les états imprimés des bureaux du département de l'Intérieur; quant aux attributions faites à Roland, de vouloir corrompre l'opinion publique, elle n'y oppose que deux faits : le premier, les écrits même de Roland et la doctrine qu'ils renferment; le second, le défi d'en citer aucun envoyé par lui qui ne soit conforme aux meilleurs principes, et le soin de faire expédier avec une égale fidélité tout ce qui était imprimé par ordre de la Convention nationale, ce qu'il est aisé de vérifier et ce qui constatera son exactitude à faire parvenir les opinions des membres de l'Assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

A elle demandé à quelle époque Roland a quitté Paris, et si elle sait où il est;

A répondu, qu'elle le sache ou non, elle ne doit ni ne veut le dire.

A elle observé qu'à moins de se mettre en rébellion ouverte contre la loi, une accusée doit à la justice compte de la vérité; qu'au

surplus, dans cette dernière réponse, elle vient de manifester de plus en plus l'intention où elle est de déguiser sans cesse la vérité; mais qu'elle sache au moins que la vérité perce à travers même les mensonges les mieux déguisés;

A répondu qu'une accusée doit compte de ses faits et non de ceux d'autrui; ajoute que, si durant quatre mois, Roland n'eût pas inutilement sollicité l'apurement de ses comptes, il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter, et elle ne serait pas dans le cas de taire sa résidence, en supposant qu'elle lui fût connue; a ajouté qu'il n'est point de loi qui oblige à trahir, au nom de la justice, les premiers sentimens de la nature.

A elle demandé si elle a fait choix d'un conseil;

A répondu qu'elle fait choix du citoyen Chauveau.

Lecture faite du présent interrogatoire, la répondante a déclaré que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, l'accusateur public et le greffier.

Signés, Roland née Phlipon, David, Lescot-Fleuriot et Derbez, *commis-greffier.*

Déposition des témoins produits contre la citoyenne Roland.

L'an second de la République française, le dix-septième jour du mois de brumaire heure de . . . . . .

Nous, Claude-Emmanuel d'Obsent, juge du tribunal extraordinaire et révolutionnaire, établi par la loi du 10 mars 1793, et en vertu des pouvoirs délégués au tribunal, par la loi du 5 avril de la même année, vu la cédule délivrée par le président, qui ordonne assignation à la requête de l'accusateur public, en date du 16 dudit mois, aux témoins indiqués par ledit accusateur public, à l'effet de faire leurs déclarations sur les faits contenus en. . . contre la femme Roland, prévenue, et l'assignation donnée en conséquence le 16 dudit mois, à comparaître à ce jour, lieu et heure, en présence de l'accusateur public, et assisté de Anne Ducray, commis-greffier dudit tribunal. Avons reçu les déclarations desdits témoins ainsi qu'il suit :

1°. Est comparue Anne-Marie-Madeleine Mignot, âgée de cinquante-cinq ans, musicienne et maîtresse de clavecin, demeurant rue de Bièvre, n°. 8 ;

Laquelle déclare que, depuis le 13 août 1792, elle a demeuré chez la femme de Roland, ex-ministre de l'Intérieur, pour y enseigner la musique et le clavecin à la fille Roland, qui était confiée à ses soins, en qualité d'institutrice; qu'elle a remarqué que plusieurs députés de la Convention nationale, tels que Brissot, Gensonné, Guadet, Louvet, Barbaroux, Buzot, Pétion, Duperret, Duprat, Chassey, Vergniaux, Condorcet, et autres dont elle ne se rappelle pas les noms, venaient habituellement dans cette maison; que notamment Brissot, Buzot, Gorsas, Gensonné, Louvet, y venaient plus fréquemment que les autres, et avaient des relations plus directes avec la femme Roland, qu'ils visitaient souvent dans son cabinet.

Qu'elle se rappelle qu'un jour, étant dans le cabinet de la femme Roland, Brissot entra avec un air furieux et désespéré, et dit: « Vous ne savez pas, vous autres, que le siége de Lille est levé? » Qu'elle a cru remarquer que la femme Roland fit signe de la tête, à Brissot, en indiquant la déclarante, et répondit à Brissot : « Je sais, je sais la bonne nouvelle. »

Qu'au surplus, Roland et sa femme ne témoignant pas à la déclarante une grande con-

fiance relativement aux opinions publiques, on ne parlait qu'avec la plus grande discrétion devant elle d'affaires publiques; qu'elle entendait bien quelquefois des mots qu'elle ne pouvait pas s'expliquer à elle-même, mais dont depuis, par le rapprochement des événemens qui se sont succédés, elle a mieux senti le sens et la valeur.

Ajoute la déclarante, que les craintes et les frayeurs continuelles que marquaient Roland et sa femme, jusqu'à prendre souvent la précaution de découcher, lui ayant paru suspectes, elle forma et leur témoigna souvent le désir de se retirer de chez eux, mais que ne pouvant plus supporter cette vue, elle se décida à en sortir aux environs du 20 du mois de mai dernier, parce qu'à cette époque elle remarquait en eux plus de tranquillité aux approches d'une guerre civile qu'ils semblaient désirer, et sur laquelle ils avaient, en conversation, cherché à pressentir les sentimens de la déclarante, qui leur marqua à cet égard ses sentimens patriotiques, en leur témoignant l'indignation d'une bonne républicaine, qui ne veut que le salut de sa patrie; qu'elle se rappelle même qu'un jour étant avec Roland et sa femme, celui-ci lui dit : « Si nous allions être guillotinés tous les

trois, qu'en diriez-vous ? » qu'elle déclarante répondit qu'elle ne pouvait pas craindre ce sort, attendu que sa conscience était pure, et qu'elle ne lui reprochait rien ; que Roland lui répliqua : « Mais enfin, si cela arrivait ? » Alors elle répondit que ce serait la loi du plus fort, mais que dans ce cas même, elle désirerait que son sang fût comme une rosée féconde qui fût versée pour le bonheur de sa patrie ; que la femme Roland dit, en regardant son mari, et lui adressant même la parole : « Quand je te le disais. » A quoi Roland répondit : « Je ne l'aurais pas cru ; » que cette conversation donna lieu à la déclarante de penser qu'on cherchait à sonder ses sentimens ou à l'effrayer.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Mignot, d'Obsent, Lescot-Fleuriot et Ducray.

Est aussi comparu Louis Lecoq, âgé de trente ans ou environ, potier de terre, demeurant rue de la Tannerie, n.° 6 ;

Lequel, après avoir entendu la lecture de la dénonciation faite au comité révolutionnaire de la section du Panthéon français, déclare

qu'il a vu des députés de la Convention nationale fréquenter habituellement la maison de Roland ; que ceux qu'il y a vus plus souvent, sont Brissot, Gorsas, Gensonné, Guadet, Buzot, Louvet, et autres dont il ne se rappelle pas les noms; qu'il les a vus dîner souvent et en société avec Roland et sa femme; qu'au surplus, à table et devant les domestiques, ils ne parlaient qu'avec ménagement et discrétion des affaires publiques, et qu'il ne leur en a jamais entendu parler en mal, autant que ses connaissances peuvent le lui faire penser; qu'il se rappelle que Roland et sa femme témoignant la crainte d'être assassinés chez eux, découchèrent une fois ou deux à sa connaissance.

Et est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Lecoq, d'Obsent, Lescot-Fleuriot et Ducray.

Est aussi comparue Marie-Catherine Fleury, âgée de trente-quatre ans, cuisinière de Roland, demeurant rue de la Harpe, n° 51;

Laquelle déclare, qu'elle est attachée à Roland et à sa femme, depuis treize ans, en qualité de cuisinière; que pendant que Ro-

land était ministre de l'Intérieur, elle était attachée à sa maison, comme fille d'office, et qu'en cette qualité elle ne peut avoir eu aucune connaissance particulière des liaisons plus ou moins intimes que Roland et sa femme peuvent avoir eues avec plusieurs membres de la Convention; qu'elle sait seulement pour avoir ouï dire, que les députés qui ont subi leur jugement, ainsi que ceux qui sont en fuite, venaient habituellement chez lui.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Fleury, Ducray, d'Obsent, Lescot-Fleuriot.

Du 18 brumaire.

Vu par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu du pouvoir délégué au tribunal, par la loi du 25 avril de la même année, séant au Palais de Justice, à Paris.

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant rue de la Harpe, dont la teneur suit:

Antoine-Quintin Fouquier Thinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale, du 10 mars 1793, l'an II de la république, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné, par l'article 2 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conjuration existent encore, et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits; de ce nombre est Roland, exministre de l'Intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation; ils correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés, tant à Caen que dans d'autres

villes de la république ; Roland en fuite avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris ; cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de la conspiration ; conciliabules dont elle était l'ame ; quoiqu'en prison, recevait des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondait, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte, 1° d'une lettre datée d'Evreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Duperret, dans laquelle on lit : « N'oubliez pas l'estimable » citoyenne Roland, et tâchez de lui donner » quelques consolations dans la prison, en » lui transmettant les bonnes nouvelles, etc.; » 2° d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras sans doute encore » rempli ma commission à l'égard de ma- » dame Roland, en tâchant de lui faire passer » quelques consolations, etc. Ah! fais tes » efforts pour la voir et pour lui dire que les » vingt-deux proscrits, que tous les hommes

» de bien partagent ses maux, etc. Je te re-
» mets ci-joint une lettre que nous écrivons
» à cette estimable citoyenne ; je n'ai pas
» besoin de te dire que toi seul peux remplir
» cette importante commission ; il faut à tout
» prix qu'elle tente de sortir de sa prison,
» et de se mettre en sûreté, etc. ; » 3° d'une lettre écrite par Lauze-Duperret à ladite femme Roland, dans laquelle on lit : « J'ai
» gardé plusieurs jours trois lettres que Bar-
» baroux et Buzot m'avaient adressées pour
» vous, sans qu'il m'ait été possible de vous
» les faire parvenir ; et ce qu'il y a de plus
» fâcheux, c'est qu'en ce moment où je pour-
» rais le faire, en profitant de la voie que
» vous me fournissez, la chose est devenue
» impossible, attendu qu'elles se trouvent
» entre les mains de Pétion, à qui j'avais
» cru devoir les remettre, le croyant mieux
» à même que tout autre de vous les faire
» passer, et qui est parti sans avoir pu y
» réussir : j'en avertirai, dès aujourd'hui,
» ces citoyens à qui j'ai écrit par une voie
» sûre, et les préviendrai du moyen que j'ai
» maintenant de pouvoir mieux remplir leurs
» commissions, etc. ; » 4° d'un billet daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce, « qu'on

» l'a fait sortir de l'Abbaye ; qu'elle croyait » revenir chez elle ; mais qu'avant d'y rentrer, » on l'a arrêtée pour la conduire à Sainte- » Pélagie , et l'engage de ne pas l'oublier ; ». 5° et enfin de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Duperret : la première, en date du 6 juin ; la seconde sans date, et la troisième, en date du 24 juin ; dans la seconde , on lit : « Les nouvelles » de mes amis sont le seul bien qui me » touche ; vous avez contribué à me le faire » goûter ; dites-leur que la connaissance de » leur courage , et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté , me tient lieu » et me console de tout ; dites-leur que mon » estime , mon attachement et mes vœux les » suivront partout : l'affiche de Barbaroux » m'a fait un grand plaisir, etc. »

D'après le contenu desdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agens et complices de la conspiration.

Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur, pour avoir méchamment, et à dessein, participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la

république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland; sera prise-au-corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du palais de Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée, tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la république française, une et indivisible.

Signé A. Q. FOUQUIER.

L'ordonnance de prise-de-corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès-verbal

de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du juré du jugement, portant :

« Qu'il a existé une conspiration horrible » contre l'unité, l'indivisibilité de la républi- » que, la liberté et la sûreté du peuple français. »

Que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète, que » quiconque proposera ou tentera de rompre » l'unité de la république française ou en dé- » tacher les parties intégrantes pour les unir » à un territoire étranger, sera puni de mort. »

Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la république, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture, et qui est ainsi conçue : « Les biens de ceux qui se- » ront condamnés à la peine de mort, sont ac- » quis à la république; il sera pourvu à la

» subsistance des veuves et des enfans, s'ils » n'ont pas de biens d'ailleurs. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois de brumaire, l'an II de la république française, où étaient présens les citoyens René-François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président; Gabriel Deliège, François-Joseph Denizot, et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé à la minute avec Wolff, commis-greffier.

EXTRAIT DE LA FEUILLE DU SALUT PUBLIC.

Aux Républicaines.

En peu de temps le tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple, qui ne sera pas sans doute perdu pour elles; car la justice toujours impartiale, place sans cesse la leçon à côté de la sévérité.

Marie-Antoinette, élevée dans une cour perfide et ambitieuse, apporta en France les vices de sa famille; elle sacrifia son époux,

ses enfans et le pays qui l'avait adoptée, aux vues ambitieuses de la maison d'Autriche dont elle servait les projets, en disposant du sang, de l'argent du peuple, et des secrets du gouvernement : elle fut mauvaise mère, épouse débauchée, et elle est morte chargée des imprécations de ceux dont elle avait voulu consommer la ruine. Son nom sera à jamais en horreur à la postérité.

Olympe de Gouge, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle commença par déraisonner, finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France : elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe.

La femme Roland, bel-esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires, à qui elle donnait des soupers, distribuant des faveurs, des places et de l'argent, fut un monstre sous tous les rapports. Sa contenance dédaigneuse envers le peuple et les juges choisis par lui; l'opiniâtreté orgueilleuse de ses réponses, sa gaîté ironique, et cette fermeté dont elle faisait parade dans son trajet du Palais de Justice à la place de la Révolution,

prouvent qu'aucun souvenir douloureux ne l'occupait. Cependant elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature, en voulant s'élever au-dessus d'elle; le désir d'être savante, la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur un échafaud.

Femmes! voulez-vous être républicaines? aimez, suivez et enseignez les lois qui rappellent vos époux, vos enfans à l'exercice de leurs droits; soyez glorieuses des actions éclatantes qu'ils pourront compter en faveur de la patrie, parce qu'elles témoignent en votre faveur; soyez simples dans votre mise, laborieuses dans votre ménage; ne suivez jamais les assemblées populaires avec le désir d'y parler; mais que votre présence y encourage quelquefois vos enfans: alors la patrie vous bénira parce que vous aurez réellement fait pour elle ce qu'elle doit attendre de vous.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES MÉMOIRES DE Mme ROLAND.

TOME PREMIER.

NOTICE SUR Mme ROLAND. Page v

PREMIÈRE PARTIE. *Mémoires particuliers.* Depuis la naissance de l'auteur, jusqu'à sa sortie du couvent. 1

DEUXIÈME PARTIE. *Suite des Mémoires particuliers.* Suite de la vie de madame Roland jusqu'à la mort de sa mère. 68

TROISIÈME PARTIE. *Continuation des Mémoires particuliers.* Depuis la vingt-unième année de madame Roland, jusqu'au temps où elle connut celui qui devint son mari. 224

APERÇU de ce qui restait à traiter à l'auteur pour achever ses Mémoires. 292

Notes détachées. 312

LETTRES de madame Roland à M. Bosc, pour faire suite aux Mémoires particuliers. 317

NOTICES HISTORIQUES *sur la révolution.* Premier ministère de Roland. Page 394

TOME SECOND.

MÉMOIRES DE Mme ROLAND. Suite des Notices historiques sur la révolution. Second ministère de Roland. 1

Suite des Notices historiques sur la révolution. Première détention. 64

Suite des Notices historiques sur la révolution. Seconde arrestation. 126

PORTRAITS ET ANECDOTES. *Portraits.* 168

Buzot. *ibid.*

Pétion. 173

Pache. 177

Guadet et Gensonné. 189

Vergniaux. 190

Grangeneuve. 191

Barbaroux. 193

Louvet. 197

Lazowski. 198

Robert. 205

Champfort et Carra. 216

Chénier. 221

Dusaulx. 222

Mercier. 223

Dorat-Cubières. 224

Anecdotes. Page 228
DERNIERS ÉCRITS. 243
Mes dernières pensées. 263
Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar. 280
Notes sur son procès et l'interrogatoire qui l'a commencé. 324
Projet de défense au tribunal. 333
APPENDICE AUX NOTICES HISTORIQUES. 344
Procès de madame Roland. 395

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.
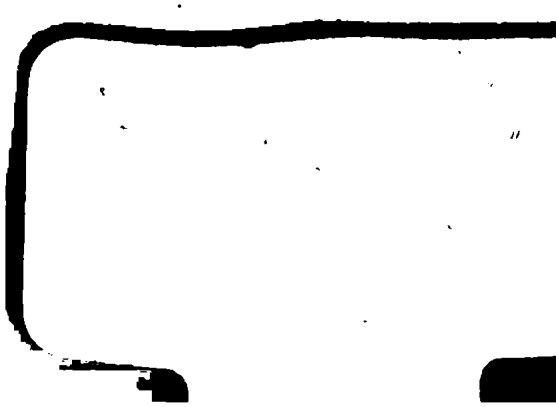
MAY 1 1 2015